

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 13 décembre 2016

Délibération n° 2016 – 13/12/2016 – 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 19 octobre 2016

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 31 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 19 octobre 2016.

Dijon, le 14 décembre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 19 octobre 2016

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 19 octobre 2016

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER (procuration à Philippe SALVADORI),
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Madame Sylviane LEONI (jusqu'à 12h30),
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (présent le matin),
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS (présent jusqu'à 9h45, procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX à partir de 9h45).

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON (procuration à Delphine BADIAN),
Madame Juliette OLIVIER (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Maud ANDRE (présente jusqu'à 12h),
Madame Anaïs BUY (suppléée par Orane JUBAN le matin),
Monsieur Kevin GARNIER (procuration à Orane JUBAN le matin, suppléé par Alexandre DUPIN-BENARD l'après-midi),
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE,
Monsieur Robin TAINURIER (procuration à Maud ANDRE le matin, à Alexandre DUPIN-BENARD l'après-midi).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (suppléé par Didier MARTIN jusqu'à 10h30),
Madame Elisabeth BEAU (présente jusqu'à 11h10),
Monsieur Lionel BRETILLON (présent le matin),
Madame Océane CHARRET-GODARD (présente jusqu'à 10h15, procuration à Sylviane LEONI jusqu'à 13h),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Cédric CLERC),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (présent jusqu'à 10h15, procuration à Alain BONNIN à partir de 10h15),
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 9h45, procuration à Louis de MESNARD à partir de 9h45).

Membre absent

Monsieur Bruno HEIN

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation, de la Vie et de la Démocratie Étudiantes,

Monsieur Dorian COLAS DES FRANCS, Vice-président étudiant de la Commission de la Formation, de la Vie et de la Démocratie Étudiantes,

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances et au budget,

Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,

Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et aux liens avec le monde économique,

Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,

Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,

Monsieur Jean SUISSE, Vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,

Grégory WEGMANN, Vice-président délégué au suivi de l'offre de formation et au pilotage.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) – Monsieur Jean-Marc Bourgeon et Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

| | |
|---|------------------------------------|
| I) Informations du Président et du Vice-Président | 1 |
| II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 08 juillet et 07 septembre 2016 | 4 |
| III) Questions financières | 6 |
| 1. Orientations budgétaires 2017 | 6 |
| 2. Présentation et vote du budget rectificatif 3 (BR3)..... | 24 |
| 3. Politique de recouvrement des créances de l'établissement | 36 |
| 4. Tarifs, subventions et dons | 38 |
| 5. Sorties d'inventaire | 38 |
| IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)..... | 39 |
| • du 21 septembre 2016 | 39 |
| 1. Travaux de la commission de la pédagogie du 13 septembre 2016..... | 39 |
| 2. Année universitaire 2016-2017 : calendriers des composantes (rectifications)..... | 44 |
| • du 28 septembre 2016 | 45 |
| Offre de formation 2016-2017 | 45 |
| • du 14 octobre 2016 | 50 |
| Offre de formation 2016-2017 | 50 |
| 1. Compte rendu des travaux de la Commission Subventions Culturelles du 05 octobre 2016..... | 50 |
| 2. Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 07 octobre 2016 | 51 |
| 3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 3 octobre 2016 :..... | 54 |
| V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) | 59 |
| • du 20 juin 2016..... | 59 |
| Etudes doctorales : répartition des contrats doctoraux | 59 |
| VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats..... | 63 |
| 1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne..... | 63 |
| 2. Compte rendu des conventions hors subventions | 63 |
| VII) Travaux du Comité Technique (CT)..... | 64 |
| • du 13 septembre 2016 | 68 |
| 1. Organisation GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique)..... | 68 |
| 2. Mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour la filière AENES..... | 73 |
| • du 06 octobre 2016 | 77 |
| 1. Plan de formation des personnels – année 2017..... | 77 |
| 2. Insertion des maîtres de conférences débutants et amélioration de leurs conditions d'exercice ... | 83 |
| 3. Mise à jour de la cartographie du RIFSEEP pour la filière AENES – rentrée 2016..... | 85 |
| 4. Mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière santé – corps des infirmiers..... | 86 |
| 5. Indemnités de fin d'année - modalités 2016..... | 87 |
| VIII) Questions relatives aux ressources humaines | 99 |
| 1. Additif à la campagne d'emplois 2016 pour les enseignants-chercheurs | 99 |
| 2. Campagne d'emplois 2017 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS | 101 |
| IX) Prix en enseignement | 128 |
| X) Questions diverses..... | Erreur ! Signet non défini. |

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 19 OCTOBRE 2016)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- ...Sans revenir en détail sur les dernières semaines parce que je voudrais que nous puissions ouvrir ce conseil d'administration dans un contexte qui soit apaisé même si, et c'est bien normal, il persiste entre nous des divergences de vue.

Vous avez tous, sur le fond, été destinataires du courrier que j'ai adressé à la communauté en milieu de semaine dernière et qui redonne les grands équilibres de la proposition budgétaire sur laquelle nous allons être amenés à débattre aujourd'hui.

Je voudrais vous dire que pour ces dernières semaines, vous savez que j'avais édicté une méthode et souhaité des consultations et que je m'y suis tenu et je voudrais remercier toutes celles et ceux d'entre vous qui ont répondu favorablement, qui sont venus me rencontrer. Nous avons eu des échanges qui étaient très apaisés, de grande qualité, et je voudrais vous remercier d'avoir accepté de vous engager dans cette séquence de consultations.

Aujourd'hui, vous l'avez vu, mais comme je l'avais annoncé, les forces de l'ordre sont présentes à ma sollicitation et auprès des services de la Préfecture pour assurer le bon déroulement et la bonne sécurisation de ce conseil d'administration.

Je voulais bien sûr redire mes regrets de cette situation de conflit qui nous a amenés à faire appel aux forces de l'ordre. Je sais que des manifestants sont présents à l'extérieur. Je respecte tout à fait leur point de vue et nous avons eu une longue période de dialogue et d'écoute mais, à un moment donné, il faut que l'écoute et le dialogue cèdent la place à la décision qui permet d'avancer. Et aujourd'hui est le jour de la décision.

Je voudrais également vous dire que, bien sûr, je ne suis pas resté inactif face à la situation que nous connaissons. Vous savez que j'ai dialogué avec le ministère, avec la DGESIP. J'interviens également à la Conférence des présidents d'université. J'ai écrit à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la sensibiliser sur la situation budgétaire de notre université. Je lui ai écrit le 26 septembre. À ce jour, je n'ai pas eu de réponse à mon courrier qu'on va vous faire passer. Peut-être est-ce déjà fait. On a amené des

copies de ce courrier pour vous les relayer. Et puis j'aurai, dans les jours qui viendront, un entretien à la DGESIP.

Tout ceci est, bien entendu, en route et je m'emploie, bien entendu, à faire jouer tous les leviers possibles pour que notre université puisse bénéficier de financements supplémentaires.

Je voudrais revenir aussi très rapidement sur le comité technique qui s'est tenu lundi. J'ai été informé... Je ne pouvais pas être présent. J'ai été informé de ce qui s'y est passé. Je ne suis, bien entendu, pas satisfait de la façon dont il s'est déroulé.

Vous savez que j'aspire beaucoup à ce que le dialogue soit serein et respectueux au sein du comité technique. Donc je voulais le redire aux membres du comité technique qui sont également membres du CA. Je serai très attentif à cela.

On en a parlé avec certains d'entre vous quand on s'est rencontré depuis le 1^{er} octobre. J'aimerais que... Parce que je sais que vous y êtes attentifs, j'aimerais que les membres du comité technique qui sont également membres de ce CA puissent me faire remonter un certain nombre de propositions pour qu'on puisse fluidifier et donner davantage de sérénité à ce comité technique. Mais on pourra se revoir, bien sûr, dans les semaines qui viennent pour en reparler.

Et puis je voulais... Oui, Monsieur Rollin. Pardon, je termine et on pourra engager la conversation quelques minutes.

Je voulais également vous dire, parce que je n'ai pas eu l'occasion de le dire en conseil d'administration, je l'ai dit en comité technique, que notre Directrice générale des services, Mme Mathieu, va prendre sa retraite. Que son successeur arrivera le 2 novembre avec une période de tuilage, bien sûr, avec Mme Mathieu. Donc le futur directeur général des services est M. Alain Helleu, H-E-L-L-E-U. Il est actuellement Directeur général des services de l'université Claude Bernard - Lyon 1 où il a été DGS pendant six ans, je crois. Auparavant, il était DGS de l'université de Lyon 2. Et il avait auparavant un long parcours en direction de CROUS à Strasbourg, à Besançon notamment.

Donc ici, le 2 janvier, est sa prise de fonction officielle, il sera là, et pendant cette période de tuilage, il va pouvoir prendre tout le temps de tisser les contacts qui sont nécessaires avec notre communauté de façon à être rapidement opérationnel quand il prendra ses fonctions.

Je voudrais juste vous dire, et j'en terminerai là, que cette campagne de recrutement pour la Direction générale des services a été une bonne campagne. Nous avons eu sept candidatures dont quatre qui étaient des candidatures de DGS de grandes universités. Cette campagne s'est produite mais vraiment dans de très bonnes conditions.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement en ouverture de ce conseil. On peut prendre quelques minutes.

Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir. Allez-y. Alors, je coupe pour que vous puissiez...

M. Rollin.- Je n'ai pas de micro. Ce n'est pas gênant, je vais faire sans micro.

M. Comparot.- Non, pour le verbatim, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Non. Simplement, je voulais réagir puisque vous avez abordé la question du comité technique. Je suis un peu gêné que vous l'abordiez dans les

questions d'informations générales parce que j'avais l'intention justement qu'on en parle au moment... à la fin de ce CA puisque c'est un des derniers points du CA, sur les dysfonctionnements, mais vous...

Je suis un peu effaré que vous donniez l'impression de découvrir la situation du comité technique alors que depuis le mois de mars, le comité technique ne se déroule pas de manière satisfaisante. Il est régulièrement boycotté par l'ensemble des organisations syndicales. Au moins de plus de la majorité. Donc c'est une situation qui se dégrade depuis plusieurs années. Plusieurs années, et je sais qu'au moins au niveau des représentants du SNASUB, on a attiré l'attention plusieurs fois. Je sais que d'autres organisations syndicales l'ont aussi fait et vous faites mine, au bout de cinq ans de mandat, de découvrir que vous avez une situation catastrophique en termes de dialogue social avec les représentants du personnel. Mais cette question-là, je la réaborderai au moment du comité technique parce qu'on répétera les propositions qu'on vous a faites plusieurs fois et que vous continuez à ne pas entendre, qu'on a encore vues au dernier comité technique, et ce sera ce moment-là.

La deuxième question. J'aimerais avoir une précision puisqu'on est quand même dans un cadre assez... On est dans un bunker fortifié, avec dix camions de CRS à l'entrée du campus... J'aimerais savoir lors de ce conseil d'administration : a-t-on la liberté totale au niveau des administrateurs de rentrer et de circuler dans le... d'entrer et de sortir de la salle ? Cela ne me gêne pas, je suis en autonomie complète pour la journée, donc je suis prêt, mais j'aimerais savoir parce que si vous nous dites que l'on est séquestré au sein de ce bunker pour la journée, je préfère quitter la salle maintenant avant d'aborder la suite.

Le Président.- Tout le monde a, bien entendu, liberté complète. En tout cas, les administrateurs et les personnes qui assurent le bon déroulement de ce conseil d'administration ont liberté d'entrer et de sortir.

M. Comparot.- Oui, pour compléter les propos du Président, vous aurez remarqué que ce n'est pas la première fois que les forces de l'ordre sont sur le campus. Ils l'ont été également la semaine dernière lors de la rentrée solennelle. Il n'y a pas eu d'ailleurs d'interdiction de rentrer lors de cette manifestation. C'était faire en sorte que les biens et les personnes soient respectés. Ce qui s'est passé dans un très bon climat. Les manifestants ont pu protester sans difficulté, même à l'intérieur de la salle, et aujourd'hui on est en conseil d'administration. Le conseil d'administration doit se tenir de manière... qu'entre membres du conseil d'administration et personnalités invitées.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Est-ce que vous allez recevoir une délégation des manifestants qui sont à l'extérieur ? Ils m'ont demandé de transmettre une demande d'écoute de la part des administrateurs.

Le Président.- Non, je pense que le temps de l'écoute a eu lieu. Il a été approfondi. On a reçu des délégations de manifestants au conseil d'administration du mois de juillet, au conseil d'administration extraordinaire de début septembre et je pense que le temps de la décision vient. Je pense que le débat... on va avoir ce

temps de débat approfondi entre administrateurs, ce matin, et il n'y aura plus d'audition d'une délégation.

Si chacun s'est exprimé... Oui, Cédric ? Allez-y.

M. Clerc.- Oui. Je voudrais également revenir sur le point du CT auquel vous avez fait allusion dans votre présentation. Vous nous informez que vous n'êtes pas satisfait de la manière dont se déroule le CT. Je crois que vous avez une part importante de responsabilité dans le déroulement de ce CT puisque vous n'êtes pas donc, du coup, sans savoir que les élus, les représentants des organisations syndicales ont demandé à pouvoir travailler avec des documents circonstanciés pour prendre des décisions, permettre éventuellement des évolutions par rapport à la politique que vous dictez.

Le fait est que nous n'avons pas été destinataires d'informations permettant de délibérer sereinement, de prendre des décisions, la moindre position que ce soit, que ce soit pour, contre ou s'abstenir, puisqu'il y a un manque de transparence quant aux informations qui sont fournies aux membres du CT.

Je constate que c'est également le cas pour la préparation de ce CA puisque pour des points qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui, nous n'avons que des informations laconiques sur notamment les politiques indemnitaires, sans chiffrage, sans garantie de ce qui sera versé à nos collègues, et vous nous demandez de prendre des positions, là, comme cela, en séance, abruptes, et je trouve... et mon organisation syndicale, le SNPTES, trouve que ce n'est pas un moyen correct de fonctionner.

Le Président.- Merci. D'autres... Donc je vais pouvoir ouvrir l'ordre du jour par le point financier et demander à Dominique Delmas de venir nous rejoindre.

Intervenant.- (*Hors micro*) Il n'y a pas le verbatim ?

Le Président.- Pardon, excusez-moi. Il y a le verbatim, effectivement. Donc je vais passer la parole à Louis pour l'approbation des verbatim des deux CA du 08 juillet et du 07 septembre. Excusez-moi.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 08 juillet et 07 septembre 2016

M. de Mesnard.- Donc nous avons deux verbatim à approuver, celui du 08 juillet et celui du 07 septembre.

D'abord, celui du 08 juillet. Je rappelle que les verbatim sont réalisés avec le plus grand soin par le PAJI et que chacun, s'il a un doute sur ce qu'il a dit lui-même, peut demander à être reçu au PAJI pour écouter la bande. C'est un rappel.

Le verbatim est fait vraiment... Cela demande beaucoup de travail au personnel du PAJI et il est fait avec le plus grand soin mais, néanmoins, chacun peut aller vérifier.

Alors, est-ce que sur le verbatim du 08 juillet, il y a des observations ?

Je ne pense pas donc... Oui, une observation.

M. Colas des Francs.- Alors, je sais que cela va beaucoup vous surprendre puisque je ne suis pas un membre du CA et que je n'étais pas là lors du CA, mais je l'ai relu et à la page 137 sur le point « Travaux de la CFVU », « Référentiel commun

des études », j'ai vu mon collègue, Théo Sainte-Marie, dire : « Excusez-moi, juste pour la première, si je peux intervenir. Je crois que je connais le dossier parce qu'on l'a traité. Sous réserve, bien entendu. ». M. Boutaud qui répond « Oui ». Théo qui répond : « Je crois que c'est Mme Vinter - c'est ça ? - qui était responsable du... ». M. Boutaud qui le coupe et qui dit : « Oui, j'essaie de ne pas personnaliser le dossier mais... C'est trop tard. ». Et là je vois écrit « M. Garnier.- Désolé, désolé. Au temps pour moi. ». Donc il me semblerait qu'en fait, c'était toi qui continuais à parler puisque c'est... Enfin, c'est logique dans la conversation que c'était toi qui poursuivais ta phrase. Donc je voulais une certitude là-dessus.

Le Président.- Dorian, le verbatim, en fait, est une problématique qui concerne les élus au conseil d'administration.

M. Colas des Francs.- Oui.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Bien. Alors, je n'ai pas la parole... Dorian, il faut couper le micro.

Cette observation ayant été faite, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Alors, on va passer à l'approbation... Oui ?

Alors, Jean Suisse.

Le Président.- (*Hors micro*) C'est le même problème, Jean. Tu n'es pas administrateur.

M. de Mesnard.- Seuls les administrateurs peuvent intervenir.

M. Suisse.- (*Hors micro*) C'est pour effectuer une correction. Il y a une mauvaise retranscription de ce que j'ai dit qui se retrouve dans le document.

Intervenant.- (*intervention inaudible*).

Le Président.- On écouterait la bande sur ce point. Le verbatim est une question d'administrateur et les membres qui sont des membres invités n'ont pas à s'exprimer sur ce document.

M. de Mesnard.- Tout à fait... De toute façon, dans un conseil d'administration, seuls les administrateurs peuvent intervenir ou ceux que le conseil d'administration mandate pour l'intervention, essentiellement. D'accord ? Et surtout au moment d'un vote, seuls les administrateurs peuvent, à mon avis, faire une observation.

On passe à l'approbation.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

31 voix pour (unanimité)

Maintenant, le verbatim du 07 septembre. Il était nettement plus court, vous l'avez reçu.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
Je ne pense pas. Donc on va passer à l'approbation.
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

31 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci, Louis.

III) Questions financières

1. Orientations budgétaires 2017

Le Président.- Donc on va pouvoir ouvrir le point sur les questions financières. Ce que je vous propose sur les questions financières, si vous en êtes d'accord, c'est qu'on ne représente pas le long diaporama très complet qui a déjà été présenté à l'occasion du conseil d'administration extraordinaire de début septembre. Bien sûr, on l'a et, bien sûr, on peut le présenter comme base de nos discussions, mais vous avez tous les grands enjeux de la discussion que l'on doit avoir ce matin et je préférerais que l'on donne tout son temps au débat et à la discussion parce que les grands paramètres, nous les avons tous en tête.

Donc s'il n'y a pas de demande expresse parmi vous qu'on représente les éléments de background qui figuraient dans le diaporama, je vous propose qu'on projette simplement ce tableau qui est la dernière version, la version finale qui permettra à Dominique de bien expliquer les évolutions. Mais en substance, vous avez tous bien en tête que finalement depuis la proposition budgétaire que je m'apprêtais à faire le 29 septembre, l'évolution, la seule évolution qui figure dans cette nouvelle version des orientations budgétaires est la volonté de réabonder la ligne dédiée au financement de la formation à hauteur de 300 000 euros, ce qui permet de financer en gros 6 000 heures d'enseignement supplémentaires, ce qui est une proposition de relatif équilibre, tout en admettant, bien entendu, et c'est le corollaire de cette proposition, l'idée que le déficit budgétaire contenu dans cette proposition n'est plus de 2,5 millions d'euros, mais de 2,8 millions d'euros. Étant entendu, enfin, que cette proposition est une proposition que nous ne pourrions tenir que si l'État et Mme la Rectrice n'y font pas opposition.

Voilà ce que je voulais vous donner. Il n'y a pas d'autre évolution. Je pense qu'il faut qu'on puisse maintenant débattre sur le fond.

Je passe la parole rapidement à Dominique pour qu'il puisse vous expliquer tout ceci sur les tableaux et ensuite on pourra discuter tous ensemble.

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, chers amis, comme l'a mentionné M. le Président, je vais donc repartir de la dernière version qui vous avait été présentée avec un déficit d'un peu plus de 2,5 millions. Puis ensuite, cette nouvelle version a été élaborée suite aux différentes consultations qu'a menées M. le Président auprès des directeurs de laboratoires, de composantes, les différents porteurs de listes de ce conseil d'administration afin d'abonder, comme M. le Président l'a mentionné, 300 000 euros supplémentaires sur la ligne de l'offre de formation.

Donc je vous présente ici la version ultime qui sera la version E. Malheureusement, les couleurs ne sont pas les mêmes sur mon écran que sur votre... que sur le diaporama.

Donc simplement, nous sommes passés ici, vous le voyez, de 4 484 252 euros à 4 784 252 euros en ce qui concerne la ligne « formation ».

Ensuite, la masse salariale. Donc la masse salariale a été réajustée en raison du recalcul par rapport au point d'indice et au GVT à 170 794 151 euros.

Ensuite, les laboratoires et écoles doctorales sont passés de 2 273 000 à 2 281 000 euros, notamment du fait que la bibliothèque de maths est passée de 120 000 à 200 000 euros et cela doit se répercuter pour être à budget constant par une diminution sur les crédits à répartir autres, en bas ici de la liste, où on est passé de 140 000 à 132 000 euros.

Donc cela nous amène dans un premier temps à un sous-total de 195 010 470 euros.

Néanmoins, doivent être prises en compte deux autres dépenses qui n'apparaissent pas au budget initial 2016 et qui doivent désormais être prises en compte dans le cadre du mode GBCP, à savoir les dépenses Recherche « pôle Documentation » pour 47 500 euros et Recherche « pôle Culture », c'est-à-dire en fait, les EUD, les missions « Culture scientifique » pour 108 900 euros soit donc, vous le voyez, un total de répartition en grandes masses pour les dépenses qui n'est plus de 194 millions, mais de 195 166 870 euros.

Ce budget donc, ce nouveau budget présente, lorsque on effectue la différence entre nos recettes et nos dépenses, vous le voyez, un déséquilibre de 2 816 528 euros.

Le Président.- Merci, Dominique. Je crois que les paramètres de l'équation sont bien posés et donc j'ouvre maintenant la discussion sur cette nouvelle proposition budgétaire.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Merci pour cette présentation. J'ai une remarque par rapport à la bibliothèque de maths que vous avez évoquée et puis six questions. Je ne sais pas si je les pose d'affilée ou si vous voulez laisser la parole à quelqu'un d'autre entre-temps.

Juste pour la bibliothèque de maths, pour refaire un peu l'historique, parce que là vous présentez les choses de sorte à ce qu'on pense qu'on a fait une rallonge supplémentaire à la bibliothèque de maths...

M. Delmas.- (*Hors micro*) Non, c'est un réajustement. On est bien d'accord.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, parce que ce qui s'est passé, cela fait plusieurs années qu'elle était dotée à 24 000 euros et, d'un coup, on l'a dotée à 12 000 euros. Donc maintenant, c'est réévalué à 20 000 euros, mais ce n'est pas du tout... Même si ce n'est pas une perte, ce n'est pas une augmentation pour la bibliothèque de maths.

Ce point étant passé, je passe à mes questions et à mes remarques.

Je suis toujours aussi choquée par la diminution de la dotation de fonctionnement. De 11 millions en 2012, elle est passée à 8 millions en 2016 et elle va passer à 3 millions en 2017. Comment les composantes vont-elles pouvoir fonctionner avec une DGF attaquée à ce point ? Si j'ai bien suivi, le périmètre n'est

pas constant avec le jeu des amortissements et le passage à la GBCP. Ce n'est pas une diminution de 60 % comme on en a l'impression, mais ma question, c'est : à périmètre constant, quelle est la hauteur de la diminution sur la DGF ?

M. Delmas.- Magali me corrigera, mais on ne peut pas raisonner en termes de périmètre constant. C'est impossible.

Vous voulez peut-être compléter, Magali, là-dessus ?

Mme Khatri.- Effectivement, les périmètres entre le budget 2017 et le budget 2016 ont considérablement évolué dans la mesure où, par l'application de la mise en œuvre de la GBCP, on ressort du budget tout un tas d'éléments qui avant pesaient sur le budget, notamment les amortissements, les reprises de quotes-parts, les provisions pour charges, etc.

Par ailleurs, les crédits ont été redistribués entre les différents centres de responsabilité budgétaire, ce qui fait que quand, avant, l'intégralité de la dotation de fonctionnement était inscrite par les composantes sur leurs unités budgétaires, en 2017 elles seront ventilées entre plusieurs unités budgétaires selon la nature des dépenses.

Donc effectivement, ces changements de périmètre rendent extrêmement difficile une comparaison à l'euro près des dotations et en termes de pourcentage.

Mme Cénac-Guesdon.- Sans aller à l'euro près, mais déjà un ordre de grandeur. Parce que là si on regarde juste la ligne, le passage de 8 millions à 3 millions, c'est édifiant. Donc même sans aller à l'euro près, une idée du pourcentage de baisse sur la DGF.

Mme Khatri.- Par rapport à l'exercice 2016, je ne peux pas vous donner le pourcentage précis. Je ne peux pas. Le calcul est trop complexe pour que je puisse le faire comme ça au pied levé en séance.

M. Delmas.- Juste peut-être pour compléter. Ce sont des discussions que l'on a eues avec l'ensemble des doyens et effectivement, il faut quand même bien s'apercevoir que certaines UFR en termes de dotation, lorsque l'on passe en mode GBCP, passaient en mode négatif, c'est-à-dire qu'elles devaient de l'argent à l'uB. Elles n'avaient plus d'argent pour fonctionner. Donc on a dû... Parce que justement des UFR comme Sciences et Techniques ont... Comment dire ? Ont une charge d'amortissement qui est très importante, qui pèse sur le budget de fonctionnement des UFR et faisait qu'elles étaient en négatif. Donc avec le pôle Finances, on a fait tout un travail de réévaluation de manière à les réabonder. Donc c'est vrai que les périmètres sont totalement différents du fait, en plus, de la typologie et du poids que pèsent les amortissements.

De même que les reprises de quotes-parts. On a dû également avec certains doyens, et notamment M. Salvadori qui est ici présent, réévaluer parce que justement les reprises de quotes-parts entraînaient un biais et une diminution de leur dotation.

Donc sur trois ou quatre UFR, on a dû également réévaluer, mais toujours en concertation avec les doyens.

Donc c'est vrai, comme le dit Mme Khatri, c'est très difficile d'apprécier avec ce nouveau mode.

Alors, quelque chose aussi qui va être fait et qui a été, je pense, assez consensuel lors de la dernière réunion des directeurs de composantes, c'est que l'on va, au cours de l'année 2017, reprendre le paramétrage d'attribution de la dotation pour chacune des UFR qui était, à l'heure actuelle, basé sur un historique qui est peut-être... Qui est assez biaisé maintenant par l'évolution du temps. Et je pense que c'est la bonne période, avec justement cette mise en place de la GBCP, de réévaluer les paramètres. Donc ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire des groupes de travail par typologie tout d'abord d'UFR pour pouvoir définir les paramètres avant de voir l'ensemble des directeurs de composantes pour pouvoir justement poser les bonnes bases.

Le Président.- Un petit commentaire en complément de ce qu'indique Dominique. D'abord, pour vous dire que la dotation en euros a été communiquée à tous les doyens à l'occasion de la dernière conférence des doyens et que cela n'a pas suscité... Bien sûr, chacun aimerait toujours avoir davantage d'argent mais, enfin, il n'y a pas eu de remarque indiquant que cette proposition était intenable.

Et puis pour compléter ce que vient de nous dire Dominique, ce travail de réévaluation des justes besoins des composantes en termes de dotation, en euros, est un travail très complexe parce que chaque composante a une typologie qui lui est propre, et on a vu, à la dernière réunion des doyens, la complexité. En fait, chacun était à juste titre en situation de dire (*mots inaudibles*), à telle ou telle particularité, et c'est vrai. Donc c'est très compliqué.

De fait, c'est aussi la raison pour laquelle, d'une part, au niveau de l'État, personne n'est capable de véritablement calculer ce que doit être la juste dotation d'une composante.

On va faire ce travail, Dominique l'a indiqué. On ne pouvait pas le faire avant parce que vous savez tous que jusqu'à il y a environ un an, notre université fonctionnait, et c'était un système historique, avec un mécanisme qui a entraîné beaucoup d'opacité, qui était que les composantes se refacturaient les unes et les autres, souvent en chaîne, des heures et que ces refacturations d'heures entre les composantes faisaient que certaines composantes, en fait, ne fonctionnaient qu'avec les heures qu'elles refacturaient aux autres et que, de fait, on ne pouvait pas apprécier de façon juste le besoin de fonctionnement, ce qu'était la DGF pour le fonctionnement.

On a fait un énorme travail sur mon premier mandat pour remettre à plat ce dispositif et techniquement, cela a été très compliqué pour supprimer ce mécanisme de refacturation en chaîne des heures entre les composantes.

Désormais on y voit clair et, cette année, pour la première fois, on est capable de donner, de ventiler une dotation de fonctionnement et puis de voir si elle est suffisante, si elle n'est pas suffisante, comment il faut le cas échéant la réadapter.

Donc avoir fait ce gros travail ouvre la porte maintenant à un travail plus approfondi qu'on va faire avec les doyens pour trouver des critères qui permettent de doter de façon équitable. Mais on n'avait pas cette possibilité jusqu'ici.

Tout cela, c'est quelque chose que l'on va enclencher.

(*Hors micro*) Allez-y, Peggy. Vous aviez d'autres questions ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je continue... Oui, j'ai d'autres questions, mais je ne veux pas monopoliser la parole si d'autres personnes veulent s'exprimer.

Donc les autres questions. Sur quelle ligne budgétaire sont réinjectés les gels des 33 postes et des ATER ? L'économie réalisée par le gel de ces postes avec le principe de...

M. Delmas.- (*Hors micro*) C'est dans la masse salariale.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est réinjecté dans la masse salariale ? D'accord.

Et donc j'ai lu, je ne sais plus exactement où, que les pénalités dérogatoires de cotisations pour le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique finalement ont été annoncées comme étant compensées par l'État encore cette année. Est-ce qu'elles ont déjà été réintégrées dans la prévision que vous nous proposez là ?

M. Delmas.- (*Hors micro*) Non.

Le Président.- Marie-France, vous pourriez peut-être expliquer parce que c'est plus compliqué que cela en fait.

Mme Mathieu.- Oui, il y a un versement qui est prévu quand on n'arrive pas à un certain taux de recrutement. Donc ce reversement est prévu à un fonds. Le versement a été effectué effectivement. Il y a eu une annonce au niveau de... enfin, assez récente sur le fait que ce serait compensé par l'État. Que l'on aurait une dotation spécifique de compensation. Donc cette dotation n'a pas été faite. Il y a un engagement pour 2017, donc nous l'attendons. Nous sommes en attente, mais elle n'est pas prévue. Elle n'a pas été reprise dans la prévision.

Le Président.- Marie-France, si j'ai bien compris, dans l'annonce qui a été faite par la ministre, en fait le maintien du taux dérogatoire sur le FIPHFP avait pour objectif de permettre de financer les dépenses de mise en sécurité. C'était bien cela, l'annonce de la ministre ? C'était bien cela.

Et puis les établissements qui ont déjà payé, en fait, on leur a dit « vous avez eu tort de payer », mais sauf qu'on ne peut pas deviner et donc on nous a dit « vous aurez un avenant sur 2017 ».

Mme Mathieu.- Il est annoncé, mais c'est vrai qu'il y a une coloration. Après, lorsque vous avez une dotation, c'est globalisé. Enfin, il y a quand même une coloration par rapport aux grilles de sécurité.

Le Président.- Je crois que Jean-Emmanuel Rollin voudrait intervenir.

M. Rollin.- Finalement, si je vous écoute, on a eu tort d'être trop bon élève. Finalement, on n'aurait pas dû être aussi rapide. C'est souvent ce qu'on a dénoncé. À force de vouloir courir et d'aller se montrer le bon élève des universités, finalement on vient de passer à côté d'une rente. On a dépensé de l'argent qu'on aurait pu économiser.

Moi, j'ai une question. Je voudrais une explication parce que soit je lis mal le tableau soit je ne le comprends pas. J'ai regardé la masse salariale pour 2017 à hauteur de 170 700 000 et des poussières, même si ce sont des grosses poussières.

Par contre, j'ai comparé avec le BR3 - parce que quand même le BR3, on peut considérer que c'est quand même les dépenses finalisées que l'on va faire au

niveau de l'université pour 2016 - et les dépenses de BR3 en masse salariale s'élèvent à 189 millions. Donc il y a un différentiel de 19 millions qui me fait dire, soit je fais une mauvaise interprétation ou une interprétation donc fallacieuse, je vais le dire comme cela, que le gel des emplois est beaucoup plus important qu'on ne veut nous l'annoncer, en particulier sur les contractuels. D'où vient cette économie de 19 millions ou est-ce que j'ai fait une mauvaise interprétation des deux tableaux ?

Le Président.- Là, on est uniquement sur la ventilation de la part État de notre budget. Quand on regarde le BR3 qu'on examinera tout à l'heure, c'est l'intégration des ressources propres également. Donc dans le BR3, vous avez l'ensemble des crédits qui, en masse salariale, financent les allocations de recherche, les contrats, les post-docs... Cela explique cette différence. Donc on ne compare pas la même chose. Là, aujourd'hui, on ne parle que de la ventilation de la part État de notre budget.

Magali, si vous voulez rajouter quelque chose.

Mme Khatri.- Juste... C'est tout à fait cela. C'est juste ce que l'on appelle « le socle », en fait. Il s'agit du socle de masse salariale qui nous a été transféré par l'État à l'autonomie et qui correspond au plafond 1. Effectivement, le différentiel par rapport au chiffre que vous évoquez sur le BR3 concerne la masse salariale totale.

Le Président.- Peggy, vous aviez d'autres questions.

Mme Cénac-Guesdon.- J'avais des questions par rapport à la dotation de l'État. La dotation globale de l'État. Est-ce qu'on peut avoir une idée, même si ce n'est pas à l'euro près, de la dotation globale sur les dernières années 2015, 2016, 2017 ? Parce que j'ai l'impression qu'il manque 10 millions. De ce que j'ai lu dans les rapports. Donc je pense que je n'ai pas dû lire les bonnes lignes et c'est pour cela que je pose la question.

M. Delmas.- (*Hors micro*) On parle de quoi ? De la SCSP ? De la subvention de charge pour service public ?

Intervenant.- (*Hors micro*) Micro... Micro...

M. Delmas.- Vous parlez de la subvention de charge pour service public, c'est ça ? Qui est affichée à 19 millions ? Qui est estimée à 19 millions ? Si on regarde par rapport à 2016, on était à 18,315 millions. Donc on estime que l'on a l'ajout de 1 million qui est dû à l'augmentation du flux étudiant. C'est de cette ligne-là dont vous parlez ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est la ligne qui était à 204 millions depuis 2013 et qui est passée à 185. Je n'ai pas le document sous les yeux.

Intervenant.- (*Hors micro*) Non, mais c'est la même chose.

Le Président.- Il est possible qu'on soit dans la même typologie de réponse que celle que je viens de faire à Jean-Emmanuel Rollin. Si vous comparez... Là, on est uniquement sur la ventilation de la part État du budget et donc dans ce dont on parle aujourd'hui, il n'y a pas les ressources propres de l'établissement.

Et donc, bien sûr, la comparaison sur le budget complet avec les ressources propres, c'est celle que l'on fera au mois de décembre. Aujourd'hui, on doit simplement débattre de comment on ventile les ressources État et une fois qu'on aura décidé de comment on ventile les ressources État, alors on va les ventiler aux composantes, aux labos, aux services qui vont agréger leurs prévisions de ressources propres, qui vont nous transmettre ces prévisions agrégées et on votera le budget complet qui intègre les ressources propres au mois de décembre.

Donc on ne peut pas comparer les orientations budgétaires qui sont votées à ce moment de l'année avec les séquences de budget qui intègrent la totalité des ressources de l'établissement.

M. Delmas.-(*Hors micro*) Quand on regarde... (*Micro*) Quand on regarde le calendrier, à l'issue du vote du CA, il va y avoir une notification aux composantes et aux laboratoires, sous réserve bien sûr, puisque la CR et la CFVU n'ont pas eu lieu, sous réserve du vote par la CR et de la CFVU, donc la semaine prochaine, et les doyens et les laboratoires devront faire un retour courant novembre, même au tout début novembre, pour le 7 novembre, agrégeant leurs ressources, pour que le pôle Finances puisse finaliser le budget final qui vous sera présenté courant décembre. Ce sera l'ensemble, cette fois-ci, du budget de l'université.

Effectivement, comme l'a rappelé M. le Président, là, c'est uniquement la répartition État dont nous discutons aujourd'hui.

Le Président.- De mémoire, je dirais que la ventilation État à l'établissement est de l'ordre de 186 ou 187 millions d'euros. C'est à peu près de cet ordre-là puisque l'an passé, quand on nous avait réduit de 1 million d'euros le fonds de roulement, en fait cela s'était traduit par une diminution de la dotation, et notre dotation qui aurait dû être de 187 millions était passée à 186 millions d'euros. Voilà, en gros.

Si vous voulez avoir en tête ce que sont les grands équilibres, la dotation que l'on reçoit de l'État pour fonctionner, en fonctionnement de masse salariale, est de cet ordre-là.

Ça, c'est la dotation initiale parce qu'on reçoit des notifications complémentaires en cours d'année, mais qui ne sont pas prévisibles par définition. En gros, ça donne une idée de l'ordre de grandeur.

Et ça, bien sûr, ça n'a pas baissé de 10 millions d'euros.

De toute façon, le simple fait que cela reste stable alors que le GVT augmente et que les charges augmentent, cela équivaut à une baisse relative.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est pour cela qu'en constatant en plus que cela avait diminué, je ne comprenais pas. Pour être totalement honnête avec vous, je me suis posé la question à cause du décalage entre votre discours et ce qui est écrit dans le rapport HCERES à propos de l'I-SITE.

Quand vous dites que l'I-SITE ne nous coûtera rien, ce n'est pas ce qui est écrit en page 9 du rapport du HCERES. Je cite la phrase : « Cet engagement paraît d'autant plus indispensable que la mise en œuvre du projet I-SITE implique la mobilisation de fonds propres de l'uB à un niveau significatif ».

Donc je me demandais si la différence que l'on observait sur la dotation globale n'était pas liée au fait que la dotation passait par la COMUE et qu'il y avait une ponction pour l'I-SITE au niveau de la COMUE. Vous me garantissez que ce n'est pas cela ?

M. Delmas.- (*Hors micro*) Non.

Le Président.- Je vous explique rapidement... Non, ce n'est pas cela. Quand il est dit qu'I-SITE va mobiliser des ressources propres des établissements, ce n'est pas de l'argent que les établissements vont prendre sur leur dotation pour financer I-SITE, c'est que le projet I-SITE est, en fait, un projet qui est construit en budget global et dans lequel on fait apparaître sur les projets ce que va être la dotation spécifique I-SITE et comment les établissements s'engagent à travers la masse salariale de leur personnel.

Donc quand des enseignants ou des chercheurs de l'établissement vont participer à des projets d'I-SITE pour une quotité d'heures propre, dans la construction d'I-SITE et de l'équipe globale d'I-SITE, on calcule parce que, de fait, c'est bien un apport de l'établissement, on fait apparaître la masse salariale des personnels qui vont contribuer à un projet.

Ça, c'est comme tous les grands programmes qui sont montés en complet.

Donc je vous confirme qu'il n'y a pas... I-SITE, vraiment je le dis et je le répète, c'est un enrichissement collectif. C'est de l'argent, pour le collectif des établissements qui sont membres du consortium, qui va venir les enrichir et il ne faut surtout pas penser qu'il y a une baisse de recettes.

Et l'autre question. La deuxième partie de votre question ? J'ai perdu la trace.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Je crois que vous avez répondu à la question.

Le Président.- Donc il faut vraiment que tout le monde soit absolument rassuré sur ce que représente le modèle économique d'I-SITE. C'est 5 millions d'euros en plus pour nous tous.

Mme Cénac-Guesdon.- J'avais juste un point de conclusion. Enfin, si cette proposition nous est soumise au vote, on le pense. Donc juste dire que pour la liste que je représente, la mobilisation paye. Nous avons desserré l'étau budgétaire qui amputait les formations, budget en déficit de 2,8 millions. Les transferts de 730 000 euros, soit un peu plus de 14 000 heures de formation, vers la ligne de formation, par rapport à la proposition initiale de budget présentée en début septembre. Nous continuons à œuvrer tant au niveau local qu'au niveau national pour obtenir un budget réaliste, c'est-à-dire qui tient compte des obligations de service public, et non un budget raisonnable, c'est-à-dire qui ait l'aval du Rectorat. Donc on ne va pas le voter.

Le Président.- D'accord. Geoffrey, vous vouliez intervenir et Jean-Emmanuel Rollin aussi.

Geoffrey.

M. Ricard.- Bonjour. Je voulais savoir... Comment vous pouvez parler de relatif équilibre à un déficit de 2 800 000 euros. Très clairement, pour moi, l'équilibre n'est pas là. Vous mettez cruellement en danger l'avenir de l'université. Aujourd'hui les 300 000 euros supplémentaires que vous nous rajoutez sur les formations ne représentent que 20 % de l'offre de formation que vous avez supprimée.

Aujourd'hui c'est simplement une rustine sur un ballon crevé.

Dans votre message destiné aux étudiants de la semaine dernière, vous nous parlez de faire un pari. Si vous avez des envies folles de pari, je vous invite à aller dans un PMU. Aujourd'hui les étudiants sont inquiets pour leur avenir, sont inquiets pour l'avenir de l'université et justement l'avenir de l'université ne se joue pas sur un pari. Cet avenir se joue sur des actes forts, sur une preuve de courage, et aujourd'hui l'UNI regrette que votre politique universitaire manque cruellement d'ambition et de courage.

Le Président.- Deux mots rapides. On peut, bien sûr, avoir des divergences d'appréciation. Quand je parle d'équilibre, ce n'est bien sûr pas un équilibre financier puisque par définition, ce budget, ces orientations budgétaires sont en déséquilibre. C'est un équilibre politique que j'entends. C'est un équilibre entre ce qui est réaliste et ce qui serait souhaitable dans le meilleur des mondes possible et, à ce titre-là, je pense que le curseur qu'on propose est le meilleur curseur possible. Le meilleur curseur possible entre une offre de formation telle qu'on souhaiterait tous la construire et une offre de formation telle que nous pouvons raisonnablement la construire.

Et quand je parle de pari, bien sûr c'est un pari parce qu'un budget, c'est toujours un acte qui est prévisionnel et, par définition, un budget, ça repose sur des hypothèses. Et bien sûr, ce budget, comme tous les budgets qu'on présente chaque année, repose sur un certain nombre d'hypothèses et vous savez que deux de ces hypothèses sont le fait que sur les 100 millions d'euros que l'État va reventiler sur l'accueil des étudiants, on puisse effectivement avoir 1 million d'euros. Deuxième hypothèse, c'est que l'État compense dans son intégralité la prise en charge de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. C'est deux des éléments qui sont contenus dans le courrier que j'ai écrit à Mme la Ministre le 26 septembre et pour lesquels je n'ai pas de réponse à l'heure actuelle. Donc bien sûr, c'est des paris, mais parce que tout budget repose sur ce type d'hypothèses et ce type de paris.

M. Ricard.- Mais depuis que je suis arrivé au sein de ce conseil d'administration, on nous explique très clairement, via deux petites courbes, que la situation va continuer à s'aggraver et aujourd'hui, d'un coup, on estime que l'année prochaine ou d'ici deux ou trois ans, nous serons capables de rembourser quasiment 3 millions d'euros. Je me demande comment, en fait. C'est complètement irréaliste.

Intervenant.- (*Hors micro*) Ce n'est pas cela.

Le Président.- On ne rembourse pas 3 millions d'euros. On vote un budget en déficit si cette proposition est retenue à hauteur de 2,8 millions sur la part État. Ensuite, on va agréger, comme je l'indiquais il y a quelques minutes, l'ensemble des ressources propres des composantes.

Quand on agrège les ressources propres, on pince un petit peu le déficit de fait parce qu'on ne dépense jamais la totalité des ressources propres dans l'année budgétaire telle qu'elle a été prévue.

Donc on sera probablement, j'espère, en décembre sur des perspectives de déficit qui seront un petit peu moins de 2,8 millions, mais ça, c'est quelque chose que l'on va assumer. Et précisément, tout le débat qui a eu lieu au cours des dernières semaines sur le niveau de déficit qui était un niveau acceptable, c'était : qu'est-ce

que nous sommes capables d'assumer, nous, sur notre fonds de roulement ? Et c'est ça qui est important.

Ce déficit, personne ne va nous en faire cadeau. On va l'équilibrer par le fonds de roulement de l'établissement et, de fait, il y a là aussi une sorte de pari qui explique que je n'ai pas voulu aller trop loin dans le déficit, c'est qu'au 31 décembre 2015, la partie libre de notre fonds de roulement, la partie non fléchée était de 1,4 million et que, de fait, là, en proposant d'aller jusqu'à 2,8 millions, on double pratiquement par rapport au fonds de roulement disponible.

Cela veut dire qu'il va falloir que l'on soit en capacité de réabonder le fonds de roulement pour équilibrer, pour absorber ce déficit. Voilà ce que cela veut dire.

Et de fait, personne ne va venir nous aider à absorber ce fonds de roulement et précisément, et là aussi, c'est le cœur du débat, et je comprends les points de vue qui se sont exprimés, c'est bien le cœur du débat, aller trop loin dans le déficit, cela veut dire un déficit qui n'est pas absorbable sur le fonds de roulement de l'établissement et c'est précisément là que se situe le risque de prise de tutelle de l'État sur le budget de l'établissement.

Or, là, actuellement, la Rectrice m'avait indiqué qu'elle était d'accord pour 2,5 millions. 2,8 millions, je n'ai pas encore... Je ne sais pas quelle sera la position de l'État. Il est clair qu'en allant à 2,8 millions, on va aussi loin et peut-être même un petit peu plus loin, mais voilà, que raisonnablement possible eu égard au niveau de notre fonds de roulement disponible.

M. Delmas.- (*Hors micro*) Je peux juste compléter peut-être... (*Micro*) Voilà, je voudrais juste compléter peut-être les propos de M. le Président. Effectivement, par rapport au fonds de roulement, il n'y a pas que le fonds de roulement. Vous allez le voir dans la suite de la présentation qui vous sera faite notamment sur l'état du BR3. L'établissement est capable de restaurer une capacité d'autofinancement, c'est-à-dire qui traduit en fait l'activité de notre établissement. Cette activité de notre établissement va venir mécaniquement enrichir notre fonds de roulement comme cela se fait habituellement chaque année. Donc cela va permettre également de pincer ce déséquilibre.

Le Président.- Peggy pour une dernière question parce qu'ensuite, Jean-Emmanuel Rollin va intervenir puis Philippe Salvadori.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc à côté du fonds de roulement qui est évoqué, j'ai lu tout récemment dans l'AEF qu'en 2015, 17 universités n'avaient pas les 30 jours nécessaires dans leur fonds de roulement. Donc quand vous parlez de la partie libre du fonds de roulement, j'ai envie de penser que la partie libre est peut-être plus importante que ce que vous dites.

M. Delmas.- Alors ça, c'est un accord que l'on doit avoir préalablement avec les services du Rectorat. C'est notamment le débat, la discussion, qu'on a eu avec M. Marlot et les services du Rectorat hier soir puisque vous savez que nous avons un pré-CA qui précède toujours nos débats budgétaires avec les services du Rectorat de manière à pouvoir apprécier la soutenabilité financière de notre établissement pour les différents budgets qui vous sont représentés et, à chaque fois, est remis à discussion notre fonds de roulement pour assurer justement ce mois de masse salariale et de fonctionnement.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui, la même question sur le rééquilibrage, la ligne de la bibliothèque de maths. Je voulais savoir si ces crédits-là seraient pris sur le budget... ne seraient pas pris sur la dotation. Je voulais être sûr que cela ne soit pas pris sur la dotation du SCD qui a déjà été pas mal ponctionné et que ce ne soit pas simplement un transfert d'un côté comme de l'autre.

M. Delmas.- Non, on est bien d'accord. Pas du tout. C'est quelque chose que nous avons vu avec le Vice-Président Recherche. C'est vraiment... C'est totalement dissocié du SCD.

M. Rollin.- D'accord. Ça va à ce moment-là.

Le Président.- Philippe Salvadori.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Je ne sais jamais comment ces choses-là marchent... (*Micro*) J'ai été mandaté par mes colistiers pour vous lire une déclaration puisqu'on se méfie de mon sens de la rhétorique et de l'improvisation. Donc ce que je vais vous lire, rassurez-vous, j'espère que ce sera bref, je le lirai aussi rapidement que possible, doit s'insérer non seulement dans notre débat budgétaire mais dans le débat général sur la politique de notre université et notamment par rapport à tous ceux qui se sont mobilisés et se mobilisent encore.

« Il a fallu que la situation devienne gravissime pour que le Président de l'université consulte enfin les administrateurs du CA. Lors de cette entrevue, c'est la première fois où il nous a semblé que la méthode avait changé et que la Présidence avait enfin compris qu'elle ne pouvait rester sourde aux nombreux messages envoyés depuis des mois par les élus du CA et la communauté universitaire.

Surtout, il est clairement apparu qu'elle ne pouvait feindre l'indifférence face aux centaines d'étudiants ayant manifesté leur désapprobation des coupes budgétaires pour 2016-2017.

C'est la première fois où il nous a semblé avoir été écoutés en proposant que des élus des conseils centraux soient associés au travail collectif de préparation de l'offre de 2017-2021.

Les 730 000 euros supplémentaires pour l'offre de formation sont le résultat tangible de la mobilisation des personnels et des étudiants de l'université.

Nous sommes fiers d'avoir pris notre place dans cette mobilisation dans un esprit de responsabilité et de proposition et nous avons toujours réclamé une sanctuarisation de l'offre de formation qui donnerait à celle-ci la même importance en dignité que celle accordée à la recherche.

Ces avancées sont indéniables, cependant insuffisantes pour nous convaincre de voter le budget proposé par la Présidence.

Voter ce budget serait un vote de confiance vis-à-vis de la Présidence. Nous ne pouvons pas avoir confiance tant que nous ne saurons pas comment un déficit de plus de 5 millions s'est creusé aussi brutalement dans les comptes de l'université. C'est pourquoi nous demandons qu'à l'image de ce qui a été mené à l'université d'Orléans, un audit externe soit diligenté afin de connaître les sources d'un tel déficit.

Nous ne pouvons pas avoir confiance tant qu'une vision à moyen et long terme n'est pas proposée par l'équipe présidentielle. Une vision qui mette la

communauté universitaire à l'abri des bricolages et des expédients conçus dans l'affolement de la crise.

Pour ne citer que deux points cruciaux, il y en aurait d'autres, le budget de fonctionnement reste très en dessous des besoins constatés, obérant gravement l'avenir, et les menaces sur les emplois contractuels ne sont pas écartées.

Nous ne pouvons pas avoir confiance tant que les dispositifs d'aide à la réussite, de prévention du décrochage et d'aide à l'orientation ne seront pas clairement réintégrés dans les formations des étudiants.

Nous ne pouvons pas avoir confiance tant que la Présidence ne s'engagera pas clairement à sanctuariser son offre de formation sur la durée de nos contrats.

Nous demandons, par ailleurs, des garanties sur l'utilisation de ces 730 000 euros supplémentaires pour l'offre de formation de l'année pour laquelle une notification budgétaire rectificative doit être envoyée sans tarder aux composantes - j'ai cru comprendre que ce n'était pas le cas.

Nous serons extrêmement vigilants sur la construction de l'offre de formation 2017-2021 afin qu'elle respecte la pluridisciplinarité – mot horrible ! – à tous les niveaux de formation, des choses tout à fait respectables, et que l'ensemble de la communauté puisse connaître les critères et les clés de sa construction.

Nous serons très attentifs à ce que l'aspect budgétaire ne soit pas le seul élément dictant l'offre de formation.

Il faut, cependant, tirer toutes les leçons de la crise que notre université traverse face au défi des prochaines années.

Nous croyons que cette crise peut être une occasion de changer de méthode en donnant à la concertation une place qu'elle n'a jamais eue.

Nous espérons qu'en intégrant les propositions venues de tous les horizons, la Présidence sera plus forte face au ministère, tout particulièrement pour refuser la régression à l'infini des dépenses de formation.

Nous voulons donner sa chance à la reconstruction d'une communauté démocratique qui entende toutes les sensibilités.

C'est dans cette perspective que, tout en comprenant ceux qui s'opposeront à ce budget, toujours insuffisant, et en partageant pleinement leurs critiques, nous entendons donner un signe en manifestant nos attentes et notre vigilance.

Nous nous abstiendrons dans ce vote sur le budget tout en témoignant de notre volonté constructive.

C'est maintenant à la Présidence de prendre la responsabilité d'approfondir le dialogue auquel toute notre communauté aspire.

Nous tirerons nos conclusions lors du vote final du budget en décembre. »

Le Président.- Merci, Philippe, pour cette intervention. La décision de s'abstenir est une décision que j'apprécie à sa juste valeur dans la continuité, dans le contexte des semaines que l'on vient de traverser. C'est une décision de pragmatisme pour laquelle je te remercie.

M. Salvadori.- Ce n'est pas moi que tu dois remercier, c'est l'ensemble de notre liste parce que Sébastien Chevalier n'a pas pu être là, c'est lui qui aurait dû lire ce texte.

Le Président.- Je vous remercie collectivement pour ce positionnement.

Pour le reste, sur beaucoup d'éléments que tu soulèves dans cette déclaration, on peut les partager. Il y a beaucoup d'éléments qui nous réunissent.

On a tous pris des positionnements qui correspondent aux responsabilités qui sont les nôtres mais, finalement, au-delà de ces positionnements qui correspondent au rôle qu'on joue les uns et les autres, je pense qu'on est tous attaché à la même chose qui est une université qui rayonne et qui, dans la pluridisciplinarité, assure des formations de qualité aux étudiants.

Mais les uns sont responsables de la gestion et du bon fonctionnement et doivent, bien entendu, prendre leurs responsabilités, ce que l'on fait.

En tout cas, j'entends les mots que tu as dits et je les apprécie beaucoup.

Qui d'autre souhaite s'exprimer à ce stade ?

Oui, Théo voulait s'exprimer.

M. Sainte-Marie.- Merci. Je ne vais pas me répéter. Enfin, je pense que vous avez tous très bien compris, tous les administrateurs et administratrices de ce conseil d'administration, y compris depuis plusieurs semaines, le positionnement qui est le même. On a un positionnement commun, c'est une très bonne chose, avec les autres listes dites « frondeuses » de ce conseil d'administration.

On se félicite de cette augmentation bien qu'en effet, ce ne soit pas assez. La mobilisation paye. Les rencontres, les débats, les discussions qu'on a pu avoir ont payé mais, malheureusement, vous voyez bien qu'il y a encore des étudiants dehors, il y a encore des enseignants-chercheurs et des personnels qui sont dehors et qui sont toujours opposés à ces coupes budgétaires malheureusement.

Mais on peut quand même vous remercier de nous avoir reçus, d'essayer de nous avoir écoutés et d'avoir fait à plusieurs reprises des pas vers nous. Bien qu'en effet, malheureusement, ce ne soit pas ce jeu-là... Je ne vais pas paraphraser, ça ne sert à rien de se répéter, mais je suis totalement d'accord avec ce qu'a dit M. Salvadori.

En revanche, je vais m'opposer au budget tout simplement parce que même si on a débattu, on a discuté, on est allé loin dans la discussion, on considère qu'aujourd'hui on impacte encore trop la formation, on va trop loin dans la casse de nos formations, on met trop en péril notre avenir professionnel et notre avenir tout court. Donc on s'opposera. L'UNEF, en tout cas, s'opposera pour ce vote.

Le Président.- Merci. Jean-Emmanuel puis Geoffrey.

M. Rollin.- Oui, je vais donner la position du SNASUB. On en a discuté. Là, ce n'est pas simplement parce qu'en tant que seul représentant administrateur du SNASUB que je vais parler, c'est au nom du SNASUB.

Après notre entrevue, on a eu l'impression... J'ai eu l'impression qu'on était entré enfin dans une phase d'écoute. Je m'étais interrogé sur la possibilité peut-être éventuellement, avec beaucoup d'hypothèses, beaucoup de guillemets, de m'abstenir. Malheureusement, le point sur lequel, dans notre entrevue, j'ai beaucoup insisté, c'est sur les orientations en termes d'avenir pour notre université, quelle confiance on donne aux personnels dans l'institution.

D'abord, on ne le retrouve pas dans le budget. Donc cela me dérange.

Le déroulement du comité technique dans lequel on reste enfermé dans une bulle, où la gouvernance est enfermée dans une bulle sur les questions même budgétaires - on a posé des questions, on n'a pas eu de réponse -, nous appelle au niveau du SNASUB à se dire qu'on ne pouvait pas voter ce budget.

On ne soutient pas ce budget aussi sur la question... Parce que voter ce budget-là, c'est aussi indirectement voter la campagne d'emplois et le gel des postes

et cela, pour lequel nous n'avons toujours pas eu de réponse sur la pertinence du gel des postes, à part simplement l'aspect financier, et cela, on ne peut l'accepter.

Donc le SNASUB votera contre. Je dis bien « le SNASUB » pour bien préciser que c'est une position syndicale clairement. Mais comme cela a été dit par différents intervenants, j'espère quand même que de cette crise, il en sortira quelque chose de salutaire parce que moi, je suis très inquiet.

Je suis très inquiet d'un certain nombre de messages que j'ai reçus des personnels, de certains personnels, en particulier après la manifestation, où, je le dis, certains m'ont reproché mon intervention pour essayer d'aller instaurer un dialogue. On aurait préféré que ça parte en vrille. Je le dis. J'ai pris des coups de la part de mes propres collègues du personnel et c'est la première fois que je suis là, confronté à des personnels qui sont prêts à en découdre et à un manque de confiance dans l'institution, et je pense que la gouvernance doit véritablement... Comment ? Faire le bilan de cette crise pour essayer de voir comment redonner confiance dans l'institution vis-à-vis... Moi, je parle des personnels BIATSS. Pour que cela ne se reproduise pas et surtout qu'on n'arrive pas à des excès que l'on ne pourrait pas contrôler.

C'est ce que je voulais dire par rapport à cela.

Le Président.- Très bien, merci. J'entends ce que vous dites et peut-être un petit peu en marge du débat budgétaire, je vous remercie également pour précisément l'intervention que vous avez eu le 29 septembre.

Geoffrey, vous vouliez intervenir.

M. Ricard.- Oui, simplement pour dire que l'UNI Bourgogne votera contre le budget du fait du déficit trop important. Nous pensons que le vote de ce budget mettra à terme en grand danger l'université. Qui plus est, la formation est mise à mal. Au final, 24 000 heures de baisse pour une université qui, à la base, doit enseigner, c'est inacceptable. De fait, l'UNI Bourgogne et tous les étudiants qui ont voté pour la liste UNI Bourgogne votera contre ce budget.

Le Président.- Merci pour cette prise de position. Qui veut intervenir ?

Cédric, vous voulez intervenir.

M. Clerc.- Le SNPTES avait l'intention aussi de voter contre ce budget. On en a rediscuté suite à la rencontre qu'on a pu avoir avec vous et votre équipe. Cependant, les discussions qui ont eu lieu lors du CT de lundi nous ont quand même posé pas mal de problèmes puisque on nous mettait en perspective le budget 2017 : pour rééquilibrer, il fallait taper un petit peu ici. On a entendu des choses comme « chacun doit prendre sa part » en parlant de la rémunération de nos collègues notamment et de nos collègues BIATSS en particulier. Donc on trouve que le budget qui est déjà en déséquilibre aura des répercussions forcément sur l'emploi, d'une part, et sur la rémunération de nos collègues, d'autre part, et par rapport à tout ce qui a été dit. Alors, s'il y a un dialogue qui a semblé se mettre en place sur ces questions budgétaires, sur les choix, les grandes orientations, concernant les personnels, je crois qu'il y a, au contraire, une distance qui s'est instaurée, qui a pris de l'ampleur. Donc une perte de confiance plutôt à ce niveau-là et donc nous resterons sur notre position et nous ne voterons pas pour ce budget.

Le Président.- Merci. D'autres interventions ?

Tania.

Mme Carnet.- Oui, donc pour l'UNSA, nous nous félicitons d'avoir été reçus. On voit que le dialogue *a priori* a repris. Malheureusement, cela ne s'est pas spécialement bien passé au CT de lundi, je suis obligée de le reconnaître. Avec mes camarades, nous avons fait une proposition pour les personnels BIATSS à hauteur de leur rémunération, de leur indemnité. Vous savez très bien que les personnels BIATSS vont perdre au niveau de leur indemnité cette année même si, Monsieur le Président, vous conservez leur prime de fin d'année. Ce que vous appelez « la prime de Noël ».

Pour notre part, donc avec l'UNSA, on en a rediscuté et nous voulons que l'université continue à avancer dans ses démarches au niveau de son offre de formation, ça, on en est conscient, mais il ne faut pas que les personnels BIATSS soient les laissés-pour-compte et soient laissés sur le côté de la route.

Pour l'UNSA, nous nous abstiendrons donc sur le budget.

Le Président.- Merci, Tania. Merci. C'est également un geste que j'entends et que j'apprécie dans le contexte actuel.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Est-ce que chacun s'est assez exprimé ? Oui, Théo ?

M. Sainte-Marie.- Merci. Je voulais juste répondre plutôt à Geoffrey pour l'UNI. Je comprends totalement le positionnement et j'en suis très content. C'est une très bonne chose que vous soyez enfin... Enfin, puisque vous avez mis un petit peu de temps à vous lancer dans la mobilisation, et vous n'avez pas été vraiment porteurs de la voix des étudiants dans cette mobilisation, c'est quand même assez regrettable. Donc je suis assez content quand même que tu prennes conscience, que l'UNI prenne conscience un petit peu des dégâts qui nous sont proposés et la casse de nos formations, etc. Donc c'est une bonne chose. Je te félicite, mais je trouve que c'est un peu regrettable que ce ne soit que maintenant que tu te réveilles et que vous soyez allés très peu à la rencontre des étudiants dans les amphithéâtres avec des tracts et aller en discuter avec les étudiants, en fait.

Le Président.- Une dernière... Une réponse et on passe à la suite. Allez-y.

M. Ricard.- Tout simplement pour te répondre. L'UNI, sur ces sujets, s'est mobilisée directement. Sauf qu'au lieu simplement aller justement encadrer le Président à la sortie d'un CA, depuis le début, nous avons proposé des solutions, chose que vous n'avez pas faite. Chose que vous avez simplement demandée, de vous re... de se remettre à l'Etat. Nous, depuis le début de la mobilisation, nous apportons des solutions : les partenariats avec les financeurs privés, le mécénat. Chose que vous n'avez pas faite. Donc tu nous excuseras d'apporter de réelles solutions pour l'université, pour sa pérennité parce qu'aujourd'hui, ce que nous voulons, ce n'est pas simplement un budget avec 20 % en plus des heures supprimées, ce qui est complètement aberrant. Ce que nous voulons, c'est la pérennité de l'université sur cinq, dix, quinze, vingt, cent ans, avec toujours la même qualité de formation.

Le Président.- Bien. Merci. Alors, Orane va intervenir et va clore cette séquence d'intervention.

Mme Juban.- Ma question va peut-être paraître assez infantile parce que je prends le dossier en cours de route et c'est vrai que j'ai beaucoup de mal à comprendre toutes les subtilités de ce problème, mais si je comprends bien, le déficit du budget va être prélevé sur le fonds de roulement. Fonds de roulement qui sert initialement aux investissements à long terme. Donc ma question, c'est : pourquoi ne pas faire le choix de prélever suffisamment d'argent sur le fonds de roulement, donc beaucoup plus, pour préserver la qualité de l'offre de formation et de tous les autres pôles, quitte à étaler plus les investissements, à faire des coupes dans les investissements ? Peut-être que cela a déjà été répondu ou que je n'ai pas bien compris. Est-ce que vous pourriez reclarifier ce point ?

Le Président.- Bien sûr. En réalité, aller au-delà... On n'a pas la marge disponible sur le fonds de roulement pour absorber au-delà de ce déficit. Alors, effectivement, une des pistes pourrait être de renoncer à un certain nombre de nos projets d'investissement. On n'a plus beaucoup de projets d'investissement vivants actuellement.

On a de façon emblématique deux grands projets, l'un qui est le Learning Centre et l'autre qui est un bâtiment de laboratoire dans le domaine de la pharmacologie, qui sont deux projets d'égale importance.

Sur ces deux projets, l'établissement prévoit de financer en ressources propres à hauteur d'un petit peu plus de 1 million d'euros à chaque fois.

Je pense que renoncer à investir serait quelque chose de sérieux. Par contre, ce qu'on peut faire, c'est décaler ces investissements sur la fin du CPER et c'est précisément ce sur quoi on travaille. Mais pas de renoncer. Parce que renoncer, ce serait obérer l'image de l'université sur le long terme. Par contre, décaler est quelque chose qui est tout à fait envisageable et c'est une décision qu'on pourra prendre.

De toute façon, c'est une décision qui relèvera, bien sûr, du conseil d'administration, qu'on ne pourra aborder qu'à partir du moment où on aura le compte financier 2016, donc au mois de mars 2017, et c'est à ce moment-là simplement qu'il sera raisonnable de se poser cette question.

Alors, Jean-Emmanuel Rollin puis Peggy.

M. Rollin.- Oui, vous parliez justement de l'investissement du Learning Centre. Moi, j'ai quand même une grande interrogation parce que quand on en a parlé il y a à peu près trois ou quatre ans, on était sur un projet de 20 millions, on est descendu... On descend. La participation était de 3,5 millions. Maintenant, vous parlez autour de 1 million décalé. Je pense que la question se pose de finalement est-ce qu'on y va ou est-ce qu'on n'y va pas.

La question qu'il y a aussi derrière est celle que je vous avais... Cela faisait partie des pistes que je vous avais soulevées, de regarder dans les investissements quels sont ceux qu'on pouvait soit reporter soit voir, se dire qu'ils n'étaient plus opportuns.

Le Learning Centre a quand même des conséquences. Une fois qu'il sera en route aussi, il y aura des conséquences en termes de fonctionnement supplémentaires puisqu'il est... Le but d'un Learning Centre c'est aussi d'offrir un service, je dirais, presque 24 heures sur 24 ou sur un cycle beaucoup plus élargi, donc avec des personnels qui soient étudiants ou qui soient des personnels titulaires ou d'un autre système.

Il y a un système de badges, de sécurisation. Cela va être des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Cela aussi doit être évalué pour savoir si l'université aura, à ce moment-là, les moyens de le faire parce que là, actuellement, le SCD, on a quand même, depuis deux ans, coupé dans la dotation du SCD. Si c'est pour refaire simplement du replâtrage, est-ce qu'on a besoin de refaire un replâtrage à 500, 400 000 euros, 1 million ? Voilà. La question, c'est vraiment les équipements, qu'à un moment, on doit se poser : est-ce que dans deux ou trois ans, quand on le fait...

Puisque normalement, le Learning Centre qui était concerné, les personnels devaient déménager dans six mois. Maintenant, on leur parle d'un an et demi. Maintenant, vous parlez de la fin du CPER. Le CPER, c'est 2020, c'est ça, Monsieur le Président ? Donc voilà. On est déjà à 2020. Finalement, même pour les personnels, comment s'inscrire dans la durée en termes de motivation par rapport à ça alors qu'ils étaient déjà en train de travailler sur leur déménagement et le Learning Centre, alors que maintenant on leur dit « ce que vous avez fait, on arrête et on ne part pas ».

Il y a quand même une conception... A un moment, il va falloir bien réfléchir aussi aux conséquences vis-à-vis des personnels et dans le futur, parce que les investissements ont aussi des conséquences en termes de fonctionnement.

Le Président.- Oui, c'est vrai. Je ne dis pas qu'on va décaler, mais je dis que la décision éventuelle de décaler, on sera en mesure de la prendre quand on aura le compte financier 2016. Donc on a devant nous quelques mois et je n'exclus pas de le faire si cela était nécessaire, bien sûr. Bien sûr.

Peggy, vous vouliez une dernière intervention.

Mme Cénac-Guesdon.- Je pense que vous ne serez pas très surpris si je vous dis que je ne suis pas complètement convaincue par la réponse que vous avez faite à Orane. Je vous cite : « Renoncer serait obérer l'image de l'université sur le long terme ». J'estime que couper à ce point dans ces formations, quand on fait la comparaison, par exemple, avec les classes prépas, les moyens qu'il y a dans les classes prépas ou les BTS, c'est aussi obérer l'image de l'université sur le long terme.

Le Président.- Il est certain qu'on serait tous très heureux d'avoir les mêmes ressources par étudiant qu'ont les classes prépas. Ça, c'est tout à fait clair.

Oui, Orane ?

Mme Juban.- Oui, effectivement, je pense que là, dans la situation actuelle, il faut raisonner en termes de... Enfin, si on veut raisonner en termes d'image de l'université, privilégier... Enfin, faire un investissement de 1 million d'euros pour le Learning Centre au détriment, par exemple, du million d'euros qui manque pour l'offre de formation, est-ce qu'il vaut mieux se dire « on va essayer d'améliorer l'image de l'université » ou « on va essayer de garder la qualité de l'université » ? Je pense que la priorité est sur la qualité actuelle de l'université parce que là, en tant qu'étudiant, le besoin n'est pas dans la nouveauté du... Enfin, dans ce que va apporter le Learning Centre. Il est dans ce que mes cours vont m'apporter en priorité.

Le Président.- Oui, les deux sont liés. Renoncer à un Learning Centre, c'est aussi renoncer à beaucoup d'innovations pédagogiques pour toutes les futures

générations d'étudiants. Donc il faut bien avoir ces éléments en tête. Et par ailleurs, le volume financier qui est consacré au Learning Centre, c'est un volume financier qui est pour l'avenir. Ce n'est pas le volume financier de maintenant.

Geoffrey.

M. Rollin.- (*Hors micro*) Vu comme il diminue chaque année...

M. Ricard.- Pour revenir sur la capacité d'avoir des ressources. La loi LRU permet d'avoir des financements privés. Donc je pense qu'il faut simplement arrêter avec ce sectarisme des financements privés et aller de l'avant.

Le Président.- Ça, c'est quelque chose que l'on a engagé, vous le savez. Très bien. D'autres...

Théo ?

M. Sainte-Marie.- Ce n'est pas... Je t'ai entendu, ce n'est pas pour apporter une réponse, mais c'est pour parler aux élus Associatifs et Indépendants. Je trouve que c'est une très bonne chose et c'est une très bonne question qu'a posée Orane et avec laquelle on peut être totalement en accord.

Juste, je suis un petit peu triste de vous voir vous réveiller le 19, quoi. Le jour où ça va passer, vous l'avez voté en CFVU. Vous allez le voter... Enfin, Dorian, tu parlais ou Bérénice parlait de calomnies il y a peu. Cela nous a beaucoup choqué de vous voir dire qu'on était en train de vous calomnier extrêmement souvent... C'est totalement faux. On a juste montré aux étudiants et dit aux étudiants la vérité. Les verbatim prouvent que vous avez voté en CFVU, que le tout dernier budget rectificatif, vous l'avez voté, etc. etc. Bref, ce n'est pas le débat, mais... Je suis très content que vous vous réveilliez, mais enfin, il faudrait peut-être... Là, ce serait peut-être le moment justement d'aller plus loin, de s'abstenir. Je ne dis pas de voter contre parce que dans le cadre de votre cogestion, c'est peut-être un peu compliqué, mais peut-être de vous abstenir par rapport à ce budget et à cette baisse de dotation dans l'offre de formation.

Le Président.- (*Hors micro*) Allez-y, Orane, c'est bon.

Mme Juban.- Je ne pense pas que ce soit le lieu d'une guerre puéride de rhétorique.

Le Président.- Bien. Théo, vous pouvez couper votre micro...

M. Sainte-Marie.- Juste pour te répondre. Enfin, ce n'est pas une « guerre puéride de rhétorique »... Enfin, c'est juste une question dont on débat. Les orientations qui sont faites par l'université, cela n'a rien de rhétorique, je trouve. Sauf (*suite inaudible*)..., je dirais, une forme d'effets de manche particulière. Juste, c'était pour te répondre sur le fond. Justement, ce n'est pas de la rhétorique. Je vous demande juste de prendre un peu vos responsabilités, et je pense que l'UNI sera sans doute d'accord avec moi sur ce point, de prendre vos responsabilités devant les étudiants, devant vos électeurs.

Vous êtes aujourd'hui l'organisation majoritaire et je vous en félicite, mais quand on a fait certaines promesses aux étudiants et que derrière, dans les conseils, que ce soit la commission de la formation et de la vie universitaire, le conseil

d'administration, etc., où on vote majoritairement pour ce qui est proposé par la Présidence et qui malheureusement n'est pas en accord avec ce que les étudiants voudront être mis en place pour eux, pour leur formation, etc., pour leur avenir d'une manière générale, je pense que ce n'est pas de la rhétorique justement. C'est un problème de fond, mais un problème que ton organisation a malheureusement.

Je vous remercie.

Le Président.- Bien. Je pense que le débat a été à son terme et aussi approfondi qu'il pouvait l'être. Donc je vais soumettre à votre approbation ces orientations budgétaires et la répartition des grandes masses pour 2017 telle qu'elle vous a été présentée et telle qu'elle a été débattue.

Donc qui s'oppose à ces orientations ?

M. de Mesnard.- Ceux qui ont des procurations, levez bien deux bras.

Le Président.- Un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six.

Qui s'abstient ? J'en vois un... Deux... Trois... Quatre... Cinq. C'est cela. Très bien. C'est bon.

20 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions

Merci beaucoup pour vos prises de position. Merci beaucoup pour votre participation à ce cycle de débat difficile et puis effectivement, comme les uns et les autres l'ont dit, on reste engagé dans un dialogue pour construire maintenant l'offre de formation pour le contrat 2017-2021 qui va être le prochain grand chantier auquel on doit collectivement s'attacher et ce sera fait dans le cadre de dialogue qu'on a dit, il y a quelques minutes, et bien sûr en tenant compte aussi de ce que sont les impératifs de soutenabilité financière puisque c'est cet impératif qui va nous être imposé.

On va poursuivre maintenant par le budget rectificatif n° 3.

Dominique, je vais te redonner la parole.

2. Présentation et vote du budget rectificatif 3 (BR3)

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Donc nous allons aborder maintenant ce troisième budget rectificatif de l'année 2016 et, comme lors des deux CA du 27 avril et du 8 juillet dernier, il s'agira donc de voter ce BR3 sous la nouvelle procédure en mode GBCP et ce sont donc les documents qui vous ont été adressés sous format GBCP, sous le contrôle du Rectorat, sur lesquels vous aurez donc à vous prononcer.

Alors, juste pour mémoire, ici, sur cette première diapo, le rappel, comme à chaque fois, réglementaire selon le décret de 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, l'exercice 2016 constituant la première année d'application de ce mode GBCP. En d'autres termes, pour les établissements qui ne disposent pas d'un système d'information GBCP au 1^{er} janvier 2016 conforme à la nouvelle réglementation, vous le voyez, les budgets 2016 sont présentés et votés par les conseils d'administration conformément à la nouvelle maquette budgétaire, incluant à la fois une prévision budgétaire en autorisations d'engagement, c'est-à-dire nos AE, ou en encaissements donc, et qui sont les crédits de paiement, les CP, les décaissements, et une présentation en droits constatés.

Alors, pour ce qui relève de l'exécution budgétaire, des adaptations transitoires seront autorisées afin que l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 puisse être mise en œuvre de manière allégée dans le respect des autorisations budgétaires votées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sans modification du système d'information et sans changement majeur des processus de recettes et de dépenses.

Ceci étant rappelé, voyons tout d'abord ce budget rectificatif en droits constatés qui est non soumis au vote mais que je choisis de vous présenter toujours dans un souci de pédagogie comme maintenant, à l'habitude, nous pourrions toujours prendre un moment pour discuter et débattre après cette présentation qui se veut avant tout politique avant d'aborder formellement les tableaux GBCP qui vous ont été transmis et qui seuls seront soumis au vote pour un certain nombre d'entre eux.

Lorsque nous regardons tout d'abord l'équilibre général de ce BR3 2016, en commençant par les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau du fonctionnement, il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à 2 012 668 euros, et les charges de masse salariale, quant à elles, sont à hauteur de 128 864 euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent à plus de 2,286 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement.

De fait, lorsqu'on effectue la différence entre nos recettes et nos dépenses, vous pouvez constater que l'on a un excédent de première section qui se monte, vous le voyez, à 145 023 euros.

L'équilibre global de première section sera alors de 2 286 555 euros.

C'est un élément important à noter que je détaillerai un peu plus lors de la présentation en mode GBCP. Important à noter car contrairement aux deux BR consécutifs où nous avons un déficit de première section, je vous rappelle, de 369 956 et 390 741 euros respectivement, nous avons pu restaurer l'équilibre de première section au niveau de ce stade budgétaire.

Alors aussi, si, lors des BR1 et BR2, les déficits de première section venaient alors alimenter mécaniquement notre insuffisance d'autofinancement, en dépenses d'investissement ici, ce n'est plus le cas. Nous n'avons pas pour ce BR3 d'insuffisance d'autofinancement de seconde section.

Par ailleurs, il est à noter que les dépenses d'équipement et de travaux présentent une dépense négative, vous le voyez, de -2 509 940 euros, correspondant entre autres à la restitution de deux PPI, à savoir le PPI Pharmac-imagerie et le PPI Learning Centre, ainsi que les travaux du quatrième bâtiment du site d'Auxerre qui sont décalés.

Ensuite, côté recettes, nous avons donc une capacité d'autofinancement tout d'abord constituée par notre excédent de première section, vous le voyez, donc les 145 023 euros, auxquels viennent s'ajouter la dotation aux amortissements et provisions pour 46 880 euros, somme à laquelle il faut soustraire la neutralisation des amortissements et provisions pour 18 819 euros, soit au total une capacité d'autofinancement positive de 173 084 euros.

Viennent ensuite les subventions pour un montant de 274 182 euros.

Ainsi, lorsque vous réalisez la différence entre nos recettes et nos dépenses d'investissement, nous arrivons à un différentiel de 2 957 206 euros, nous permettant alors d'arrêter à l'équilibre de seconde section à hauteur de 447 266 euros.

Au final, ce budget rectificatif n° 3 s'équilibre à hauteur de 2 733 821 euros.

Lorsque l'on regarde le poids de chacune des sections, vous le voyez ici, la section d'investissement représente 16,36 % alors que la section de fonctionnement représente 83,64 %.

Le fait important est que nous avons, contrairement, je vous l'ai mentionné préalablement, aux BR précédents, restauré une capacité d'autofinancement, certes faible, mais néanmoins positive qui s'élève à 173 084 euros.

Lorsqu'on regarde un peu plus le détail. Les recettes de fonctionnement s'affichent donc, vous le voyez, à 2 286 555 euros. Elles concernent différents chapitres que je vous laisse regarder.

Ensuite viennent les dépenses de fonctionnement, quant à elles, qui s'élèvent bien évidemment à 2 286 555 euros. Plus précisément, celles-ci s'élèvent *stricto sensu* à 2 012 668 euros tandis que les dépenses de masse salariale s'élèvent à 128 864 euros. Là encore, je vous laisse regarder le montant des différentes inscriptions.

En ce qui concerne maintenant le plafond global d'emplois, il vous sera proposé de tenir compte de la notification ministérielle reçue au 1^{er} septembre 2016 qui porte la création de 6 emplois pour l'établissement, à savoir 4 emplois Fioraso et 2 emplois au titre du contrat de site, mais concernent également des réajustements sur les contrats doctoraux, soit +2,17 ETPT, ainsi que sur les personnels de santé, -0,34 ETPT.

Par ailleurs, à la suite d'une révision nationale des effectifs de santé, 2 emplois de PU-PH ont été supprimés au 1^{er} septembre 2016 correspondant à la notification ministérielle en date du 4 août 2016.

En conséquence, le plafond 1 qui correspond à notre socle de masse salariale délégué, passe à 2 552 ETPT et le plafond 2 reste à 380 ETPT, soit un plafond global d'emplois à 2 932 ETPT.

Ensuite viennent les recettes d'investissement à hauteur de 447 266 euros. Les inscriptions concernent différents chapitres dont je vous laisse, là encore, prendre connaissance.

Enfin, viennent des dépenses d'investissement pour lesquelles il est à noter notre capacité d'autofinancement à hauteur de 173 084 euros et, là encore, je vous laisse apprécier les différents chapitres.

En conclusion, le budget 2016 s'équilibre globalement à 268 584 309 euros. Il met là encore une nouvelle fois en exergue les tensions pesant sur la section de fonctionnement et la difficulté récurrente de notre établissement à équilibrer le compte de résultat prévisionnel.

Ces difficultés sont confirmées par l'évolution de notre capacité d'autofinancement qui baisse.

Le montant total des opérations financées via le fonds de roulement est de 9 millions et est nettement - ça, c'est un point important à souligner - inférieur au prélèvement proposé au budget rectificatif n° 3 2015 qui était de 19,8 millions d'euros.

Donc cette présentation en droits constatés doit permettre, je l'espère en tout cas, de mieux appréhender les tableaux que nous allons voir juste peut-être après un petit moment de pause ou de discussion sur ces éléments si vous le voulez ou nous enchaînons sur les différents tableaux. Comme vous le souhaitez.

Le Président.- Étant tous davantage familiarisés avec la présentation en droits constatés, on pourrait peut-être avoir la discussion sur la partie « droits

constatés » et ensuite, de façon formelle, tu pourras nous présenter les tableaux GBCP.

M. Delmas.- Oui.

Le Président.- Parce qu'au bout du compte, le débat, c'est ici qu'il doit avoir lieu et sur les grandes masses, on a tous davantage de capacité à comprendre ce que tu viens de nous présenter.

J'ouvre la discussion pour ceux d'entre vous qui le souhaitent sur les éléments de ce BR3.

Peggy. Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- J'avais une question sur l'introduction du document qui nous a été fourni. Je ne sais pas si c'est le moment de la poser. Par rapport au prélèvement du... Il est indiqué qu'il y a un prélèvement sur le fonds de réserve pour le FSDIE pour un montant de 168 000 euros. Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi il y a une nécessité de faire un prélèvement sur le fonds de réserve ?

M. Delmas.- (*Hors micro*) Je vais laisser Magali répondre à cette question.

Mme Khatri.- Il s'agit, en fait, du solde des crédits du FSDIE que l'on doit retirer du fonds de roulement pour que le FSDIE puisse en bénéficier puisque tous les ans... En fait, il s'agit d'un roulement. C'est-à-dire que le FSDIE fonctionne avec un crédit qui est calculé réglementairement et ce crédit-là, finalement, n'est pas forcément utilisé sur toute l'année civile. Il y a un roulement, en fait. On est à cheval entre l'année universitaire et l'année budgétaire. Donc systématiquement tous les ans, en fin d'année, il est procédé à ce versement de solde pour le FSDIE de sorte à leur permettre de terminer l'année budgétaire.

Le Président.- Merci, Magali. D'autres remarques ? Non...

M. Sainte-Marie.- Je voudrais juste rebondir sur ce que vous venez de dire. C'est intéressant quand même. Le FSDIE, on est bien d'accord, est financé en partie aussi par la Région. Est-ce que justement quand l'université, avec les mesures que vous avez évoquées, doit remettre de l'argent au FSDIE, est-ce qu'il est remboursé par la Région ou par...

Mme Khatri.- Donc le FSDIE est alimenté par deux moyens, effectivement. On a une subvention Région et puis on a les droits d'inscription qui contribuent au FSDIE. Il n'y a pas de dotation de l'université qui vient alimenter en plus de cela le FSDIE.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci pour votre réponse. J'ai été surprise de voir ce prélèvement sur le fonds de réserve, étant donné que dans le rapport HCERES, il est indiqué que 24 % du budget n'est pas dépensé pour le FSDIE. Donc du coup, je ne comprenais pas bien pourquoi on avait besoin d'aller sur le fonds de réserve pour équilibrer. C'est plus clair maintenant. Je vous remercie.

Le Président.- Bien. On avance sur les mêmes informations en GBCP. C'est toujours un peu plus abstrait.

M. Delmas.- (*Hors micro*) Il y a Monsieur Rollin.

Le Président.- Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. J'ai regardé globalement tout le document sur le BR3 et en particulier je me suis intéressé au... Comment ? Au tableau sur la répartition, sur les emplois, l'usage qu'on appelle « le plafond d'emplois » parce que vous annoncez que le plafond d'emplois est stable, etc. Parce que, voilà, il y avait une grande question qui m'intéressait. Je voulais le vérifier puisque suite aux événements du mois de juillet au conseil d'administration où les personnels avaient montré leur mécontentement sur un licenciement brutal d'un certain nombre de personnels contractuels, vous nous aviez dit que l'ensemble des personnels serait repris.

Or, j'ai voulu vérifier sur l'usage et j'ai comparé et je me suis aperçu que si, jusqu'au mois de juin, nous avons bien le même nombre de personnel sur le plafond contractuel que les années précédentes, tout à coup, à partir du mois de septembre, ce n'est plus du tout vrai et surtout on doit se dire, si ces quelques emplois par-ci par-là, ce n'est pas très important, nous sommes quand même sur des ratios de 114 emplois en moins sous le plafond.

Je suis donc... J'étais très sur la réserve quand vous nous disiez que l'ensemble des personnels... Après, il va falloir aller un peu plus loin parce que je suis d'accord, sur le plafond 2, je connais la rhétorique présidentielle, il y a les contractuels, mais il y a aussi tous les personnels qui travaillent sous des contrats de recherche, etc., mais cela ne justifie pas une baisse aussi brutale entre le mois de juin et le mois de septembre... et le mois de décembre par rapport aux années équivalentes, parce que j'ai repris par rapport aux années équivalentes.

Jusqu'à l'année dernière, on était à peu près sur les mêmes volumes, avec quelques variations parce que l'activité contractuelle devrait s'aligner justement à la variation d'activité. On était sur des petits volumes, mais on n'était jamais dans de telles proportions. Et donc là, nous sommes bien sur une réduction brutale du... Comment ? De l'usage qui est fait par le conseil... Du vote qui est fait en conseil d'administration sur le plafond d'emplois dans le cadre de la maîtrise financière.

Je voulais intervenir là-dessus en disant que finalement, les belles paroles, comme quoi « après le mois de juin, oui, le personnel a été repris », etc., on ne le retrouve pas en chiffres par rapport à cet usage-là.

Le Président.- Pierre-Étienne, vous avez peut-être des éléments de réponse. Je pense qu'une partie de l'explication, c'est les ATER quand même, mais cela ne fait pas 112. Donc je ne sais pas si vous avez des éléments d'explication...

M. Rollin.- (*Hors micro*) Au mois d'octobre, c'est -114. Au mois d'octobre.

M. Thepenier.- Non... Ce qui est certain, c'est qu'effectivement je n'ai pas d'éléments dans la proportion des chiffres que vous donnez, Monsieur Rollin. Ce qui est certain, c'est que sur les situations qui avaient été évoquées de non-réemploi d'agents contractuels, on n'a que quelques situations individuelles de personnes qui n'ont pas été réemployées à la rentrée 2016. Donc on est très loin des chiffres qui sont annoncés.

M. Delmas.- Ce que l'on peut proposer à M. Rollin, c'est qu'au prochain CA, effectivement, on puisse revenir sur ce point. Qu'on redétaille les chiffres que vous mentionnez, effectivement.

Il me semble que, oui, il y a les ATER et il y a les contrats de recherche. Mais cela ne fait peut-être pas la proportion que vous mentionnez.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne sais pas s'il y a un lien, mais j'ai été surprise à la lecture du document dans le tableau qui recense UFR par UFR le rectificatif par rapport à ce qui avait été fait dans le BR précédent. Il y a la ligne de l'UFR Sciences et Vie qui a vraiment un comportement différent et, en particulier sur la masse salariale, je crois qu'il y a une ligne à -384 000... Quelque chose comme cela. Qui m'a interpellée. Je ne sais pas s'il y a un lien avec le fait que des emplois ont disparu.

(Hors micro) J'essaie de la retrouver et je vous le dis tout de suite.

Le Président.- *(Hors micro)* Magali, allez-y.

Mme Khatri.- À ce niveau-là, les propositions de budget sont remontées par les composantes. Donc si cela a été fait, cela a été fait sur proposition de l'UFR en question. Il s'agit vraisemblablement de restitution de crédits de masse salariale dont l'UFR ne pense pas pouvoir... Que l'UFR ne pense pas pouvoir utiliser d'ici la fin de l'exercice budgétaire.

Le Président.- En GBCP maintenant.

M. Delmas.- Nous allons reprendre le mode GBCP avec cette notification pour le tableau des emplois qui est le premier tableau. Donc comme je vous le disais, la création de six emplois, des réajustements sur les contrats doctoraux ainsi que sur les personnels de santé, et les deux emplois supprimés au titre des PU-PH suite à une révision nationale des effectifs Santé, portant ainsi notre plafond 1 à 2 552 ETPT et le plafond 2 à 380 ETPT, soit au total 2 932 ETPT. Donc voici ici le premier tableau conforme au décret GBCP qui fera, lui, l'objet d'un vote par le CA, et on retrouve bien ici ces 2 552 ETPT sur le plafond 1 qui vous est ici cerclé.

Je vous rappelle effectivement que les tableaux qui vous sont présentés sont totalement illisibles sur le Powerpoint du fait de la non-compatibilité entre les logiciels.

Voici ensuite le deuxième chapitre abordé...

M. Rollin.- C'est bien quand on parle des personnels...

M. Delmas.- Comment ?

M. Rollin.- C'est mieux quand on parle du plafond d'emplois que ce soit incompréhensible... *(Hors micro)* Ou illisible.

M. Delmas.- Non, mais l'ensemble des tableaux... L'ensemble des tableaux ne sont pas lisibles. Je n'ai pas dit « non compréhensibles », j'ai dit « non lisibles ».

Donc voyons ensuite le deuxième chapitre abordé dans votre document, à savoir les autorisations budgétaires.

Donc il s'agit du tableau 2 qui vous est mis là, ici, en illustration. J'ai souligné chacune des lignes qui est importante.

Ce tableau synthétise en fait le montant limitatif des autorisations d'engagement - souvenez-vous, ces AE - et les crédits de paiement, les CP, pour chaque enveloppe, à savoir tout d'abord l'enveloppe « personnel », première ligne.

L'enveloppe ensuite « fonctionnement et interventions », la seconde ligne.

Et « investissement », ce sera la dernière ligne.

L'avant-dernière ligne au titre du BR3, correspond, quant à elle, comme cela sera indiqué, à des enveloppes à destination des contrats de recherche pour du personnel, du fonctionnement ou de l'investissement sur autorisation du contrôleur budgétaire.

Tout d'abord, en ce qui concerne les dépenses de personnel. Les crédits de paiement, vous le voyez, s'élèvent à 189 754 813 euros contre 185 930 367 euros au budget initial, soit une augmentation de 3 824 446 euros. Cette différence est due au report des dépenses de personnel en lien avec certaines opérations de recherche et à l'intégration des opérations du BR1, du BR2 et, bien évidemment, du BR3.

Concernant l'enveloppe de fonctionnement et interventions, les crédits de paiement après le BR3 sont de 41 815 029 euros contre 31 390 726 euros au budget initial, soit une augmentation de 10 424 303 euros.

Enfin, concernant l'enveloppe « investissement », les crédits de paiement sont portés à 17 866 671 euros contre 4 203 173 euros au budget initial, soit une augmentation de +13 663 498 euros. Là encore, cette différence importante provient des dépenses d'investissement liées aux reports de l'exercice 2015, opérations de recherche et programmes pluriannuels d'investissement, et bien évidemment l'intégration des opérations du BR1, du BR2 et du BR3. Soit au total, vous le voyez, un montant des dépenses de 249 436 512 euros.

Nous avons vu donc les dépenses. Voyons donc maintenant les recettes qui, au total, se montent, vous le voyez, pour ce BR3 2016 à 240 390 180 euros. Elles sont en augmentation de 19 545 355 euros par rapport au budget initial qui portait une inscription initiale de 220 844 825 euros.

En conséquence, si vous regardez le solde budgétaire en bas de ce tableau qui correspond donc à la différence entre les dépenses et les recettes inscrites, celui-ci fait apparaître un déficit budgétaire de 9 046 332 euros au total et un excédent budgétaire de 2 957 206 euros.

Voyons ensuite donc le tableau n° 4 concernant l'équilibre financier qui nous permet de retracer les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire, pour rappel, on l'a vu précédemment, qui était de 9 046 332 €.

Ce solde budgétaire déficitaire, entouré ici en rouge sur la diapo, est couvert de la façon suivante, si vous regardez maintenant ci-dessous, à savoir les -506 034 euros provenant des opérations pour compte de tiers, notamment TVA, et 8 540 298 euros provenant d'un prélèvement sur la trésorerie.

Le tableau de l'équilibre budgétaire s'élève globalement à 15 959 832 euros.

Ensuite vient le tableau 6, le tableau de situation patrimoniale qui reprend les données figurant sur le document intitulé « Budget par nature » qui récapitule en fait le budget en droits constatés.

Tout d'abord, le compte de résultat prévisionnel présente un montant total de recettes, ici en rouge côté produits, de 249 368 105 euros et un montant total de dépenses côté charges de 250 717 637 euros. De fait, il apparaît un déficit prévisionnel de 1 349 532 euros.

Après intégration des écritures relatives à la dotation aux amortissements et provisions et à la reprise des quotes-parts de subventions et de provisions, la capacité d'autofinancement prévisionnelle s'élève, vous pouvez le voir sur le tableau suivant ici, à 687 530 euros, en sachant qu'elle était de 1 998 561 euros au budget initial 2016.

Ensuite, lorsque vous analysez l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, il s'avère ici que le montant total en termes de dépenses s'élève à 20 376 612 euros alors que les recettes ne sont que de 8 820 340 euros. D'où la nécessité d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement égal à la différence, comme vous le voyez ici dans cet encadré, à 11 556 272 euros, auquel il faut bien évidemment soustraire les 2 509 940 euros reportés pour les deux PPI que nous avons vus précédemment. Ce qui nous fait alors, ici, vous le voyez, un prélèvement sur le fonds de roulement de 9 046 332 euros qui vous est reporté dans la case, ici, du tableau suivant intitulé « variation du fonds de roulement ».

Viennent ensuite les tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles, tous les laboratoires de notre université dont vous avez le détail dans les documents qui vous ont été adressés et que je ne détaillerai par car n'ayant ici pas de signification politique.

Donc il sera demandé aux membres du CA de bien vouloir se prononcer sur ces tableaux qui seuls sont soumis au vote du BR3.

Un certain nombre de tableaux vous sont également fournis dans le document, qui sont ici uniquement à destination d'information des membres du CA. Nous pouvons les voir rapidement sans les détailler si vous le voulez.

Le troisième chapitre qui concernait le tableau des dépenses par destination, c'est-à-dire en fait par finalité, et le tableau des recettes par origine, c'est-à-dire par sources de financement.

Ensuite vient le cinquième chapitre qui concerne le tableau des opérations pour le compte de tiers. Simplement, une petite précision. Ce tableau retrace en fait les opérations financières et comptables qui sont réalisées au profit d'un tiers sans que l'établissement ne bénéficie de marge de manœuvre sur ces opérations. Vous pouvez ainsi constater, et là pour une fois sur cette diapositive, c'est suffisamment grossi pour finalement le lire, il s'agit des bourses Erasmus pour un montant de 414 000 euros, les bourses d'aide à la mobilité internationale qui sont (*mot inaudible*), pour un montant de 335 000 euros, ainsi que les reversements de TVA pour un montant de 506 000 euros. Soit un montant total de prévision de décaissements de 749 000 euros et de prévision d'encaissements de 1 255 000 euros.

Le septième chapitre, quant à lui, présente les données concernant le plan de trésorerie.

Et avant-dernier chapitre qui concerne les opérations liées aux recettes fléchées, mais vous pouvez ici constater que rien n'est inscrit car ce tableau n'a pu être complété dans la mesure où la réflexion sur les recettes fléchées de l'établissement n'a pas été encore menée.

Et puis enfin le dernier chapitre qui concerne le tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche et qui doit faire état de l'exécution budgétaire. Malheureusement, ce tableau n'a pu être complété faute de données disponibles compte tenu du calendrier de notification, comme chaque année, des EPST aux UMR.

Pour terminer, vous est également indiqué le tableau de synthèse budgétaire et comptable.

Peut-être pour synthétiser globalement, vous avez une dernière diapo qui vous permet ici de reprendre les grands éléments de ce BR3.

À l'issue de ce budget rectificatif n° 3, le budget de l'université s'élèvera à 268 584 309 euros contre 308 036 630 euros en 2015 à stade budgétaire identique.

Depuis le début de l'exercice budgétaire, les prélèvements cumulés sur le fonds de roulement prévisionnel de l'exercice 2016 s'élèvent à 9 046 332 euros.

Ce qui ramène le niveau de fonds de roulement prévisionnel à 22 046 083 euros. Je vous le rappelle, c'est un fonds de roulement prévisionnel. Celui-ci ne sera connu qu'à la fin de l'exercice qui vous sera présenté courant mars 2017.

La capacité d'autofinancement initialement de 1 998 561 euros au budget initial 2016 diminue à hauteur de 687 529 euros après ce budget rectificatif n° 3.

Et le stock final de trésorerie, vous le voyez, qui est relativement proche de celui du fonds de roulement, s'élève à 21 007 677 euros.

Le Président.- Merci, Dominique. S'il y a d'autres questions, on peut les prendre.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, j'ai de nouveau plusieurs questions. La première par rapport au dernier transparent. Je suis assez interloquée par la première ligne. Pourquoi il y a une différence de 40 millions par rapport à l'année dernière à ce stade de l'année entre... Sur le BR3 ?

Mme Khatri.- Il s'agit simplement des prévisions budgétaires qui ont été affinées. On n'a pas forcément les mêmes besoins que l'an dernier. Pour mémoire, le BR2 a impacté la valorisation des mesures d'économie. Donc forcément, on a un volume de dépenses qui est inférieur puisque le BR2 a valorisé le prélèvement sur les dotations de fonctionnement des composantes, des services et des laboratoires. Donc évidemment, le niveau du budget s'en ressent.

Mme Cénac-Guesdon.- 40 millions, cela me paraît quand même énorme comme différence.

M. Jobard.- La différence, c'est qu'en 2015, il y a eu une grosse opération. C'était le Plan Campus. Les opérations dans le cadre du PPP. Cela faisait plus de 40 millions d'euros. Donc il a fallu intégrer en dépenses et recettes budgétaires ces opérations. C'est ce qui explique que les masses du budget 2015 sont exceptionnellement d'un niveau très élevé par rapport à cette année et par rapport aussi à 2014.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Je comprends mieux. Merci.

(*Micro*) Après, j'avais des questions par rapport au document qui nous a été envoyé. C'est certainement des questions naïves parce que je n'ai pas vraiment l'habitude de regarder ce type de document. J'ai été surprise au milieu du document de lire la ligne de déclaration d'inutilité publique de trois bâtiments. Pourquoi il y a cette ligne-là au niveau du BR3 ?

Il me semble qu'il y a des travaux, en plus, au gymnase Maret. Donc je ne sais pas si... Enfin... D'inutilité publique, cela m'a interpellée et surtout je ne vois pas pourquoi... Enfin, ce que cela fait dans le BR3, mais bon.

Le Président.- Marie-France, vous avez des éléments de réponse.

Mme Mathieu.- (*Hors micro*) C'est sur quelle page ?

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Je vais essayer de la retrouver aussi... Je vais rouvrir le document et chercher.

Mme Mathieu.- C'est l'annexe 31.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Merci.

M. Delmas.- (*Hors micro*) Peut-être Monsieur Jobard.

M. Jobard.- Je crois qu'il doit y avoir des biens qui sont considérés comme... je veux dire, plus vraiment utilisables par l'université. J'ai entendu parler du gymnase Maret, de la station de Saint-Usage et puis je crois d'un autre bien. Donc je pense qu'ils doivent être dans le cadre de...

Le Président.- Oui, c'est cela. En fait, Saint-Usage, c'est un très vieux bâtiment de l'université qui est situé à Saint-Usage et une station aquacole, je crois, de mémoire, qui servait à faire des travaux pratiques de sciences de la vie et c'est quelque chose qui appartient au patrimoine de l'établissement. Je crois que cela fait partie des rares bâtiments qui sont à notre patrimoine. C'est bien cela ? Alors que la plupart des bâtiments sont patrimoine, appartiennent à l'État. De fait, l'établissement n'a plus besoin de cette station qui, en fait, pose des problèmes de maintenance, de coûts. Donc on a décidé de la vendre. De fait, il faut qu'il y ait bien une déclaration d'inutilité publique pour pouvoir le faire.

Le bâtiment ESPE à Chalon, c'est un très vieux bâtiment qui était à côté de l'IUT, dans lequel se trouvait l'implantation ESPE de Chalon-sur-Saône avec un nombre limité d'étudiants - vous savez, c'est le master MEEF qui forme les professeurs de technologie - et qu'on a rapatrié dans les bâtiments de l'IUT qui redémarre d'ailleurs. Qui redémarre bien. Mais de fait, on n'a plus besoin non plus de ce bâtiment. Et donc cela explique cette déclaration d'inutilité.

Et puis le gymnase Maret, de souvenir, là je n'ai pas les éléments précis en tête, mais peut-être Jean Suisse m'aidera, mais je crois que c'est un gymnase qui pose des problèmes de sécurité, le gymnase Maret, parce qu'il était dans un état de désuétude telle que la pratique sportive dans ce gymnase n'était plus possible pour des raisons de sécurité.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Donc c'est pour cela qu'il a été...

Le Président.- Donc tout ceci explique ces déclarations, j'imagine.

Mme Mathieu.- (*Hors micro*) Et pour les biens d'État, c'est remis à France Domaine... (*Micro*) D'où la nécessité d'une déclaration d'inutilité. Enfin, c'est ce qui est fait à chaque fois pour les biens d'État.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) C'est pour cela que cela apparaît dans le...

Le Président.- Il est important, quand on a des éléments de patrimoine comme ceux-là, qui sont désuets, inutilisés, qu'on puisse sans dessaisir parce que, bien sûr, quand on examine les ratios de l'établissement en termes de surface disponible par étudiant ou par personnel, ce sont des bâtiments qui ont souvent des grandes surfaces -À Chalon-sur-Saône, c'est un bâtiment de grandes surfaces- qui ne sont pas utilisées, qui pèsent sur notre budget et qui pèsent sur les ratios fonctionnels de l'établissement. Donc ça rentre aussi dans une politique de rigueur qui permet de rationaliser notre fonctionnement.

Mme Cénac-Guesdon.- J'avais encore d'autres questions à l'intérieur du document cette fois. Je vais peut-être les poser les unes à la suite des autres. Donc là, j'ai noté la page. Il y a la page 43, donc dans les tableaux qui sont fournis, une catégorie qui s'appelle « Autres services extérieurs » et dont le montant s'élève à 10 millions. Donc quand je vois un montant aussi élevé dans une catégorie « autres », je ne peux pas m'empêcher de me demander ce qu'il y a dans cette catégorie « autres » qui explique les 10 millions.

Je continue les autres questions sur ces tableaux-là.

J'ai été assez stupéfaite de voir les dépenses de frais de réception 2015 qui s'élèvent à 730 000 euros. Vu les discussions que l'on a pour essayer de sauver 400 000 euros sur les formations, cela m'a paru quand même assez important au niveau des frais de réception.

Mme Khatri.- Pour la question précédente, excusez-moi, c'est quel tableau ? C'est quel numéro ? Parce que la page...

Mme Cénac-Guesdon.- Alors, c'est page 43 du PDF...

Mme Khatri.- (*Hors micro*) Vous avez l'intitulé du tableau ?

Mme Cénac-Guesdon.- Alors je vais essayer de le retrouver... Je vous le trouve tout de suite... Le BR3, il est là... Page 43 du PDF... Je déroule un petit peu... Donc c'est dans la partie « Décision budgétaire modificative établissement n° 3 à l'université de Bourgogne ». C'est la page 4 de cette partie-là. Première section de fonctionnement.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Le numéro de chapitre ?

Mme Cénac-Guesdon.- Il faut remonter un peu avant... C'est dans le chapitre 14.

Et donc la dernière remarque par rapport à tous ces tableaux, c'est un tout petit peu plus loin dans cette partie. Les coupes qui apparaissent dans « Documentation » me paraissent assez impressionnantes.

Je voulais juste souligner l'importance pour nous que relève le service Documentation.

Outre les coupes drastiques dans le domaine des formations, d'autres secteurs de l'université sont également durement touchés par cette politique d'austérité et de restrictions.

Les baisses budgétaires affectent, par exemple, gravement les services rendus pour les bibliothèques universitaires et de recherche.

Rappelons que, depuis le passage en RCE, les budgets en bibliothèques ne sont plus directement attribués par le ministère. Ainsi, en 2017, d'après ce que j'ai compris, il est question d'une baisse de 20 % de la dotation des bibliothèques de l'université.

Ces baisses interviennent dans un environnement économique où les coûts de documentation... les coûts d'abonnement aux revues scientifiques destinées aux laboratoires explosent.

Désormais les bibliothèques sont réduites à supprimer des abonnements, ces ressources qui constituent pourtant le cœur de leur collection, à réduire de manière drastique les achats de livres et à les arrêter.

Dans ce contexte de dégradation des missions de service public, la documentation devient une variable d'ajustement parmi d'autres.

Sans changement de cap, nos étudiants n'auront bientôt plus accès aux manuels de base pourtant nécessaires à leur réussite, en particulier pour certains concours.

Les chercheurs ne disposeront plus de l'accès aux revues scientifiques majeures dans leur discipline.

Il est urgent de réagir et de redonner aux bibliothèques les moyens d'assurer correctement leur mission en leur permettant de répondre aux besoins documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président.- Philippe Salvadori.

M. Salvadori.- Je suis tout à fait... Je voulais faire cette intervention également sur le budget de la documentation. Je pense que l'orientation massive prise au niveau national au détriment des achats documentaires est très très lourde pour l'avenir.

J'ai, devant la conférence des doyens, rappelé naguère qu'un livre qu'on n'achète pas trois ans après sa sortie, il y a deux à trois chances sur quatre pour qu'on ne l'achète jamais et qu'ainsi se constituent des lacunes graves dans nos collections. Je ne dirai rien des abonnements du numérique parce que ça, c'est quelque chose qui m'est un petit peu étranger.

En revanche, la présence du livre pour nos formations... Je rappelle quand même, puisque vous avez évoqué tout à l'heure les problèmes de critères dans les budgets attribués aux UFR, que pour ce qui est de la pédagogie des disciplines littéraires et des sciences humaines, il faudrait, pour avoir une pesée globale, y réintégrer les achats de livres qui sont nécessaires à nos types d'études.

Donc tout ce qui ampute le budget documentation, c'est aussi pour les étudiants une amputation importante du budget dédié aux livres.

Je rejoins tout à fait, et cela n'étonnera personne, Peggy et je pense que beaucoup de nos collègues pour tirer le signal d'alarme.

Le Président.- Très bien. Merci... Merci pour cette intervention. On partage tous sur le fond cette nécessité de bien doter le service Documentation, bien sûr, et

puis, en même temps, on subit tous les conséquences en cascade des difficultés budgétaires. Mais on est attentif.

Magali, vous vouliez intervenir ?

Mme Khatri.- Je voulais juste apporter quelques éléments de réponse sur le chiffre de 10 millions dont vous nous parliez tout à l'heure.

Il s'agit de l'agglomération de tous les sous-comptes budgétaires qui sont en dessous. Donc vous avez, du coup, à ce titre, sur le même document, le détail de ces 10 862 000 euros qui concernent pour grosse partie tout ce qui a trait aux déplacements et aux missions des personnels.

Simplement vous préciser également que ces dépenses-là ne sont pas prises en charge intégralement sur la dotation de l'université, mais on intègre également le financement via les ressources propres, notamment les ressources propres des laboratoires et des contrats de recherche.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Je n'avais pas compris que la liste en-dessous correspondait au montant qui était au-dessus et que ce n'était pas des montants supplémentaires par rapport à la ligne « autres ». Merci.

Le Président.- Merci beaucoup, Magali. D'autres remarques ? D'autres questions sur le BR3 ?

Donc si on vous a informés autant que vous le souhaitiez, je vais soumettre à votre approbation ce budget rectificatif n° 3.

Est-ce qu'il y a un formalisme de la délibération, là, que je dois soumettre ?

Mme Khatri.- (*Hors micro*) On vote l'ensemble des tableaux GBCP soumis pour vote.

Le Président.- D'accord. Donc on soumet l'ensemble des tableaux GBCP tels qu'ils vous ont été présentés.

Qui s'oppose ? Donc un... Deux... Trois... Quatre. Voilà, quatre.

Qui s'abstient ? Un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Sept abstentions.
D'accord.

Merci beaucoup.

19 voix pour, 4 voix contre, 7 abstentions

On va passer au Point 3 des questions financières qui est un point un peu technique, qui va nous être présenté par Pascal Jobard. C'est cela, Pascal ? C'est vous qui intervenez sur la politique de recouvrement des créances de l'établissement.

Pascal, je vous donne la parole.

3. Politique de recouvrement des créances de l'établissement

M. Jobard.- Oui, merci. Il est proposé au conseil d'administration une délibération pour relever le seuil de compétence du Président en matière de décision d'admission en non-valeur.

Je vais rappeler que les admissions en non-valeur sont des mesures d'ordre budgétaire et comptable. Elles ont seulement pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge et de créances irrécouvrables de la comptabilité

générale. Contrairement à une remise gracieuse, elles ne font pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur serait retrouvé ou reviendrait à une meilleure fortune.

Ces admissions en non-valeur sont normalement de la compétence du conseil d'administration qui a aussi la possibilité de déléguer cette compétence en partie ou totalement, partiellement, ou selon des seuils, au Président.

En 2012, le conseil d'administration avait pris une délibération pour autoriser le Président pour la durée de son mandat à accorder à l'Agent comptable l'allocation en irrécouvrable, c'est-à-dire sans passer devant le conseil d'administration.

Ces allocations en irrécouvrable concernaient surtout les créances inférieures à 75 euros, qui avaient préalablement donné lieu à deux relances amiables qui étaient restées sans suite, et à des créances inférieures à 250 euros dont la remise à l'huissier pouvait laisser les frais à la charge de l'université, bien supérieurs parfois à la dette que l'on essayait de recouvrer. C'est surtout le cas des dossiers de... pour des personnes qui sont parties, c'est-à-dire qui n'habitent plus à l'adresse indiquée, ou pour lesquelles on a des délais de carence quand les personnes n'ont pas beaucoup de biens meubles à saisir.

Troisième sorte de créances, c'était les créances de traitement et primes versés à un agent décédé, le mois de son décès et quel qu'en soit le montant, car vous devez savoir que lorsque, malheureusement, un agent décède au cours d'un mois, la paye est versée en totalité sur le compte... enfin, sur son compte, et normalement l'université ne réclame pas le différentiel, je veux dire, à la succession, sur le trop-versé, disons à partir du décès.

Bien sûr, l'allocation en irrécouvrable par le Président ne s'applique pas à certaines créances comme les remboursements d'indus de traitements par les agents rémunérés par l'université de Bourgogne, ni aux restes à recouvrer au nom d'étudiants pour leurs droits d'inscription.

Les montants de 75 euros et de 250 euros s'entendent en dette cumulée.

Pourquoi on vous demande de relever les seuils ? C'est pour des raisons surtout de préparation à la gestion budgétaire et comptable qui nécessite de gros travaux de reprise manuelle et afin de ne pas perdre de temps.

Donc en raison de ces fameux... de ces travaux préparatoires qui sont liés à la bascule des comptes, qui pèse sur le pôle Finances ainsi que sur l'Agence comptable, et à la demande exceptionnelle de l'Agent comptable, il est demandé au conseil d'administration de porter les seuils précédents respectivement à 100 euros et à 1 000 euros pour les deux premières catégories de créances afin de permettre de régulariser le maximum de dossiers irrécouvrables durant la période préparatoire à la bascule des comptes à la GBCP.

Donc cette période préparatoire normalement va jusqu'au 31 décembre 2015 plus le début d'année 2016.

Pourquoi cette décision ? Parce que dans le cadre de nos travaux, on aura des demandes d'admission en non-valeur à proposer au conseil d'administration. Au prochain conseil du mois de novembre, il n'y aura pas de problème. Celui au mois de décembre, je pense qu'on pourra aussi en proposer, mais s'il y en a qui interviennent un petit peu après les délais de présentation au CA, on veut que le Président puisse prendre les décisions sur certains dossiers de faible importance afin de faire avancer les travaux préparatoires à la bascule.

Le Président.- Merci, Pascal. Un point donc qui est vraiment très technique. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ?

Non. Donc s'il n'y a pas de volonté d'intervention sur ce point, je vous propose de soumettre à votre délibération l'approbation de porter les seuils précédents de recouvrement de créances à 100 euros et 1 000 euros pour les deux premières catégories de créances afin de permettre de régulariser le maximum de dossiers irrécouvrables durant la période préparatoire à la bascule des comptes à la GBCP, tel que le formalisme me demande de vous la lire.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

27 voix pour (unanimité)

Louis, tu peux intervenir sur les points suivants.

4. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Oui, merci. Donc tout d'abord les tarifs, subventions et dons. Vous avez reçu deux tableaux. Un tableau qui est donc tarifs, subventions et dons, reportés du CA du 29 septembre, et un tableau de nouveaux tarifs, subventions et dons. Les deux feront l'objet d'un vote commun. Vous les avez reçus.

Est-ce que vous avez des interrogations sur ces tableaux ou des remarques ?

Il ne semble pas. Donc je vais passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Et ensuite... Pardon, une abstention ? Très bien.

28 voix pour, 1 abstention

5. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Et ensuite nous avons les sorties d'inventaire qui sont toutes reportées du CA du 29 septembre. Apparemment, il n'y en a pas de nouvelles.

Donc qui a des remarques sur le tableau des sorties d'inventaire ?

Des questions ?

Bien. On va donc passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

29 voix pour (unanimité)

Donc je repasse la parole au Président.

Le Président.- Qui va lui-même passer la parole à Jean-Jacques Boutaud qui va venir nous présenter les travaux des commissions de la formation et de la vie universitaire du 21 septembre, du 28 septembre et du 14 octobre.

Mme Carnet.- (*Hors micro*) J'ai une question.

Le Président.- (*Hors micro*) Oui, Tania ? Allez-y.

Mme Carnet.- Sur l'ordre du jour, vous avez fait voter les deux tarifs des deux séances, les tarifs du 29 et du 19 ?

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Oui.

Mme Carnet.- D'accord.

M. de Mesnard.- Nous avons fait, comme je l'ai indiqué, un vote global des deux tableaux. Ce sont les tarifs, subventions et dons de ce CA, mais vous avez reçu deux documents, un tableau de ceux qui étaient reportés et les nouveaux.

Mme Carnet.- (*Hors micro*) Oui... D'accord.

Le Président.- Je profite de cette brève interruption pour vous dire qu'on a prévu un buffet pour le déjeuner et donc, bien entendu, tous les membres du conseil d'administration sont bienvenus à rester déjeuner entre ce matin et cet après-midi.

IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et tous. Je prends mon temps mais, en fait, on a énormément de choses à voir puisque ça couvre trois CFVU, vous le voyez, 21, 28 et 14 octobre, chacune préfigurée, préparée dans le cadre d'une commission de la pédagogie à l'exception du 28. On n'avait pas le temps évidemment d'intercaler une CP avant la CFVU du 28.

Voilà le menu. Vous l'avez reçu. Vous avez tous les documents afférents, je pense, parce que quelquefois il y aura des tableaux très complets de trois, quatre, cinq pages et évidemment c'est difficile de les reprendre *in extenso* ici.

• du 21 septembre 2016

1. Travaux de la commission de la pédagogie du 13 septembre 2016

- *Certificat d'université : demandes d'ouverture à l'UFR SVTE et à l'ESPE*

M. Boutaud.- On va commencer avec une question qui concerne les certificats d'université.

Alors, vous vous souvenez peut-être... Je vais peut-être rappeler rapidement les certificats d'université parce que c'est un nom trompeur. Vous savez que ce n'est pas, en fait, véritablement des certificats. C'est la liberté qui est offerte, et c'est très bien, à un étudiant, au-delà de son cursus classique, normal, d'intégrer une unité de valeur en complément de sa formation.

Donc il y a des terrains expérimentaux qui sont en place aujourd'hui, vous le voyez, notamment avec l'ESPE, on va y revenir, et qui permettent de... Et puis SVTE. Ce sont les deux grands terrains expérimentaux aujourd'hui pour ces certificats d'université.

Donc l'étudiant fait sa licence et il se dit « tiens, je vais aller voir un peu ce qui peut se passer dans une unité de valeur qui va m'apporter un complément de formation ». Tout cela va très bien pour SVTE, à l'exception d'une chose, c'est qu'il y a des demandes qui ont été faites dans le cadre de la formation continue et cela ne peut pas s'appliquer aux certificats d'université. Donc nous avons passé toutes les demandes, vous le voyez ici, de SVTE à l'exception de ce qui concernait la formation continue puisque cela n'entrait pas dans le cadre retenu pour les certificats d'université.

Il y a eu également comme deuxième terrain expérimental quelque chose au niveau de l'ESPE qui ouvrirait aux étudiants titulaires d'une licence certaines unités de valeur et on a pensé notamment... Il y a quelque chose qui pourrait très bien être développé à titre expérimental, c'est toutes les formations à l'international qui pourraient concerner évidemment tous les étudiants, on va dire globalement. Tous les étudiants, j'ai envie de dire. Et peut-être prioritairement aussi ceux de Langues, les linguistes qui voudraient aussi dans le cadre de l'ESPE avoir une composante plus pédagogique dans leur formation.

Donc je crois que... Louis, c'est toi qui fais les propositions de délibération.

M. de Mesnard.- Oui. Alors, est-ce qu'il y a des remarques ?

Apparemment pas. Donc dans ce cas, on peut passer, je pense, au vote.

Donc on vous demande d'approuver l'ouverture de certificats d'université au département Diderot de l'ESPE et à l'UFR SVTE pour six diplômes.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

26 voix pour (unanimité)

Je te repasse la parole.

- Unités d'enseignement optionnelles : demandes d'ouverture à l'ESPE

M. Boutaud.- Alors, toujours à l'ESPE, deux UE optionnelles, deux unités optionnelles. Une qui n'a pas posé de problème, elle est très bien dans le principe. L'étudiant, en fait, dans le cadre de cette UE optionnelle, se prépare à une démarche d'action citoyenne. C'est une vingtaine d'heures, 18 heures sur le terrain, 2 heures pour l'évaluation qui est faite. Donc ça, il n'y a pas du tout de problème dans le cadre de la commission de la pédagogie de la CFVU parce que ça part d'un très bon principe. Il y a deux heures qui sont consacrées à la présentation du milieu associatif, les points d'ancrage possibles pour les étudiants.

En revanche, la deuxième unité optionnelle a posé un peu plus de problème parce qu'en fait, la question est là encore financière. Le principe est très bon, c'est l'opportunité pour les étudiants de l'ESPE d'aller faire une expérience à l'étranger et de se familiariser, si on peut le dire comme cela parce que c'est quand même une durée assez courte, avec les systèmes éducatifs à l'étranger.

Donc principe très bien, et Marie-Geneviève, au titre de l'ESPE, nous dit « on facilite la mobilité internationale de ces étudiants avec des bourses ». Et la question qui se posait évidemment, c'est le financement de ces bourses, la pérennité de ces bourses qui, dans le cadre de la mobilité internationale, existaient depuis 2012.

Alors, j'ai demandé à Marie-Geneviève de nous dire un peu comment elles fonctionnaient et je voulais réserver avec la CFVU évidemment notre décision au niveau du CA. On ne s'est pas prononcé.

Alors, le premier, vous voyez, donc très bonne réponse de Marie-Geneviève. Marie-Geneviève précise que pour ce qui concerne la première, sur la démarche, qu'il n'y a pas de coût supplémentaire. Donc la question budgétaire ne se posait plus et dans le principe, je l'ai dit, c'était une très bonne initiative au niveau de l'action citoyenne.

Donc voilà la question qui s'est posée. Marie-Geneviève Gerrer précise que les étudiants suivant cette UE ont droit à une bourse payée sur les crédits ESPE. Donc on demandait des petits éclaircissements. Voici la réponse que m'a donnée récemment Marie-Geneviève : « Nous essayons d'encourager vivement les étudiants de MEEF 1 et 2 à faire un stage dans un établissement scolaire à l'étranger. Mais ces étudiants, souvent boursiers, ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière, ni des RI ni du Conseil régional, car ce stage n'est pas un stage qui répond au cadre précis des bourses Erasmus. Cela fait donc partie des axes stratégiques de l'ESPE que de soutenir cette initiative afin que les futurs enseignants puissent sortir de leur cadre familial. Cela concerne chaque année entre 40 et 50 étudiants pour un budget maximum de 15 000 euros, partagé plus ou moins généreusement en fonction du nombre d'étudiants. L'ESPE fait là un choix budgétaire important, sacrifiant d'autres décisions budgétaires pour favoriser cette ouverture des futurs enseignants à l'international. Cette décision a toujours reçu en CE un avis unanime. ».

Donc je laisse Louis présenter la délibération.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Est-ce que... Oui, Frédéric ?

M. Debeaufort.- Sur le dernier point, je peux ajouter un élément. C'est un budget que l'ESPE met à son budget. Etant membre du CE de l'ESPE depuis plusieurs années, cela fait au moins quatre ans que c'est au budget de l'ESPE, ce montant, pour les stages de leurs étudiants. Avant, ce n'était pas dans le cadre d'un stage. C'était un voyage d'étude pour comparer les systèmes éducatifs entre ce qui se fait en France et d'autres pays. Ils ont converti ce voyage d'étude en stage puisque maintenant il y a une mission qui est confiée aux étudiants qui partent dans ce cadre-là. Mais ils souhaitaient conserver ce montant pour encourager la mobilité, mais qui est un montant qui était déjà acté depuis longtemps dans le budget de l'ESPE.

M. de Mesnard.- Merci, Frédéric. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Donc je pense qu'on peut passer au vote.

Donc on vous demande d'approuver l'ouverture à l'ESPE de deux unités d'enseignement optionnelles :

- « Démarche action citoyenne »,
- UE optionnelle s'adressant aux étudiants de Master MEEF 1 et 2 qui partent à l'étranger.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

28 voix pour (unanimité)

- *Diplômes d'Université*

M. Boutaud.- Ensuite nous passons aux diplômes d'université. Il y avait des demandes dans le cadre de la formation continue en Santé. Vous le voyez, un DU d'implantologie orale. En fait, il y avait deux formations antérieurement et elles ont été conjuguées pour donner plus de cohérence à cette formation.

Et puis une formation courte d'une journée. Une formation courte de 7 heures pour les professionnels qui n'étaient pas encore rompus à la question de l'hygiène bucco-dentaire. Donc 7 heures.

Évidemment, vous avez reçu, je pense, les dossiers complets.

C'est avec le financement dans le cadre de ce DU.

Par exemple, la formation courte, pour vous donner un ordre d'idée, c'est 150 euros la journée et ça correspond essentiellement à du matériel qui est donné. J'ai cru comprendre qu'il y a des petites pièces à fabriquer. Il y a un certain nombre d'éléments pédagogiques à fournir, ce qui explique ce coût, on va dire peut-être, malgré tout raisonnable pour des professionnels, de 150 euros la journée.

M. de Mesnard.- Tu peux continuer, Jean-Jacques, parce qu'il y aura un vote global avec les DU, etc.

M. Boutaud.- Très bien. Alors, toujours dans le cadre de la formation continue en Santé, des modifications, on va dire, mineures puisque, vous le voyez, ça concerne le DU « Pratique paramédicale nutrition et micronutrition ». On passe de 42 heures au lieu de 30 heures avec plus de e-learning.

Le DU « Plaies et cicatrisations ». Il y a un stage pratique qui est fixé à 20 heures.

Le DU « Actualisation de la pratique pharmaceutique », donc le bien nommé ASPRO. Donc vous voyez, il y a quand même de la créativité rhétorique chez nous. Et donc ASPRO, l'idée est très simple, c'est d'offrir la possibilité de transfert, en quelque sorte, de compétences de la filière industrie vers les officines. Donc ce DU favorise le passage, cette mutation professionnelle des étudiants qui pensaient travailler dans la filière industrie vers les officines.

Donc j'ai été un peu surpris parce que je pensais que les officines s'essouffaient un peu, mais il y a un gros marché aussi peut-être avec la parapharmacie. Évidemment, il y a eu une étude de marché très sérieuse qui a été faite, c'est ce qui motive ce DU.

Et on a eu, là encore, des modifications mineures qui sont toujours dans le cadre de la formation continue Santé. Vous les avez sous les yeux. Elles sont difficilement lisibles sur ce tableau. Donc vous voyez, par exemple, pour le DU « Édu Santé », c'est des modifications pédagogiques très simples, 14 heures de e-learning.

Il y a un DU qui a été transformé en DIU « Psychologie neuro-vasculaire ». En fait, c'est un partenariat avec Descartes. Paris Descartes. L'université Paris Descartes.

Le DU « Bloc opératoire », des nouveaux coresponsables.

Le DU « Kinésithérapie réadaptation gériatrique », un changement de tarif, de 1 300 à 1 600.

Et puis un DIU « Soins palliatifs » avec une nouvelle organisation. En fait, un nouveau partenariat, Besançon - Nancy - Reims et Strasbourg.

En CAPES Allemand, il y avait un souci pour les étudiants qui avaient réussi leur master MEEF, mais qui avaient échoué au CAPES. Donc vous comprenez la situation. Ils ont réussi leur master, ils ont échoué au CAPES et ils se disent « je voudrais à nouveau présenter, me former au CAPES et essayer de faire mieux cette année ».

Manque de chance, évidemment, comme ils sont titulaires de leur première année, on ne peut pas évidemment les accueillir tels quels puisqu'ils sont censés avoir répondu aux attendus de MEEF.

Donc la possibilité de les accueillir, qui est tout à fait bienvenue, c'est une belle initiative, c'est de le faire dans le cadre d'un DU et donc ces étudiants pourront à nouveau, avec les autres étudiants, dans le cadre de MEEF, se préparer via ce DU aux épreuves du CAPES et, on l'espère pour eux, réussir pour leur deuxième essai dans ce concours.

M. de Mesnard.- Donc avec une carte d'étudiant, accès à la bibliothèque, etc. etc.

M. Boutaud.- Oui, absolument. Ils restent dans la dynamique. C'est bien parce qu'ils n'ont pas ce sentiment d'exclusion et puis d'être... Et puis, voilà, je pense que ça les maintient vraiment dans la dynamique de préparation du concours avec les autres. Ils comprennent peut-être mieux les choses.

Dernier diplôme d'université. Écoutez, puisqu'on fait cela pour les germanistes, eh bien, on le reconduit. C'était déjà fait, en fait. Il fallait le créer pour les germanistes. Mais en fait, UFR Langues avait déjà pris cette initiative pour les autres langues, Anglais, Espagnol, Italien. Donc on proposait simplement la reconduction de cette modalité pour les autres langues. Du coup, tout le spectre linguistique serait couvert.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Tout cela a reçu un avis favorable à l'unanimité, on le voit bien.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des questions ?

Apparemment pas. Donc on va passer au vote.

Il vous est demandé d'approuver :

- la création du DU « Implantologie orale » et la formation courte « hygiène bucco-dentaire, portés par l'UMDPC Santé-SEFCA ;
- les modifications apportées aux DU :
 - « Pratiques paramédicales nutrition et micronutrition »,
 - « Plaies et cicatrises »,
 - « Actualisation de la pratique pharmaceutique pour la réorientation en officine (ASPRO) »,
 - « Édu santé »,
 - « Pathologie neuro-vasculaire »,
 - « Bloc opératoire »,
 - « Kinésithérapie réadaptation gériatrique », et
- du DIU « Soins palliatifs », portés par l'UMDPC Santé-SEFCA ; puis
- la création d'un DU CAPES Allemand porté par l'UFR Langues et Communication ;
- la reconduction des DU CAPES Anglais, Espagnol et Italien, portés par l'UFR Langues et Communication.

Donc qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

27 voix pour (unanimité)

2. Année universitaire 2016-2017 : calendriers des composantes (rectifications)

M. Boutaud.- Autre point, le calendrier. Je vous fais grâce de toutes les modifications de calendrier, vous les avez reçues, mais je voudrais quand même signaler une petite erreur dans le document qui vous a été envoyé. Il y avait un tableau de non-correspondances entre ce qu'on avait mis initialement dans le compte rendu, je crois, de la commission de la pédagogie et le compte rendu de la CFVU et je crois que le document que vous avez reçu est faux à ce niveau-là. Il y a une petite erreur qui concerne, vous voyez, REVI.

Donc le document original que vous avez reçu, c'est avec cette erreur. REVI 1, fin de session 1 le 15 septembre au lieu du 15 mai, et REVI 2, fin de session le 22 septembre.

En fait, le calendrier réel est en bas. Suppression de la session de rattrapage et, Master REVI 1, fin de la session 1 le 15 septembre 2017 au lieu du 15 mai 2017. Voilà cette petite erreur qui ne vous aura pas échappé bien sûr.

Je n'ai pas autorisé..... je laisse.....

M. de Mesnard.- Alors, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai été un petit peu surprise par la date à laquelle on nous demande de voter les calendriers, mais ce n'était pas l'objet de mon intervention.

M. Boutaud.- Oui... Je suis vraiment désolé.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste, je réitère ma demande d'unifier sur l'université la semaine d'interruption de cours, pour ceux qui en ont, pour les vacances de la Toussaint pour s'aligner sur ce qui est fait en février, par exemple, où les vacances scolaires ont deux semaines. Il y a une semaine qui est la même pour tous. Faire la même chose pour les vacances de la Toussaint parce que quand on intervient dans différentes composantes, c'est un bazar sans nom cette année.

M. de Mesnard.- Merci, Peggy. Est-ce qu'il y a d'autres...

M. Boutaud.- Oui... Il y a toujours des difficultés d'harmonisation, je crois savoir, avec un peu d'hétérogénéité dans les calendriers eux-mêmes de vacances, par exemple. Donc ça perturbe, ça décale, non ?

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) En février, on y arrive.

M. Boutaud.- Oui... En février, c'est date unique pour tout le monde. On pourrait... En tout cas, on prend en compte cette demande et on va voir ce qu'on

peut faire comme travail d'harmonisation. Ce sera plus simple pour tout le monde, à commencer par nous aussi.

M. de Mesnard.- Exactement. Alors, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Bien. Donc on va pouvoir passer au vote.

Donc on vous demande d'approuver les modifications du calendrier universitaire 2016-2017 :

- les modifications des dates de rentrée demandées par l'UFR STAPS et l'UFR Sciences Humaines ;

- les modifications de dates de fin de session demandées par l'UFR Langues et Communication ;

- la suppression de la session de rattrapage du Master REVI à compter de l'année universitaire 2016-2017, demandée par l'UFR Langues et Communication ;

- la modification d'une date de début du second semestre demandée par l'UFR SVTE.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

• du 28 septembre 2016

Offre de formation 2016-2017

M. Boutaud.- Point suivant. Donc c'était le grand dossier du 28 septembre, vous avez compris le calendrier, puisqu'on voulait être prêt pour le conseil d'administration du 29. Donc n'y revenons pas.

Donc vous avez reçu le tableau complet avec une petite colonne à droite qui portait la mention avec la distinction entre ce qui relevait d'une modification, on va dire, technique des fiches filières... Et on parle bien effectivement des fiches filières puisqu'il y avait une petite discussion sur le titre entre « Contrôle des connaissances et fiches filières » et finalement on a adopté le titre générique « Modifications des fiches filières ». Et donc sur le tableau que vous avez reçu, la distinction est très claire - elle est donc mentionnée, elle est explicite - entre ce qui relève, on va dire, des modifications techniques demandées par les composantes et ce qui relevait, au titre des composantes toujours, évidemment, du cadre budgétaire.

Donc il y a eu deux votes séparés. C'est une demande très claire des élus pour avoir ces deux votes et vous voyez évidemment... Enfin, évidemment... Je retire l'adverbe. Pour ce qui concerne les modifications techniques, l'unanimité, il n'y avait pas d'observation particulière. En revanche, le vote a été moins unanime pour ce qui concerne les modifications des fiches filières liées aux contraintes ou au contexte budgétaire.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Donc Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Alors que l'année universitaire a commencé avant que les dotations budgétaires aux UFR aient été chiffrées, la politique de réduction

drastique des financements, annoncée au début de l'été et début septembre, met en péril le fonctionnement de notre établissement.

Il est intolérable, voire illégal, d'amputer les formations alors que les étudiants ont payé leurs frais d'inscription et effectué leur rentrée.

En maquillant les coupes sèches dans les maquettes par des modifications des modalités du contrôle des connaissances dans la première version du document envoyé à la CFVU - c'est pour cela que nos élus ont demandé à changer le titre -, il s'agissait peut-être de nous faire croire que ce vote à près d'un mois après la rentrée est tout à fait normal et légal.

Nous ne sommes pas dupes et les étudiants non plus.

À ce moment de l'année universitaire, il n'est plus question de toucher à la maquette 2016-2017.

Nous demandons, comme nos collègues l'ont fait tout à l'heure au moment du budget, la sanctuarisation des formations.

Nous sommes en colère, tant sur la méthode, sur le calendrier ou sur le fond, dans le fait de ne pas vouloir remettre en cause l'enfoncement dans la spirale de l'austérité. Quelle visibilité à long terme ? Où va-t-on ? Jusqu'où nous ferez-vous descendre ?

L'offre de formation n'est pas seulement une ligne budgétaire parmi d'autres, elle est l'essence même de notre mission, de l'existence de l'université.

Même si la proposition a significativement évolué depuis le 16 septembre, elle ne permet pas de sanctuariser l'offre de formation.

En relisant le verbatim du 8 juillet qu'on a soumis au vote tout à l'heure, je ne peux que répéter la conclusion de Jean-Emmanuel : « Je vous remercie de l'attention que vous m'avez portée mais surtout à celle que vous porterez à tous les personnels qui ont besoin de voir une politique claire et de sentir qu'ils font partie d'une université et non d'un bateau ivre sans pilote, ballotté au gré des flots », et j'ajouterai, de l'injonction budgétaire despotiste.

Donc je demande *a minima* à ce que le vote soit dissocié comme il l'a été au niveau de la CFVU entre les modifications des modalités du contrôle de connaissances et les modifications suite aux restrictions budgétaires.

M. Boutaud.- Oui, je veux juste faire un petit point. Donc j'ai pris mes fonctions à la vice-présidence de la CFVU le 8 avril, mais je crois savoir qu'il y avait un seuil de tolérance déjà sur ces fiches filières et que les années passées, même si on débordait un peu, il y avait encore des modifications qui s'opéraient au mois d'octobre. Donc sur cet élément-là, précis, qui concerne peut-être plus les aspects techniques, mais il y avait une tolérance. Donc ce n'est peut-être pas évidemment des situations...

Mme Cénac-Guesdon.- Il y a des modifications à la marge, mais quand on supprime 10 % de la formation, cela commence à ne plus être à la marge.

M. Sainte-Marie.- Très rapidement. On soutient évidemment ce qui vient d'être dit. On demande également que le vote soit dissocié pour permettre une visibilité plus importante.

Le Président.- Bien sûr. D'accord pour qu'on dissocie le vote. On l'avait fait en CFVU et effectivement pour cette raison.

Je voudrais simplement dire que tout ce qui a été proposé est encadré par les délibérations qui ont été prises par le conseil d'administration du mois de juillet, à la fois en termes budgétaires dans le cadre de la DBM2 qui s'imposait jusqu'à la DBM3... le BR3 d'aujourd'hui et puis par une délibération cadre qui avait été adoptée par le conseil d'administration, incluse au référentiel commun des études, et qui de fait, compte tenu de la hiérarchie des textes, s'applique à l'ensemble des fiches filières. Donc de toute façon, les modifications qui sont dictées par des contraintes budgétaires sur les fiches filières sont légitimées par ces délibérations du mois de juillet.

Je voudrais dire également que la délibération du mois de juillet avait été prise en conseil d'administration mais qu'elle avait été précédée d'une délibération dans le même sens en CFVU.

Donc ce n'est pas une délibération qui a été prise de façon brutale et non débattue. C'est quelque chose qui a fait l'objet de discussions et d'une validation dans deux de nos conseils centraux.

Ceci étant, je suis parfaitement d'accord parce que je comprends bien, et c'est légitime, les interrogations pour qu'on dissocie ces deux votes.

Philippe.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Oui, j'allais...

Le Président.- (*Hors micro*) Non, vas-y.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) J'allais également demander...

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Il faut que tu appuies sur le bouton... Voilà.

M. Salvadori.- J'allais également demander la dissociation. Puisqu'elle est accordée, elle tombe *de facto*.

On va quand même être dans une situation un petit peu paradoxale puisque, d'un côté... Je parle pour le vote n° 2. D'un côté, on nous demande d'avaliser des modifications qui sont contraintes par le contexte budgétaire et, de l'autre côté, vous nous avez annoncé le rajout de 300 000 euros sur la ligne des formations.

C'est-à-dire qu'il me semble... Je ne sais pas à quoi va servir l'argent qu'on va peut-être restituer dans des proportions qui vont être précisées sous peu aux composantes, mais si on vote ces modifications de fiches filières, cet argent ne va pas servir à grand-chose puisqu'on ne pourra plus revenir sur ce qui nous avait été imposé par un contexte budgétaire désormais modifié et favorablement modifié par votre propre décision.

Donc je trouve que la situation de vote est un petit peu paradoxale et s'il s'agit... Le calendrier donc de ce qui est encore possible, semble un petit peu incertain. N'y a-t-il pas possibilité d'attendre un peu encore sur le vote n° 2, ce qui a été identifié par le lien avec le contexte budgétaire, pour redonner la main aux composantes, pour savoir ce qu'elles maintiennent ou non dans ce qui a été contraint par un contexte désormais modifié ?

Je ne sais pas si c'est techniquement possible. Je pense que ce serait politiquement souhaitable parce que le... Sinon, cela nous obligera, nous, directeurs de composantes – je change rapidement de casquette -, à redonner de l'argent sur... à côté de la plaque, si j'ose dire, ou alors sur des perspectives qui n'ont pas été celles qu'on nous indiquait jusqu'à présent.

Donc c'est un peu techniquement difficile, ce vote.

Le Président.- Oui, c'est un petit peu compliqué mais, en même temps, ce qui va se passer, ça va être de la réinjection de moyens. Donc c'est quelque chose de positif.

De toute façon, je pense que toutes les maquettes qui auraient dû être réduites pour des raisons budgétaires n'ont pas été transmises et votées. Donc on était simplement sur une partie de ces maquettes.

Et encore une fois, de toute façon, on est guidé, on est encadré par la délibération cadre de juillet qui est quelque chose d'assez large et, dans cette délibération cadre, on a la possibilité de faire évoluer.

Donc certains avaient effectivement bien joué le jeu en transmettant des fiches filières modifiées, d'autres ne l'ont pas fait. Et au bout du compte, c'est quelque chose d'un peu formel parce qu'on sait très bien que ce qu'on va faire là ne va pas être véritablement ce qui va s'appliquer. Ce qui va s'appliquer, c'est la délibération cadre de juillet qui encadre toutes les modifications qu'on prend.

Donc on va prendre ces délibérations et je préfère qu'on n'attende pas un conseil suivant. Ce serait au mois de novembre, ce serait vraiment très tard.

On était dans le calendrier. On avait prévu une CFVU le 28 pour un conseil d'administration le 29 septembre. Malheureusement, on n'a pas pu tenir ce calendrier. Mais le mouvement qu'on va faire est un mouvement positif, et la délibération de juillet s'appliquant, de toute façon, on reste dans un cadre qui est un cadre qui est réglementaire.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Quand vous dites que vous êtes dans le calendrier, vous parlez des modalités du contrôle des connaissances, mais pas des modifications budgétaires. Vous disiez tout à l'heure que les délibérations avaient déjà eu lieu avant. Il n'empêche que les répercussions sur les fiches filières sur les sites de nos formations, des UFR et de l'université n'avaient pas été modifiées suite à ces décisions et donc les étudiants qui ont regardé les sites avant de s'inscrire avaient les anciennes fiches filières. Donc jouer sur le fait que la décision avait été prise sans qu'on connaisse exactement les modalités d'affectation sur les fiches filières, cela me paraît un petit peu... un petit peu déplacé. Par ailleurs, je ne comprends pas bien ce que vous dites quand vous dites qu'on verra en juillet. Les formations, on les fait cette année.

Le Président.- (*Hors micro*) On a vu... (*Micro*) On a pris une délibération en juillet dernier qui est une délibération qui modifiait le référentiel commun des formations et qui, de fait, s'applique à l'ensemble des fiches filières. Et cette délibération est une délibération cadre un peu générale qui permet globalement la modification des fiches filières pour des raisons budgétaires qu'on connaît. Et donc parce que cette délibération a été prise et parce qu'elle s'applique au référentiel commun des études qui, lui-même, s'applique aux fiches filières, on est dans un cadre réglementaire qui nous autorise à opérer ces diminutions de volumes horaires même si je suis bien d'accord, on est tous d'accord pour penser que le calendrier n'est pas bon, pour penser que ce n'est pas opportun et que ce n'est pas idéal comme situation de réduire dans l'été des fiches filières, de réduire l'offre de formation. Mais tout cela, vous avez bien compris, nous est imposé par un calendrier

dont on n'a pas eu non plus la maîtrise nous-mêmes et qui nous a amenés à cette situation.

Ce que je veux simplement dire, c'est que réglementairement on est dans une situation où on peut retravailler l'ensemble de nos formations et de nos fiches filières et les adapter à la situation même si on n'a pas de délibération expresse fiche filière par fiche filière, ce qu'on ne peut pas être de toute façon en situation de faire parce que certains vont les transmettre, d'autres ne vont pas les transmettre et on ne peut pas donc rester sous-tendu à ce type de démarche.

Mme Cénac-Guesdon.- Avec cette logique, si je comprends bien, puisqu'on vote des propositions qui étaient faites avec une proposition sur l'offre de formation qui était inférieure, ceux qui ont répondu de suite à l'appel à supprimer, leurs décisions vont être validées ; ceux qui ont refusé, leurs décisions ne seront pas validées. Ce n'est pas un encouragement à bien respecter les consignes que vous passez dans vos composantes.

Le Président.- Ce n'est effectivement pas une situation idéale, mais vous avez bien compris qu'on gère là, depuis quelques mois, des situations qui sont des situations loin d'être idéales et, encore une fois, au bout du compte, la délibération cadre de juillet porte modification du référentiel commun des études. Elle est la délibération qui emporte l'ensemble des évolutions.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Alors, si je comprends bien, on va faire comme... (*Micro*) On va vous répondre comme le ministre, Monsieur le Président : ceux qui ont désobéi auront eu raison de désobéir en ne se hâtant pas de répondre à vos injonctions. C'est un peu dommage pour le fonctionnement de notre université. Donc ceux qui se sont hâtés de faire des coupes dans leurs maquettes ont eu tort de vous obéir.

Le Président.- Mais, Philippe, on...

M. Salvadori.- Cela va être une rupture. C'est important. Je ne veux pas polémiquer.

Le Président.- La décision récente est une décision qui est bonne puisqu'elle est de réinjecter dans l'offre de formation des heures. Donc je pense que c'est quelque chose qui sera accueilli favorablement par toute la communauté.

Je vais repasser la parole à Louis pour les délibérations.

M. de Mesnard.- Oui. Donc on va vous proposer d'adopter les demandes de modifications des fiches filières pour l'année 2016-2017 dites « techniques », sans lien avec le contexte budgétaire.

Alors, qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

28 voix pour (unanimité)

Deuxième vote. On vous demande d'adopter les demandes de modifications des fiches filières pour l'année 2016-2017, en lien avec le contexte budgétaire.

Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

17 voix pour, 11 voix contre

Jean-Jacques.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Il faut annoncer le résultat du vote. Le décompte.

M. Bourgeon.- (*Hors micro*) 11 contre, 11 contre et 17 pour.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Merci.

• du 14 octobre 2016

Offre de formation 2016-2017

1. Compte rendu des travaux de la Commission Subventions Culturelles du 05 octobre 2016

M. Boutaud.- Le tableau horrible, désolé. Donc là encore, selon la formule d'usage, vous avez reçu le document.

Je voudrais simplement dire deux choses pour ce qui concerne maintenant les subventions culturelles. On est dans le cadre de la commission Culture.

Il y a eu peu de problèmes, en fait, dans ces demandes de subventions, si ce n'est quelquefois que les dossiers ne répondent pas aux critères. J'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas mal pour nous, cela ne va pas être très long, de rappeler simplement les critères, vous les voyez, d'attribution de ces subventions :

- le caractère innovant,
- le nombre d'étudiants,
- la faisabilité technique du projet,
- l'impact du projet sur l'animation des campus,
- le rayonnement de l'action pour l'uB,
- l'accessibilité pour le plus grand nombre,
- l'effort pour le cofinancement du projet en dehors de l'université.

Des critères tout à fait appréciables.

Et donc en fonction de ces critères, il y a eu évidemment des demandes qui ont été jugées hors critères quelquefois. Je vois dans trois circonstances.

Et puis on a quelquefois, je vous le dis rapidement, un problème lié à l'utilisation de la subvention pour des salaires. Or, il est bien précisé dans les statuts de cette commission Culture, dans les modalités d'attribution des subventions que les dépenses de traitement des salariés de l'association, elles peuvent très bien apparaître, ces dépenses, dans le budget prévisionnel, mais elles ne peuvent pas être prises en compte dans l'attribution des subventions qui serviraient donc à couvrir ces besoins en termes de salaire. Donc quelquefois, très simplement, la demande de subvention a été revue à la baisse en retirant de la demande initiale ce qui correspondait à du recouvrement de salaire.

Voilà, c'était les seuls... Il n'y a pas eu de problème particulier. En fonction de ces critères qui sont bien établis, les choses ont pu se faire sereinement. C'est arrivé deux fois.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Donc je crois que l'explication que tu as donnée est très claire.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des questions ?

Donc nous allons passer au vote.

Donc on vous demande d'approuver la ventilation budgétaire des crédits telle que proposée par la commission Subventions Culturelles le 05 octobre 2016.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

28 voix pour (unanimité)

Je te repasse la parole.

2. Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 07 octobre 2016

M. Boutaud.- On passe à la FSDIE. Il y a eu des petites modifications dans les statuts. Alors, elles sont en rouge chez moi, elles n'apparaissent pas du tout sur l'écran. Ça concerne surtout le paragraphe le plus long, « le vice-président délégué la vie étudiante ».

Donc on a prolongé aujourd'hui « à la vie étudiante » « à la vie et à la démocratie étudiantes ». Et systématiquement, dans ce texte relatif au fonctionnement et aux critères d'attribution, on a modifié le petit syntagme qui n'est plus simplement « vie étudiante » mais « vie et démocratie étudiantes ».

On a ajouté également « le vice-président de la CFVU, le vice-président du conseil académique de l'uB chargé de la FSDIE, le chargé de mission ».

Donc voilà, les petites modifications à la marge mais utiles.

Et puis une qui est importante parce qu'elle a impacté les subventions. Elle concerne les voyages. Pour prétendre à la règle de 50 % de subvention sur le budget total d'un voyage, les projets doivent répondre aux deux critères suivants :

- un critère social et pédagogique et
- se tenir hors du cursus universitaire.

Je rappelle, tout projet qui serait évalué et qui entre dans le cadre de la formation, évidemment, ne peut pas prétendre à ces subventions.

À défaut la règle des galas sera appliquée. La règle des galas, c'est au prorata du budget. Donc il y a un séquençage pour les projets de 0 à 5 000, de 5 000 à 10 000, et de 10 000 et au-delà. Cela devient dégressif au fur et à mesure que l'on monte évidemment en importance dans le budget.

Donc la question s'est posée quelquefois pour des projets dont on ne voyait pas véritablement la finalité pédagogique ou sociale en dehors d'une pure séquence de loisir, qui peut se comprendre quand on a une vie étudiante difficile, avec beaucoup de contraintes et d'obligations, mais évidemment cela nous paraissait tout à fait sain de procéder comme cela et de demander un minimum.

N'oublions pas qu'on est dans le cadre d'un fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes. Il fallait quand même rester en accord avec cette éthique en quelque sorte du FSDIE.

Voilà les critères simplement.

Donc vous avez tout un tableau qui a été fait et puis avec une certaine motivation. On ne fait pas comme à la commission Culture où il y a tout un tableau motivé, comme le fait Pierre Ancet dans le cadre de la commission Culture où il explique les motivations d'attribution des subventions. Mais évidemment, c'est fait dans le cadre collégial de la FSDIE. Donc pas de problème particulier.

Quand il n'y a pas de subvention, c'est carrément qu'il n'y a même pas de réponse aux demandes qui sont faites, notamment sur toutes les facturations, tous les éléments budgétaires.

Si le dossier est incomplet, on ne va pas plus loin. On donne une chance, on donne un petit moratoire de quelques mois et puis, sinon, cela arrive quelquefois, on l'a pour une association, OVALIES, je crois, qui n'a pas répondu à la demande de complément d'information. Dans ce cas-là évidemment, il n'y a pas de subvention.

Et puis quand on reste dans le cadre du pur loisir, évidemment on aura vu quelquefois la baisse des subventions.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Alors, Jean-Jacques a, disons, présenté deux points en même temps, mais pour le vote on va bien les dissocier.

Alors, d'abord, la modification des statuts de la commission FSDIE.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

(Hors micro) Théo Sainte-Marie.

M. Sainte-Marie.- J'ai une petite intervention. Je trouve qu'il y a des choses dans les statuts qui sont... qui peuvent être un petit peu en désaccord ou cela devrait être précisé. Notamment dans le... Pardon, dans la section 2 « Actions spécifiques ». Donc on a, sur cette première page, « Manifestations de rentrée », « l'événement doit permettre de favoriser l'accueil des nouveaux étudiants », etc. etc. et, en même temps, dans les exclusions, on a les journaux... le journal d'association.

Nous, on a justement, à cette commission, essayé de faire passer... L'UNEF a essayé de faire passer une demande de subvention. Ça entre un petit peu en désaccord tout simplement parce que notre journal avait vocation à l'accueil des étudiants. Je ne sais pas comment on pourrait trouver un moyen d'équilibrer la chose, mais voilà.

M. Boutaud.- Oui, c'était peut-être une confusion des genres, mais je pense que peut-être avec un peu plus d'explicitations sur la nature du projet... Donc désolé d'ergoter un petit peu, mais peut-être qu'en rencontrant peut-être aussi les responsables de la FSDIE, d'expliquer la nature du projet... Mais je vois que Dorian veut s'exprimer sur la question aussi.

M. de Mesnard.- Dorian... *(Hors micro)* Il faut rappuyer encore une fois... Voilà.

M. Colas des Francs.- Oui, c'est plutôt... Enfin, plutôt lié... C'est pour... Comment dire ? Expliquer un peu pourquoi le journal d'association est exclu des critères. Ce n'est pas pour argumenter ou quoi, mais pour expliquer pourquoi historiquement il y a cela.

C'est pour éviter en fait que le FSDIE serve à la promotion de supports de communication politique ou à la communication d'idées. C'est quelque chose qui se discute, mais je voulais expliquer que c'était dans ce cadre-là que cela avait été...

Après... Enfin, on pourra en reparler avec Kevin et les vice-présidents concernés mais, de toute façon, je pense qu'avec la menace, on va dire, en tout cas l'incertitude d'avoir une subvention de la Région... Pardon. Dans les années à venir, on n'est pas encore certain de la garder. Donc je pense que de toute façon, ce sera l'occasion de revoir les critères.

En tout cas, voilà pour expliquer pourquoi les supports de communication du type journaux n'étaient pas... ne faisaient pas partie des critères acceptés.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Merci, Dorian... (*Micro*) Merci, Dorian. Donc peut-être effectivement... Il y a une autre demande d'intervention ?

M. Boutaud.- (*Hors micro*) Oui, il voulait apporter...

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) D'accord.

M. Sainte-Marie.- Le micro ne voulait pas que j'apporte de réponse... Je comprends tout à fait la démarche. Je pense que c'est un petit peu... Enfin, ça devrait être un peu plus précisé parce que c'est un petit peu bancal qu'on puisse... Ce n'est pas pour la propagation d'idées. On peut regarder sur la manifestation. Enfin, sur l'accueil des étudiants. On peut totalement propager des idées, etc., pour présenter son organisation, son association, sa corporation. Je pense que ce sera intéressant de préciser les statuts du FSDIE.

M. Boutaud.- Oui, je veux simplement dire. Moi, ce que je conseille déjà, c'est de rencontrer les responsables, d'expliquer le sens de la démarche. Si c'est par exemple un pur problème sémantique et que le journal doit devenir un livret d'accueil en montrant bien, pardon de le dire de façon aussi crue, mais qu'il n'y a pas de soubassement idéologique mais qu'on reste bien sur des conditions, des critères factuels, fonctionnels, ça peut fonctionner.

Donc si on vous dit ça, par exemple, avec vos interlocuteurs que c'est déjà un problème de sémantique et puis qu'en changeant le titre, en précisant mieux la nature... Donc je m'avance un peu mais je serais peut-être dans cette démarche, je crois, d'interaction avec les responsables et puis de voir ce qui justifie vraiment la décision.

Je rappelle que cette décision avant tout est collégiale évidemment.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- (*Hors micro*) Non, non...

M. de Mesnard.- D'accord, OK. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Donc on va passer peut-être au vote sur la partie « statuts ».

On vous demande d'approuver la modification des statuts de la commission FSDIE.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

Et ensuite, deuxième vote, on vous demande d'approuver la ventilation budgétaire des crédits telle que proposée par la commission FSDIE le 07 octobre 2016, le tableau qui est projeté à l'instant.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup. Alors, Peggy... Ah, une abstention.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Une abstention.

M. de Mesnard.- Une abstention....

M. Boutaud.- Deux abstentions avec Jean-Emmanuel.

M. de Mesnard.- Deux abstentions.

26 voix pour, 2 abstentions

3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 3 octobre 2016 :

- *Projet international*

M. Boutaud.- On passe aux relations internationales.

En fait, c'était un accord avec le Bénin qui était devenu... qui existait depuis quelques années, mais on ne lui avait pas donné tout le formalisme nécessaire. Donc dans la pratique, il y avait des échanges d'étudiants, des échanges de chercheurs, mais on n'avait pas fait de demande officielle de renouvellement.

Donc il s'agit en fait d'une démarche formelle, bien exprimée, de renouvellement, donc je rappelle, dans le cadre d'une activité qui était pérenne, continue.

Vous voyez que la motivation de ces échanges est double. Elle concerne les enseignants-chercheurs pour former de futurs formateurs à l'université d'Abomey Calavi à Cotonou et puis, en dehors des enseignants-chercheurs, ça concerne aussi l'accueil de doctorants de l'UAC, donc du Bénin, dans les labos de l'uB, dans le cadre notamment d'une cotutelle de thèse. Donc double motivation. Mais je rappelle, c'est plutôt une question formelle puisque les échanges ont toujours été maintenus avec cette université depuis des années.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Alors, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques puisqu'il y a un vote sur ce projet ?

Donc s'il n'y en a pas, on vous demande d'approuver l'accord-cadre de coopération universitaire entre l'université de Bourgogne et l'université d'Abomey Calavi au Bénin dans les domaines « Physiologie animale » et « Immunologie et biologie cellulaire ».

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

24 voix pour (unanimité)

- *Diplômes d'Université*

M. Boutaud.- On revient à l'espace formation continue de la Santé qu'on a évoqué tout à l'heure avec, cette fois-ci, au niveau des DU, quelques changements. Vous voyez les changements, je n'ose pas dire mineurs, mais qui n'ont pas posé de problème puisqu'on est vraiment sur des questions techniques.

Un changement de responsable pédagogique dans le DU « Échographie et techniques ultrasonores ».

Des modifications d'intitulés. Il y a un DU qui s'intitulait « Conduites abus et dépendance » et ils trouvent un terme peut être plus moderne puisqu'on passe de « abus et dépendance » à « addictologie générale ». Un terme peut-être plus répandu.

Et puis ensuite, c'est des questions de tarif unique des droits administratifs pour les DU et les diplômes interuniversitaires, les DIU.

Et puis je le fais peut-être maintenant... Il faut peut-être un vote séparé ?

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Non, on a un vote avec l'UFR STAPS.

M. Boutaud.- D'accord. Pour l'UFR STAPS, Lionel Crognier est venu nous présenter les modifications mineures pour un diplôme qu'on avait déjà vu en conseil d'administration et qui est un diplôme donc de... Je n'ai plus le... D'éducateur sportif. J'ai retrouvé le... Voilà. De formation. Je vous rappelais, c'est un diplôme qui est lié à la formation... à l'éducation sportive - je vais y arriver - physique et sportive des publics en situation difficile pour des problèmes de santé chroniques, graves. Donc ça offre... Donc c'est fait dans le cadre d'un partenariat assez fort avec l'environnement régional et, en fait, il nous disait que c'est simplement des modifications mineures qui sont faites dans le cadre de ce DU.

M. de Mesnard.- Alors, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ces trois DU ?

Bien. On vous demande... Je vais passer au vote.

M. Boutaud.- Oui, pardon. J'ai retrouvé le terme, c'est « éducateur sportif ».

M. de Mesnard.- « Et activité physique pour la santé ».

M. Boutaud.- Voilà.

M. de Mesnard.- Alors, on vous demande donc d'approuver :

- les deux demandes formulées par l'UMDPC Santé :
 - modifications apportées au diplôme d'université « Échographie et techniques ultrasonores », « Conduite abus et dépendance » - là, c'est donc un changement de titre, et

- tarif unique pour les droits administratifs pour tous les DU et DIU ; et aussi
 - les demandes formulées par l'UFR STAPS pour le DU « Éducateur sportif et activité physique pour la santé » (ESAPS) que vient de vous lire... Voilà.
- Qui ne prend pas part au vote ?
 Qui s'oppose ?
 Qui s'abstient ?
 Merci beaucoup.

25 voix pour (unanimité)

Dernier point, Jean-Jacques.

- *Diplômes de Santé (DFASMédicales, DFSGS et DFASMaïeutiques)*

M. Boutaud.- Oui, presque... Oui, pas tout à fait.

Des demandes de modifications pour le diplôme de formation approfondie en sciences médicales. Là, on n'a pas pu se prononcer pour une raison simple. C'est un projet d'UE optionnelle. En fait, c'est un DU aujourd'hui et, ce DU, on voudrait le transformer en UE optionnelle. Donc vous voyez la difficulté, c'est qu'on va passer d'un public à l'autre puisque le DU évidemment s'adresse prioritairement, pour ne pas dire exclusivement, évidemment aux professionnels, au monde professionnel, alors qu'ici on sera dans le cadre de l'UE optionnelle dans le cadre de la formation initiale. Donc on avait un certain nombre de questions à régler.

D'autre part, on a vu la possibilité aussi d'inscrire cette UE optionnelle, je le dis rapidement, dans le cadre d'un certificat d'université dont on a vu tout à l'heure le montage possible. Or, dans le certificat d'université, cela doit passer par un vote de la composante.

Donc vous voyez, il y avait un certain nombre de problèmes qui étaient encore mal... ou de questions qui étaient mal réglées : le financement, le statut, la définition, les votes au niveau de la composante. Donc il y avait un petit...

Donc il n'y a pas d'urgence absolue puisqu'on sera en ouverture à la rentrée 2017-2018. Donc on ne mettait pas du tout en péril ce projet. On s'est dit simplement : on va demander des éclaircissements sur ces questions à la fois budgétaires, de public, de cible, de montage, de définition peut-être dans le cadre d'un certificat d'université, de vote, etc. Donc on a au moins quatre, cinq, six points à régler avec eux, mais ça va être purement formel et, à mon avis, ça ne remettra pas du tout évidemment en cause ce projet qui est tout à fait intéressant sur le fond.

Et puis il y avait quelque chose qui concernait donc l'informatique, la formation de C2i, qui devient un module optionnel en deuxième cycle et donc qui entraînait une modification de la fiche filière.

Et puis en dernier point, on avait un tout petit point intéressant, c'est la modification d'une UE dans l'intitulé. Cette UE s'intitulait « Médecine et religion », elle devient maintenant, c'est un triptyque, « Médecine, spiritualité et religions ».

Voilà ce point sensible sur l'UE optionnelle, sinon pas de problème pour le reste.

M. de Mesnard.- Bien. Merci, Jean-Jacques. Est-ce qu'il y a des questions ?
 Donc c'est bon, Jean-Jacques ?

M. Boutaud.- Oui, j'ai un dernier point qui concerne la maïeutique.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Boutaud.- Alors, la maïeutique concerne la formation maïeutique de sage-femme. Ils nous demandent des choses qui peuvent vous surprendre parce qu'on demande par exemple... Il y a des notes éliminatoires. Il y a des UE. Il n'y a pas de statut AJAC. Il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas conformes à notre référentiel commun des études.

A ceci près que nous ne sommes pas dans le cadre d'un master en bonne et due forme ou dans la stricte définition du terme de master dans le processus LMD, mais nous sommes dans ce qu'on donne... Ce qu'on donne, c'est un grade de master.

Donc le fait qu'on ne soit pas dans le cadre spécifique du master, mais du grade de master, donne toute puissance pour faire ces modifications et je peux vous dire, on le voit tout de suite, qu'elles sont évidemment les bienvenues parce que, par exemple, il s'agit de ne pas accorder de compensation quand un étudiant ne répond pas du tout à une épreuve qui est au cœur du projet.

Par exemple, dans l'exercice professionnel, il y a une épreuve, l'UE 12, vous voyez, qui est évidemment engagée dans cette discussion, l'UE 12, c'est vraiment de l'exercice pratique. C'est sur le terrain. Et vous savez, quelquefois on voit des catastrophes qui mettent en jeu la santé évidemment des patients et, en l'occurrence, des mères ou des enfants.

Donc cela nous paraissait tout à fait sain évidemment de prendre cette mesure de précaution quand ça ne répond pas aux minima de l'exigence professionnelle dans un métier qui met en cause la santé, voire la vie des personnes.

C'était le genre d'inspiration. Donc il y a des effets d'entraînement.

Et donc on a émis un avis favorable à l'unanimité dans ce contexte bien particulier de la Santé.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Est-ce qu'il y a des questions ?

Bon. Alors, je pense qu'on peut passer au vote.

Donc on vous demande d'approuver :

- la modification de la fiche filière du DFAScM concernant C2i,
- les modifications apportées aux fiches filières des :
 - diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) grade de licence, et
 - diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa) grade de master.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup... Il y a une abstention.

23 voix pour, 1 abstention

M. Sainte-Marie.- (*Hors micro*) Je m'abstiens sur.... (*Micro*) Très brièvement. Enfin, je m'abstiens juste sur une question. C'est la question... la dernière question sur le master de Santé. Il y a, en effet... C'est très particulier, mais je pense qu'on n'a pas assez étudié le sujet. Enfin, je le connais mal plus exactement

pour pouvoir me prononcer, surtout dans le cadre quand même de quelque chose d'important d'une note éliminatoire, etc. etc.

M. Boutaud.- Oui, oui...

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Merci.

M. Boutaud.- Est-ce que je peux passer ces conventions maintenant que je suis là parce qu'on gagnerait peut-être du temps ?

Le Président.- Qui sont ?

M. Boutaud.- Qui sont juste après. Qui étaient inscrites. Si Pascal Neige m'autorise cette petite préséance avec...

M. de Mesnard.- Il faudra qu'on permute donc.

M. Boutaud.- Parce que je suis là. Cela permet de passer ces deux points de conventions.

Une convention entre l'uB et l'ENSA. En fait, c'est pour permettre aux étudiants de profiter de la médecine préventive, dont notamment une visite médicale, tout le suivi médical possible avec... Ils bénéficient donc, en dehors de la visite médicale pour les étudiants de l'ENSA... Je rappelle, l'ENSA, École nationale supérieure d'art et de design de Dijon. Donc ils profiteraient de la médecine préventive, de la visite médicale. Ils pourraient bénéficier de consultations de médecins généralistes. Tout cela a un coût, un taux qui est fixé à 30,46 euros par étudiant pour l'année universitaire. Un taux appliqué pendant cinq ans avec, si nécessaire, une réévaluation en milieu de contrat. Donc ça paraît tout à fait aussi nécessaire pour ces étudiants qu'ils soient couverts à ce niveau-là.

Et puis la deuxième, ça concerne un mémorandum avec l'université Managing Technology University. En fait, cela concerne prioritairement, là très spécifiquement, l'UFR Sciences et Techniques, le site Creusot et le master VIBOT et pour le dire, là aussi, de façon assez directe, c'est non seulement des échanges mais une source de financement puisque cela va concerner les étudiants volontaires qui peuvent entrer dans ce programme d'échanges avec cette université chinoise.

Il est prévu que 192 heures soient dispensées par 6 étudiants.

L'université chinoise prend en charge les frais afférents à hauteur de 141 720 euros.

L'annexe sera actualisée chaque année sur cette base.

Donc c'est une question urgente parce qu'à défaut de voter, évidemment on pourrait porter une hypothèque sur l'attribution de cette somme et de cette prise en charge par l'université chinoise de la mobilité des enseignants volontaires, donc je rappelle, à hauteur de 141 720 euros, ce qui est donc une source de financement non négligeable pour le master VIBOT.

C'est tout ce que j'avais dans le cadre des conventions.

M. de Mesnard.- Bien. Merci, Jean-Jacques. Donc le PAJI me fait remarquer qu'il y aura le vote, cet après-midi, global de toutes les conventions...

M. Boutaud.- Ah, d'accord.

M. de Mesnard.- Mais c'était bien que tu les aies présentées maintenant parce que c'est toi qui connaissais le mieux le dossier.

M. Boutaud.- Merci.

M. de Mesnard.- Donc maintenant, il nous reste à... Il y a une demande d'intervention.

(Hors micro) Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Simplement, une précision sur la convention uB-ENSA, en particulier sur le service médecine préventive. Est-ce que le service de prévention... Enfin, le service... je ne me souviens plus du nom exact, mais aura la capacité d'accueillir ? Combien d'étudiants ça va concerner et est-ce qu'il aura la capacité d'accueillir ces étudiants supplémentaires et que cela ne se fasse pas au détriment des étudiants de l'université par rapport à cette... Qu'ils ne soient pas... Que les étudiants de l'université ne puissent plus... Enfin, qu'un certain nombre n'ait plus accès parce qu'on aurait tendance à aller chercher ceux qui payent et non ceux qui ne payent pas.

Je le dis tout simplement parce que nous avons la même chose du point de vue de la médecine des personnels où, finalement, le médecin de prévention ayant les contrats avec le CNRS et l'INRA, préfère prendre des personnels du CNRS et de l'INRA et le personnel de l'université, et certains comme moi-même, cela fait quinze ans que nous ne l'avons pas rencontré.

M. de Mesnard.- *(Hors micro)* D'accord, Marie-France.

Mme Mathieu.- Non, pour la préparation de la convention, on a bien regardé avec les personnes du service qui était concerné et ça ne posera pas de souci par rapport aux effectifs à accueillir.

M. Boutaud.- *(Hors micro)* Merci à toutes et tous.

M. de Mesnard.- Pascal, est-ce que tu veux venir présenter ici ?

V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR)

• du 20 juin 2016

Etudes doctorales : répartition des contrats doctoraux

M. Neige.- Bonjour à tous. Je viens vous présenter un point qui a été traité à la commission de la recherche du 20 juin et qui concerne la répartition des contrats doctoraux pour l'année 2016-2017. Vous avez dû pouvoir télécharger un document qui vous explique tout cela.

Donc deux points sur la méthode avant d'entrer dans la proposition de la commission.

Le nombre de contrats doctoraux est affecté à un établissement par le ministère. Donc on a un nombre de contrats qui arrivent. Pour l'année 2016-2017, le ministère nous en octroie 41, ce qui représente deux de moins que pour l'année

2015-2016, mais je précise que l'année 2015-2016 était elle-même à quatre de plus que l'année 2014-2015.

Donc concrètement, cela veut dire que nous avons 41 contrats doctoraux à répartir dans les 4 écoles doctorales de l'université de Bourgogne.

Le travail a été fait de manière préliminaire avant la tenue de la commission de la recherche par le collège doctoral sous la responsabilité du chargé de mission Alain Pugin et en présence des directeurs des écoles doctorales.

La proposition qui a été faite par ce collège doctoral et qui a donc été présentée et discutée en commission de la recherche est d'affecter :

- 15 contrats à l'école doctorale ES, c'est-à-dire un de moins que l'année précédente,

- 12 contrats à l'école doctorale LISIT, c'est-à-dire un de moins que l'année précédente,

- 10 contrats à l'ED Carnot-Pasteur pour un nombre inchangé par rapport à l'année précédente, et

- 4 contrats à l'école doctorale SPIM et pour un nombre inchangé par rapport à l'année précédente.

Le collège doctoral nous a alertés sur cette diminution dans deux des écoles doctorales d'un contrat, vous avez compris, à ES et à LISIT, et ils ont convenu qu'il serait intéressant que l'appel à projets post-docs dans le cadre de crédits BQR soit réservé à ces deux écoles, ES et LISIT, afin de compenser en quelque sorte la diminution d'un contrat pour chacune de ces écoles.

Donc nous avons soumis cette proposition à la commission de la recherche et après débat, le vote a été à l'unanimité moins 3 abstentions pour l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire les nombres de contrats affectés par école tels que je vous les ai donnés, et de réserver l'appel à projets BQR post-docs aux deux seules écoles ES et LISIT en compensation de la perte d'un contrat doctoral.

M. de Mesnard.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- On peut avoir une explication de vote sur les trois abstentions ou elle n'a peut-être pas été dite en séance ?

M. Neige.- On peut l'avoir, mais je ne crois pas l'avoir. Je ne crois pas qu'il y ait eu une explication.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste sur la forme. J'imagine que les contrats doctoraux qu'on soumet au vote aujourd'hui ont déjà été signés.

M. Neige.- Oui... Oui, on s'est posé la question très objectivement.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Alors, je pense qu'on peut passer au vote de ce point-là, le vote étant formulé de la manière suivante... Est-ce que je vais le retrouver...

On vous demande d'approuver la répartition des contrats doctoraux 2016-2017 telle qu'elle vient de vous être présentée.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Deux... Six... Huit abstentions...

Intervenant.- (*Hors micro*) Neuf.

M. de Mesnard.- Merci beaucoup.

16 voix pour, 9 abstentions

Et maintenant on peut passer au Point VI... Oui, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Oui, avant que le Vice-Président à la Recherche s'en aille, il me semble quand même intéressant de faire un point puisque, depuis cette rentrée, les écoles doctorales ont été basculées à la COMUE et que c'est eux qui organisent l'inscription des étudiants doctorants.

J'aimerais quand même qu'on ait un point parce que le retour que j'ai, on ne peut pas dire que ce soit une réussite complète par rapport à cela. En particulier, il y a un certain nombre de questions qui sont soulevées : le lien entre les services qui fonctionnent pour la... de manière fonctionnelle pour la COMUE, les écoles doctorales et le service de la recherche, mais aussi le bureau des écoles doctorales, mais aussi...

Moi, j'ai une question. C'est que par exemple, à cette époque-là, d'habitude, l'université a inscrit environ 80 % de ses doctorants. On est à 800-900 à cette époque-là. Actuellement, il n'y en a que 300. Il y en a encore pas loin de... plus de 700-800 à inscrire.

Les personnels sont complètement submergés par les dysfonctionnements, mais qui ne relèvent pas là de l'université, mais qui relèvent de décisions qui ne sont pas prises par la COMUE.

Comment cela va-t-il être réglé très rapidement parce que les personnels ne peuvent plus tenir ?

Il y a aussi d'autres questions qui sont soulevées dont les personnels nous ont fait part. C'est tout à coup d'apprendre que les doctorants qui, jusqu'au 10 ou 12 octobre précédemment avaient le droit de payer en trois fois leurs droits d'inscription, ont tout à coup découvert, non, qu'ils ne pouvaient plus. Ce qui met les étudiants doctorants dans des difficultés puisque certains doivent payer... Tout à coup, on leur dit d'un seul coup « vous devez sortir plus de 600 ou 700 euros ». Ce n'est pas prévu dans leur budget alors que sur le site, c'était marqué qu'ils pouvaient payer en trois fois.

Il y a un certain nombre de questions et j'aimerais bien que l'on ait un petit point d'information et un point d'actualité sur ce transfert parce que c'est quand même important. On ne peut pas dire « maintenant que c'est à la COMUE, on s'en passe, on n'en discute plus ». C'est quand même nos étudiants qu'on a dans nos laboratoires, qu'on suit constamment, et on a aussi des personnels qui sont complètement submergés, qui n'ont aucune réponse.

Donc je pense qu'à un moment, il faut que les choses avancent, mais surtout qu'on arrive à comprendre quel est le dysfonctionnement entre la COMUE et les établissements membres.

M. Neige.- Bien. Donc je vais apporter quelques éléments de réponse.

Effectivement, le constat qui est fait d'un retard sur les inscriptions est tout à fait réel. On sait l'identifier. On connaît la cause.

En fait, ce qui se passe cette année, c'est que l'UBFC a choisi de faire une inscription sur un logiciel qui est nouveau pour nous, qui s'appelle Adum et que cette inscription ne remplace pas l'inscription administrative sur Apogée.

Donc très concrètement ça veut dire que pour les agents de l'université de Bourgogne, cette année, il a fallu, il faut inscrire à peu près 1 000 doctorants à la fois sur Adum et sur Apogée.

Ce que l'UBFC avait considéré comme étant quelque chose d'assez facile à faire sur Adum semble un petit peu plus compliqué que prévu. D'où le retard en ce moment sur les inscriptions sur Apogée qui est la seule inscription qui compte et qui est celle qui est importante.

Donc on a eu une réunion avec tous les acteurs de l'université de Bourgogne sur cette question-là hier. J'ai organisé cette réunion en présence aussi d'Emmanuel Ranc, le DGA, pour qu'on fasse le point avec les agents qui sont dans les écoles doctorales, ceux qui sont au bureau des études doctorales et les directeurs des écoles doctorales. Donc c'est là qu'on a bien identifié le problème.

On a convenu de deux points pour essayer d'atteindre notre cible à l'inscription bien comme il faut de tous nos doctorants, c'est quand même ce qui est important. Donc deux points.

Le premier, c'est qu'on travaille à une date repoussée pour la date limite des inscriptions. Donc on va essayer de redonner du temps, en fait, aux écoles doctorales et au bureau des écoles doctorales. On devrait obtenir une date repoussée.

Et puis le deuxième point, c'est qu'on a convenu qu'on acceptait dans une certaine mesure d'alléger l'inscription sur Adum. C'est-à-dire qu'on donne l'accord en quelque sorte pour qu'Adum ne soit pas rempli correctement cette année pour tout le monde pour qu'on puisse faire les inscriptions plus rapidement sur Apogée qui est... Quand je dis que c'est celle-là qui est importante, c'est parce que c'est l'inscription sur Apogée qui ouvre les droits, qui donne la carte multiservice, l'inscription pour les codes Wifi, etc. etc.

Avec ces deux éléments, on devrait amortir, mais je suis conscient qu'il y a une charge de travail assez importante qui pèse en ce moment à la fois sur les écoles doctorales et sur le bureau des écoles doctorales.

Mon avis est qu'il faut contraindre un petit peu plus les doctorants et leurs directeurs de thèse pour remplir Adum un peu plus mieux que ce qu'ils ne font pour le moment. C'est en train d'être fait également dans les écoles.

Pour le paiement en trois fois, effectivement il a été mis en place, si mes souvenirs sont bons, quand même pour une certaine période, mais il a été arrêté un peu tôt et pour des raisons qui me semblent liées là encore au fonctionnement UBFC. Je ne sais pas exactement. Donc il y a quelques étudiants... enfin, quelques doctorants identifiés qui souhaitaient payer en trois fois et qui n'ont pas pu le faire. Et il me semble que le pôle Recherche est en train, avec l'Agent comptable, de voir quelle solution on peut leur apporter.

M. Jobard.- Il y avait... Il y a un calendrier qui avait été fixé, je crois, de mémoire, pour les paiements en trois fois jusqu'au 11 octobre, je crois, et on m'a demandé de le repousser, ce que j'ai accepté, pour les paiements en trois fois puisqu'il y avait des personnes qui avaient raté la date limite d'inscription et qui étaient arrivées le lendemain du 11 ou du 12. Cela concernait une dizaine de doctorants. Donc ça repousse la troisième échéance au 14 décembre, je crois.

M. de Mesnard.- Merci, Monsieur Jobard. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur la partie de la commission de la recherche ?

Merci. On va donc pouvoir passer au compte rendu... Merci, Pascal.

On va pouvoir passer au compte rendu et approbation de conventions et de contrats.

VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Vous avez tous reçu. Comme d'habitude, il y a deux listes. Il y a les conventions hors subvention, le numéro 2, et puis les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Vous avez reçu la liste.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est juste une demande d'explication un peu plus détaillée que ce qu'on a dans le tableau à propos de la convention 7645 visant à financer le remplacement du Professeur Alain Bonnin à hauteur de 20 000 euros par an. Est-ce qu'on pourrait avoir plus de détails sur cette convention ?

Le Président.- Oui, bien sûr. C'est un avenant. C'est une convention qui court depuis que j'ai été élu. En fait, vous savez qu'en tant que président, je touche en principe une prime de président qui est, je crois, à hauteur de 27 000 euros, il me semble et, en fait, je ne touche pas cette prime depuis mon premier mandat et j'ai décidé que cette prime était reversée au CHU pour compenser d'une certaine façon le fait que je suis moins engagé au CHU depuis que je suis président. Donc c'est quelque chose qui ne coûte rien.

En fait, je crois que la prime est de 27 000 euros. On verse 20 000 euros au CHU. Ce qui fait qu'en réalité, il y a même un bénéfice de 7 000 euros pour l'université.

M. de Mesnard.- Je pense qu'on ne peut que saluer le geste d'Alain Bonnin parce que cette prime, les présidents d'université y ont droit, c'est clair.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres demandes d'intervention ?

Il y a donc le vote.

Il vous est demandé d'approuver les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne qui sont listés dans le document que vous avez reçu.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

25 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subventions

M. de Mesnard.- Et puis il y avait ensuite les contrats et conventions hors subvention. C'est une simple prise d'acte du conseil d'administration.

Je vous remercie.

Et maintenant il nous reste une partie importante qui est le repas. Il me semble que nous l'avons bien mérité.

Le Président.- Vous êtes tous bienvenus à participer au buffet qui aura lieu de l'autre côté du paravent.

Pour ceux d'entre vous qui ne déjeuneront pas avec nous, on reprend la séance à 13 h 30.

Merci beaucoup.

(Suspendue à 12 h 22, la séance est reprise à 13 h 30)

Le Président.- ...Les rapports des comités techniques, des travaux du comité technique du 13 septembre et du 06 octobre.

Un point important relatif à la campagne d'emplois 2017.

Et puis le prix en enseignement.

D'emblée, j'ouvre avec les travaux du comité technique du 13 septembre.

Stéphanie, c'est toi qui prends la main.

VII) Travaux du Comité Technique (CT)

Mme Grayot-Dirx.- Oui. Donc je vais présenter effectivement les comptes rendus des différents comités techniques de ces dernières semaines, donc le 13 septembre, le 06 octobre, et également celui qui s'est tenu lundi, le 17 octobre, qui n'apparaît pas dans l'ordre du jour ici puisqu'il n'était pas... il était...

M. Rollin.- *(Hors micro)* Oui.

Le Président.- Jean-Emmanuel voudrait dire un mot.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, donc je termine juste ma phrase. Donc il n'était pas prévu au moment où l'ordre du jour pour ce conseil d'administration a été envoyé aux administrateurs.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, avant de commencer le point... les différents points qui ont été abordés dans les différents comités techniques, j'aimerais quand même que l'on revienne un peu sur le préambule, tout au début du CA, dans lequel dans ce conseil d'administration vous avez feint de découvrir un dysfonctionnement du comité technique. J'aimerais que l'on prenne quand même ce temps de... Que l'ensemble des administrateurs soit informé de ce problème-là. Du non-fonctionnement de cette instance parce que c'est quand même un des derniers lieux où on devrait avoir un minimum de dialogue social. Or ce dialogue, il n'existe pas et depuis très très longtemps. Donc j'aimerais quand même, avant de passer aux travaux où on a l'impression que tout s'est déroulé à peu près correctement, qu'on prenne ce temps pour essayer de trouver des solutions de fonctionnement et d'engagement qui soient véritablement des engagements et pas simplement des paroles. Parce que régulièrement vous dites que vous voulez que le comité technique... que vous êtes attaché au comité technique, que vous voulez en faire un véritable conseil et je

passé d'autres citations, mais finalement dans la traduction du message, il n'y a absolument rien, voire le contraire.

Je vais prendre des exemples. La réception des... Les prérogatives du comité technique ne sont pas respectées, elles sont de plus en plus flagrantes. Nous sommes convoqués à des comités techniques sans documents. Nous sommes convoqués à des comités techniques sur lesquels un premier avis a été donné à l'unanimité contre, mais il n'y a pas utilisation d'une disposition législative qui permette de se rencontrer pour voir de quelle manière on pourrait régler ces questions-là. Non, on revient avec la même question et avec la même proposition et on passe en force. Si c'est cela le dialogue social, on a un gros problème. Mais moi, je le dis très clairement : suite à la décision de l'ensemble des représentants du personnel, toutes organisations syndicales, de quitter le comité technique de lundi, on est un certain nombre à se poser la question d'une démission collective.

Donc va-t-on continuer comme ça ou est-ce qu'on essaie de trouver des solutions et des actes ou des engagements que vous prendrez ?

Mme Grayot-Dirx.- Avant que le Président ne prenne la parole, je voudrais quand même donner deux ou trois éléments d'information par rapport à ce que vous venez de dire.

Je suis loin de minimiser les difficultés dont vous faites état. Ceci dit, faites-moi crédit quand même du fait que dans les comptes rendus que je vais vous présenter dans un instant, je présenterai les difficultés. Je ne vais pas faire un compte rendu qui minimise.

Vous dites que les documents ne sont pas envoyés. À ma connaissance, les documents sont envoyés. Alors, parfois sur certains CT, quelques documents arrivent avec un peu de retard. Ça, c'est vrai, je le reconnais. Mais dans l'ensemble, les documents sont envoyés et on y veille.

Et puis vous faites état du fait qu'il n'y a pas eu de rencontre entre deux CT récemment. Oui, je vous ai prié de m'en excuser lors du CT de lundi, donc j'y reviendrai tout à l'heure.

Ce qui s'est passé est la chose suivante. Un CT était prévu le 06 octobre où, sur un point de l'ordre du jour, j'en parlerai tout à l'heure, il y a eu effectivement un vote unanimement défavorable à la proposition. Un CT dit « de secours » a été programmé dans des délais extrêmement brefs pour que le CA puisse se tenir aujourd'hui et examiner ce point. Donc il y avait une semaine entre les deux CT. Et il est vrai que dans cette semaine-là, j'avais une charge très importante de cours et je n'ai pas pu libérer une journée pour pouvoir rencontrer l'ensemble des organisations syndicales. Donc je vous ai demandé de m'en excuser.

J'espère évidemment, un, que le cas de figure où un CT se prononce de façon unanimement défavorable se présentera le moins possible, voire pas du tout, disons au moins le moins possible, et qu'en tout cas à l'avenir, dans ce genre de circonstances, je trouverai le temps de vous rencontrer entre les deux CT.

Je m'y étais engagée quand je suis arrivée aux responsabilités en tant que VP RH. De mémoire, il y a déjà eu deux cas plus celui de lundi qui se sont présentés. Les deux premiers cas, je vous ai proposé de vous rencontrer entre les deux CT.

M. Rollin.- (*Hors micro*) Avant, je voudrais simplement apporter... (*Micro*) une petite réponse. Ce n'est pas vis-à-vis de vous, Madame la Vice-Présidente.

Vous arrivez où la situation était déjà dans cette situation et je crois que là, les représentants du personnel expriment un ras-le-bol. C'est ça.

Alors, c'est vrai que ça tombe sur vous, vous n'avez pas de chance. Vous êtes celle qui prend le plus de coups en ce moment. Mais malheureusement, ça fait quatre ans, pratiquement quatre ans, que ça dure. Donc à un moment il y a une exaspération au niveau des représentants du personnel qui se traduit aussi par ça.

Ce n'est pas contre vous en tant que personne, mais c'est la situation du fonctionnement des comités techniques depuis quatre ans et demi, qui ne fonctionnent pas et qui se sont dégradés. Voilà la situation.

Je voulais bien le préciser. Je vous l'avais déjà d'ailleurs signalé lors de notre rencontre au moment de votre prise de fonctions. Vous voyez que le lien était très très ténu. Je le dis : pour moi... Je reviens aux éléments qui se sont passés. On a eu une rencontre avec le Président, j'ai eu l'impression qu'on pouvait repartir sur des bases. Ce qui s'est passé au comité technique m'a fait faire un bond de quatre ans en arrière.

Le Président.- Donc je pense qu'il faut que vous restiez sur la vision que vous avez eue quand on a eu l'occasion de dialoguer au cours des deux semaines passées.

Encore une fois, je suis et je resterai toujours attentif à ce qu'on améliore le fonctionnement et la fluidité et la sérénité du CT. D'ailleurs, vous m'avez fait la proposition qu'on se revoie pour analyser ensemble des propositions concrètes pour mieux faire fonctionner le CT et j'y suis tout à fait ouvert. Je pense qu'il faudra qu'on se revoie avec les uns et les autres comme on l'a fait au cours de ces deux dernières semaines dans le même cadre de dialogue qui était tout à fait confiant.

Il est certain, Stéphanie a raison, on ne sera jamais... on ne pourra jamais être totalement d'accord ni éviter les situations où les organisations syndicales s'expriment unanimement contre une proposition. D'une certaine façon, ce genre de situation est presque écrit dans ce type de fonctionnement institutionnel. Ce qui est important, c'est qu'on garde le fil d'un dialogue qui soit confiant et respectueux, donc on va s'y employer.

Je voudrais quand même vous dire que même si c'est vrai, il y a eu des tensions au cours de ces derniers mois et années, j'ai quand même fait tout ce qui était possible pour associer le comité technique aux grandes orientations stratégiques de l'université.

Je vous donne quand même deux exemples de choses tout à fait concrètes.

Associer le comité technique avec à la fois les membres titulaires et ses membres suppléants à tous les congrès, c'était précisément dire au comité technique « vous avez vocation à participer au débat sur les grandes orientations stratégiques de l'établissement ».

Quand l'an passé, avant de déposer les documents stratégiques du contrat, on a eu un débat spécifique en comité technique sur ces orientations stratégiques, c'est la première fois que cela se faisait dans notre université et c'était bien aussi une façon de dire aux membres du comité technique et donc au personnel « vous avez vocation à vous exprimer sur la stratégie de l'établissement ».

Donc vous voyez que ces deux exemples qui me viennent rapidement en tête montrent bien que j'ai ce respect pour le comité technique et que j'ai cette volonté d'associer le comité technique et ses membres à la réflexion la plus large et que, précisément, je ne souhaite pas que le comité technique soit une instance qui ne débattenne que d'éléments qui sont des éléments très techniques et je souhaite

qu'on puisse avec vous débattre de problèmes beaucoup plus stratégiques et beaucoup plus larges. Et cela, je l'ai fait. Donc vous voyez bien que la bonne foi, la réalité de l'engagement ne peut pas être remise en cause.

Maintenant, qu'il y ait d'autres difficultés qui se soient présentées, qui aient entraîné des situations de tensions, c'est vrai. Mais il y en aura forcément toujours un certain nombre parce qu'on ne pourra pas... on ne pourra jamais avoir des accords unanimes. Pour le reste, on a une marge de progression. Il va falloir qu'on s'y emploie effectivement pour améliorer les choses. Je pense qu'il faudrait peu de choses peut-être pour qu'on y arrive. Certainement.

M. Rollin.- Oui. Je vais quand même... Ce qui est symptomatique quand même dans le dysfonctionnement du comité technique, et je vais intentionnellement prendre un certain nombre de dossiers qui seront bien avant l'arrivée de la nouvelle Vice-Présidente RH, comme cela on ne pourra pas me dire que je fais un procès d'intention, et qui sont des dossiers pour nous stratégiques pour les représentants du personnel, et en particulier pour le personnel BIATSS.

La réorganisation des services centraux en pôles, qui date d'il y a cinq ans et qui est catastrophique, les personnels ne s'y retrouvent pas, c'est un passage en force qui a été fait et qu'on a... Le comité technique n'a jamais pu en discuter. On l'a passé une fois, ça a été refusé. On est revenu deux fois... la fois suivante avec la même proposition et on est passé en force.

Les statuts de l'université, même chose. On est arrivé, ça été refusé. On n'a pas consulté les personnels entre les deux. On est passé une deuxième fois, on est passé en force malgré deux avis unanimes.

La COMUE. L'avenir des personnels dans la COMUE avec l'impact pour les personnels. On n'a pas voulu en discuter, on est passé une fois au CT, ça a été refusé. On passe une deuxième fois, sans consulter entre les deux tours, la COMUE et on passe en force.

Dernièrement, malgré tout, il faut quand même sortir un dossier récent parce que, sinon, on va me dire que je suis trop ancien. Dernièrement, c'est la politique indemnitaire.

C'est exactement cela. C'est sur des questions stratégiques pour l'université, pour que les personnels s'identifient à l'établissement et sur lesquelles les personnels ne sont pas... On peut mettre toutes les belles paroles « j'y suis attaché », etc. Maintenant, nous, on voudrait des actes parce qu'on l'entend, ça fait plaisir, mais quand on voit la réalité, la réalité est encore plus difficile à accepter.

Donc c'est cela. C'est on aimerait être et non pas seulement dire « on vous associe à un congrès où tout le monde discute » mais, finalement, oui, on est informé sur les grandes informations, les grandes décisions, mais que concrètement on puisse aussi... Parce que le comité technique, malgré ce que vous dites, c'est que le comité technique doit prendre les aspects stratégiques. Il doit les reprendre aussi sur l'aspect technique, quel impact ça a pour les personnels et quelles sont les évolutions. C'est cela.

Ce n'est pas un conseil d'administration. Ça n'a pas une orientation politique. Ça a une orientation organisationnelle sur les services et sur les personnels, comment les personnels sont touchés par rapport aux organisations politiques. Je rappelle, il y a l'aspect technique principalement et, moi, j'y suis attaché.

Le Président.- OK, merci. D'accord. On va... On essaie de se revoir rapidement pour parler de la façon très concrète dont on peut faire progresser les choses.

On peut commencer maintenant l'ordre du jour proprement dit.
Stéphanie, à toi.

• **du 13 septembre 2016**

1. Organisation GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique)

Mme Grayot-Dirx.- Donc pour ce CT du 13 septembre, il y avait deux points à l'ordre du jour dont je vais rendre compte. Alors, en partie seulement puisque pour le point GBCP, le Vice-Président Dominique Delmas étant présent, c'est lui qui va vous présenter les principaux points qui sont relatifs à la GBCP et qui ont fait l'objet d'un vote en CT.

Pour mémoire, je rappellerai tout de même la façon dont le processus s'est déroulé. Ce point a été abordé au cours d'un CT du mois de juillet et suite aux discussions qui ont eu lieu au cours de ce CT, le projet a été représenté au CT du 13 septembre. On avait parlé, si ma mémoire est bonne, déjà de ce processus au cours du conseil d'administration du mois de juillet.

M. Rollin.- Lequel vous n'avez pas voulu... Excusez-moi... Au comité technique du mois de juillet, vous ne vouliez pas le soumettre au vote.

Mme Grayot-Dirx.- Et vous avez contesté ça et on vous a écouté et on a représenté, du coup, le projet pour vote, cette fois, au CT du 13 septembre. Donc oui, il y a des discussions. Oui, vous pouvez faire état de dysfonctionnements mais là, en l'occurrence, c'est un point sur lequel on vous a écouté et donc on a présenté ce point au CT du 13 septembre, avec finalement un avis favorable rendu à l'unanimité des membres du CT.

Je passe la parole à Dominique Delmas pour la présentation.

M. Delmas.- Merci, Madame la Vice-Présidente. Donc effectivement, je vais vous présenter cette nouvelle organisation.

Peut-être pour les membres du CA, vous rappeler de quelle organisation nous sommes partis pour arriver à vous présenter l'organisation finale.

Je tiens juste, avant de commencer cette présentation sur ce mode GBCP, tout d'abord remercier très fortement le pôle Finances, en particulier Magali et Mme Prieur qui se sont très fortement impliquées dans cette nouvelle réorganisation, et tous les personnels qui ont été associés aux discussions et également aux membres du CT qui ont émis un certain nombre de remarques dont nous avons tenu compte et qui ont permis d'enrichir la présentation que je vais vous présenter maintenant.

Alors, juste pour vous rappeler, aux membres du CA, un petit peu comment se présente cette organisation en mode GBCP.

Tout d'abord, là, puisque la plupart d'ailleurs des universités ont adopté, à savoir des sortes de silos par grandes thématiques : formation, recherche, ordonnateurs secondaires, les services, avec des centres répartiteurs de crédits et, au sein de ces silos ou de manière transversale, des plateformes de services partagés.

Donc nous étions partis tout d'abord, lorsque l'on a débuté l'année dernière cette réflexion sur cette organisation en mode GBCP, d'un budget principal avec un ordonnateur qui est répartiteur de crédits sur l'ensemble des services des composantes.

Parallèlement, a été portée la réflexion sur l'établissement d'un budget annexe immobilier avec, là encore, un CRB qui lui est propre et une plateforme dédiée à cette répartition de crédits.

Et nous avons identifié cinq grandes thématiques, on va dire :

- la formation initiale et continue ;
- la recherche et valorisation ; et
- l'ESPE qui était une recommandation du ministère puisque normalement, elle aurait dû être au départ dans les ordonnateurs secondaires puis, à l'époque, on nous avait, entre guillemets, imposés de sortir l'ESPE des ordonnateurs secondaires ;

- les services supports.

Chacun de ces grands items est porteur d'un CRB secondaire, c'est-à-dire non répartiteur de crédits.

Donc vous retrouvez, au niveau de la formation initiale et continue, l'ensemble de nos UFR et les services qui sont affectés à la formation continue.

Pour la recherche et valorisation, nous avons l'ensemble des laboratoires qui ont été affectés à ce silo.

L'ESPE.

Et puis les ordonnateurs secondaires où l'on retrouvait les instituts, les IUT et puis également les sites campus, donc Nevers, Auxerre, Le Creusot et puis Chalon. Également les sites délocalisés, l'ESPE et les écoles d'ingénieurs.

Et puis dernier silo, les services supports, avec leur propre CSP.

Ce que l'on avait imaginé à l'époque, c'était donc des plateformes, des CSP, qui était transversales à l'ensemble de ces cinq silos.

On peut citer tout d'abord la plateforme des cinq UFR qui marche bien et nous avions à l'époque pensé à une répartition plus par grandes thématiques. Donc il y avait pour Sciences et Techniques, avec les laboratoires rattachés, l'école d'ingénieurs avec l'ESIREM, SVTE avec ses laboratoires, IUVV, sciences de Santé avec les laboratoires qui y étaient rattachés, STAPS avec également ses laboratoires et le SUAPS, le SEFCA.

Ensuite, on pouvait regrouper au niveau des ordonnateurs secondaires l'ISAT avec le campus Nevers, l'ESPE avec les différents sites délocalisés, le site Le Creusot avec son IUT et le centre Condorcet, Dijon-Auxerre, Chalon.

Et ensuite venaient donc les services supports.

Donc un certain nombre d'inquiétudes. Cette organisation avait généré un certain nombre d'inquiétudes concernant justement ces futurs aspects organisationnels en ce qui concerne ces plateformes de services partagés ou les services opérationnels, les moyens humains qui devaient être mobilisés puis également les accès à SIFAC et SIFAC Web.

Deuxième crainte également qui était celle de perdre des compétences en interne.

À l'issue de cela, un dialogue important a été réalisé, comme je l'ai mentionné au tout début de mon intervention, avec le pôle Finances, avec les composantes et les laboratoires.

Également quelque chose d'extrêmement important, c'est la venue sur site de l'AMUE au mois d'avril, qui a permis également de repositionner un petit peu ce projet d'organisation en mode GBCP.

De cela est partie une nouvelle réflexion sur cette organisation avec, cette fois-ci, la nécessité, effectivement, que ces CRB, ces centres répartiteurs de crédits, puissent exactement correspondre au dialogue de gestion que souhaite notre université. Donc ça, c'était une unanimité des directeurs de composantes et de laboratoires et puis des directeurs de services, le fait que l'on garde, que l'on puisse garder la structuration actuelle des dialogues d'objectifs et de moyens de façon à ce qu'il y ait toujours une... Comment dire ? Un échange d'informations aussi bien entre les composantes, les laboratoires et les services.

Le budget annexe immobilier qui devait être un budget séparé et étanche.

Une construction des CSP non plus par grands pôles mais, cette fois-ci, par grandes missions.

Et puis on l'a vu dans cette diminution aussi bien des crédits financiers et du maintien en tout cas des forces humaines, le maintien des forces en présence.

De ce fait, je vous présente cette nouvelle organisation qui en a découlé.

Le budget principal est toujours sous l'autorité du Président. C'est un centre répartiteur de crédits de niveau 1. Donc lui seul est capable de dispatcher les différents crédits à l'issue des dialogues d'objectifs et de moyens.

Ensuite, nous avons séparé le silo « Formation initiale » de « Formation continue ». Donc nous avons un seul silo « Formation initiale » qui regroupe l'ensemble des UFR avec un CRB de niveau 2.

La « Formation continue » avec le SEFCA, Formation tout au long de la vie et puis UMDPCS.

Parallèlement, nous avons un autre silo qui est « Recherche et valorisation », également avec un CRB de niveau 2.

L'ESPE qui était séparée des ordonnateurs secondaires. Maintenant l'État nous demande à ce que l'ESPE soit parmi les ordonnateurs secondaires, ce qui est beaucoup plus logique. Donc finalement, nous avons un silo qui comprend aussi bien les IUT, les instituts, les écoles d'ingénieurs plus l'ESPE avec, cette fois-ci, vous le voyez, à l'intérieur de l'ESPE, les sites délocalisés (Dijon, Nevers, Auxerre, Chalon et Mâcon), ce qui a une certaine cohérence avec bien évidemment, vous le voyez, pour chacun de ces instituts et IUT, un CRB cette fois-ci de niveau 3 puisque conformément à leurs statuts, ils ont un budget propre.

Les services supports que l'on retrouve. Cela n'a pas changé. Simplement, vous voyez les campus qui théoriquement sont effectivement des services supports. Par exemple, pour le campus Le Creusot pour l'IUT du Creusot. Ils reçoivent, eux, une dotation de fonctionnement pour venir en support de nos instituts ou de nos écoles. Il était normal finalement de les replacer dans ce silo « Services supports » avec un CRB de niveau 2.

Et puis comme l'a dit M. le Président ce matin, en ce qui concerne le budget annexe immobilier, ce ne sera pas un budget annexe immobilier comme nous l'avions présenté initialement puisque pour l'instant, l'État ne nous fournit pas de garantie là-dessus. Donc il va être tout simplement un cinquième silo avec un CRB de niveau 2.

Alors, chaque silo va être sous la... Comment dire ? Sous la coordination, on va dire, d'un vice-président de manière ensuite à pouvoir dans le temps avoir des reprogrammations à l'intérieur même d'un silo.

Nous vous avons placé les différents vice-présidents qui sont présents lors des dialogues d'objectifs et de moyens, ce qui permet également d'avoir une vision d'ensemble sur les moyens qui sont attribués à l'ensemble des différents silos.

Donc pour la « Formation initiale », c'est le VP Formation Recherche.

Pour la « Formation continue », le VP Formation pro.

Pour « Recherche et valorisation », ce sera le vice-président Recherche et le vice-président Valorisation.

Pour « Ordonnateurs secondaires », ce sera le VP Formation professionnelle.

Et puis pour les « Services supports », ce sera le VP Finances ainsi que la Direction générale des services.

Et pour l'immobilier donc, ce sera sous la coordination du Président.

Ensuite viennent ces plateformes au service, en tout cas, de ces différents silos, avec tout d'abord le CSP « Immobilier - Pôle Patrimoine » qui est un service qui existe déjà au sein du pôle Patrimoine, qui est tout à fait fonctionnel.

Également pour la « Formation initiale », « Recherche et valorisation », un CSP « Conventions de recherche » qui est basé à l'heure actuelle au pôle Finances.

Et puis un troisième CSP qui est le « Service facturier Dépenses » qui, là encore, est un service qui est en transversal pour l'ensemble des silos et qui est un CSP qui existe déjà.

Donc nous avons choisi là, en concertation avec notamment les membres du CT, de ne pas afficher les deux CSP que l'on vous avait peut-être présentés la dernière fois, au dernier conseil d'administration, lorsque j'avais présenté ce mode GBCP, sur notamment un CSP qui était un CSP « Missions » et puis un CSP qui est le CSP « Recettes », qui sont des CSP qui sont... qui existent plus ou moins, mais qui ne fonctionnent pas en tant que tels. On a convenu qu'il fallait en tout cas du temps et au moins cette année d'organisation en mode GBCP pour pouvoir organiser et puis discuter avec le personnel pour pouvoir vous présenter, déjà en CT et ensuite aux membres du CA, peut-être en fin d'année 2017, une fois que les discussions et surtout l'organisation... Voilà, lorsqu'on aura vu les écueils éventuellement de cette organisation.

Le Président.- Merci, Dominique. Donc quelques mots très rapidement pour dire qu'en pratique, ce dossier de structuration dans le cadre GBCP a évolué en un petit peu plus d'un an, un an et demi, par rapport à la version précédente qui avait été présentée aux administrateurs au printemps 2015. Il a évolué vers davantage de souplesse et un modèle qui est notablement plus conforme aux attentes des composantes et des services et des laboratoires.

Je voudrais dire un grand merci à Magali Khatri et Marie Prieur qui ont pris ce dossier en main dans un sens de concertation très approfondie pour l'amener à ce point de ce dossier qui, je crois, a obtenu un assentiment unanime du comité technique la dernière fois qu'on l'a présenté.

Donc on peut maintenant ouvrir la discussion sur ce point.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Je ne vais pas (*mot inaudible*) puisque ce dossier, ça fait un certain nombre de fois qu'on en discute. Il a même eu une année. C'est sûr qu'il a eu un avis unanime. C'est vrai que la première mouture avait été contestée par un certain nombre de personnels, mais à ce moment-là, il y a eu un échange qui s'est

fait pendant un certain nombre de temps et je pense que tout le monde s'y est retrouvé.

Ma question, Monsieur le VP Finances/Ressources humaines, c'est : quand la bascule va-t-elle se faire ? Est-ce qu'elle est... On a déjà une gestion en mode GBCP, mais techniquement, au niveau des composantes, etc., ça va être courant 2017.

M. Delmas.- (*Hors micro*) Dès le début 2017, c'est vrai. Courant janvier.

M. Rollin.- Dès début 2017.

M. Delmas.- (*Hors micro*) Peut-être une précision, Magali ? Oui, vous voulez apporter...

M. Rollin.- Les services sont tous prêts dans les composantes à démarrer ?

Mme Khatri.- La bascule, ce qu'on appelle « bascule GBCP », qui consiste en fait à retranscrire notre actuel outil informatique SIFAC qui fonctionne en droits constatés, retranscrire toutes les données qui sont dans cet outil informatique au cours du mois de janvier dans le nouvel outil SIFAC modelé format GBCP.

À partir de là, dès maintenant, l'Agence comptable et le pôle Finances se sont mobilisés sur cette opération d'envergure puisqu'il s'agit de retranscrire tous les mouvements comptables budgétaires et financiers.

Il s'agit quasiment finalement, pour être très schématique, de paramétrer de zéro le nouveau logiciel.

Donc ces opérations-là ont débuté. On est dans la phase de recensement de tous les référentiels. On est en train de mettre en place toutes les procédures que l'on va communiquer auprès des composantes, des services et des laboratoires, notamment dans le calendrier des opérations de fin d'année, de sorte à ce que dès le 02 janvier, dès en tout cas que l'AMUE nous aura livré l'outil SIFAC GBCP officiel que nous n'avons pas pour l'instant...

Pour l'instant, nous ne travaillons que sur une base anticipée de formation. Le vrai outil SIFAC GBCP, nous l'aurons entre le 02 et le 06 janvier, nous a dit l'AMUE.

Donc dès que SIFAC GBCP est livré, nous nous attelons à la formalisation de toutes les retranscriptions de sorte à pouvoir ouvrir le budget 2017 le plus rapidement possible.

Le Président.- Merci, Magali. D'autres remarques ou besoins d'informations complémentaires ?

Si tout le monde est bien informé, je vous propose qu'on adopte ce point et donc formellement la délibération est : organisation budgétaire en mode GBCP selon les organigrammes annexés à la présente délibération, qui correspondent à ce qui vous est présenté.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Merci.

22 voix pour (unanimité)

Donc on continue avec le RIFSEEP, Stéphanie.

2. Mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour la filière AENES

Mme Grayot-Dirx.- Le deuxième point à l'ordre du jour de ce CT du 13 septembre 2016 était la mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière AENES. Je vais rappeler le processus qui a abouti au vote à cette date-là. Processus qui s'est déroulé sur plusieurs mois.

D'abord, un groupe de travail a été organisé avec un double objectif qui a été déterminé par les textes. Il fallait aboutir à un vote à la fois sur la cartographie des emplois et sur les montants à verser, donc les nouveaux montants indemnitaires.

Sur le premier objectif, donc sur la cartographie par groupe de fonctions, on a procédé de la manière suivante. Le pôle RH et notamment le service BIATSS dont je salue ici le travail notamment fourni par Anne Racine-Dahoui et puis par Alexandra Sagnier et Magali Fernandez également... Donc on a fait des demandes d'information auprès des composantes pour avoir des éléments sur les fiches de postes et à partir de cette remontée d'informations, on a fait une proposition cartographie détaillée, poste par poste, qui a été présentée et discutée en groupe de travail.

Cette cartographie, pour aboutir à cette proposition, a été réalisée en prenant pour base les grilles proposées par le ministère pour les groupes de fonctions. Donc grilles qui étaient notamment dans la circulaire d'application des textes nouveaux pour le RIFSEEP.

Ensuite, sur la fixation des montants qui étaient le deuxième objectif. Il fallait travailler sur des propositions de montants. À cette période de l'année, nous avons déjà une idée assez précise des difficultés budgétaires de l'université et c'est la raison pour laquelle une première proposition de montants, avec des montants assez bas, une première proposition qui a été formulée et présentée en groupe de travail.

Assez logiquement, elle s'est heurtée à de nombreuses et fortes objections de la part des membres du groupe de travail, qui étaient évidemment compréhensibles, notamment pour l'attractivité des postes de l'uB et puis parce qu'étant donné qu'il y a un droit acquis, en fait, pour les personnes qui sont en poste, le risque était que les personnes restent en poste et ne souhaitent pas bouger. Et donc le risque était aussi celui d'une certaine sclérose sur les postes.

Suite à cette discussion et aux réactions des membres du groupe de travail qui sont aussi membres du CT, on a modifié un peu la façon de faire en CT. C'est-à-dire qu'un CT était prévu en juillet avec normalement, à l'ordre du jour, le vote du RIFSEEP et finalement, en raison des échanges que nous avons eus avec les membres du groupe de travail, lors de ce CT, une proposition différente de montants réévalués a été faite, distribuée en séance, et pour ce CT-là, il n'y a pas eu de vote sur le RIFSEEP. On a annoncé le report du vote pour que les membres du CT puissent examiner cette nouvelle proposition qui a été faite sur les montants.

C'est la raison pour laquelle nous avons représenté la mise en œuvre du RIFSEEP à l'occasion du CT dont je vous rapporte les travaux aujourd'hui.

Donc lors de cette séance du 13 septembre, nous avons rediscuté à la fois la question de la cartographie puis la question des montants. Une nouvelle discussion a été ouverte ce jour-là en CT, qui a abouti à un vote. Donc 16 contre, 1 pour et 2 abstentions.

Je vais, par contre, passer peut-être la parole à Pierre-Étienne sur le détail du RIFSEEP pour qu'il puisse présenter un petit peu plus en détail que ce que je viens de faire ce qui est contenu dans cette proposition.

M. Thepenier.- Merci, Stéphanie. Effectivement, le RIFSEEP, sans rentrer trop dans le détail, mais je vous redonne quand même les grands éléments. C'est le régime indemnitaire qui incombe des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui a été créé par un décret du 20 mai 2014.

Le but de ce régime indemnitaire est de refondre et simplifier le paysage indemnitaire en se fondant sur les fonctions exercées par les agents. Donc on n'est plus sur des notions de corps, de grades, mais bien sur les fonctions exercées.

Comme l'a rappelé Stéphanie, il y a eu tout un travail dans le cadre d'un groupe de travail justement qui s'est réuni à cinq reprises, qui a travaillé effectivement par catégorie sur la filière AENES uniquement puisque au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas les textes pour l'application dans les filières Bibliothèques et ITRF. Nous sommes en attente de ces textes.

Au final, la proposition qui a été présentée au CT et qui est aujourd'hui dans le document sur lequel vous avez à vous prononcer répartit l'ensemble des postes des trois catégories de cette filière au sein des groupes de fonctions prévus par les décrets. Et les montants indemnitaires qui ont été retenus au final sont donc ceux qui étaient liés aux montants de la PFR et de l'IAT pour les catégories C en retenant à chaque fois le grade le plus élevé.

C'est-à-dire que si je prends l'exemple de la catégorie B, le tableau que vous avez, vous aviez des montants de PFR qui étaient par grade. Pour un SAENES (classe normale, classe supérieure, classe exceptionnelle), les montants étaient différents. Maintenant on est dans un groupe de fonctions et donc on a retenu le montant du grade le plus élevé, ce qui entraîne mécaniquement un impact sur le montant total du RIFSEEP, bien entendu.

Je peux répondre à vos questions, si vous voulez, sur l'aspect technique des choses si vous avez des précisions à demander.

Le Président.- Pas de questions ? Pas de commentaire ?

Cédric Clerc puis Jean-Emmanuel Rollin.

Allez-y, Cédric.

M. Clerc.- Je voudrais revenir sur le processus et le vote qu'il y a eu en CT, on voit qu'il est quand même relativement défavorable aux propositions qui ont été faites, et signaler également que lors du CT, le SNPTES a demandé que soit votée la cartographie détaillée des différentes fonctions telles qu'elles ont été présentées en groupe de travail parce que je ne vois pas pourquoi les instances n'auraient pas pu se prononcer sur cette cartographie détaillée. On a eu une fin de non-recevoir à ce niveau-là.

Et puis dans le processus également, on voulait voter justement sur cette cartographie car il y a, notamment en catégorie C, des problématiques. On n'a que deux groupes dans cette catégorie et on s'étonne un petit peu au SNPTES que seuls quelques agents, une petite minorité, je ne sais même pas si on atteint les 10 %, exerceraient les fonctions d'un niveau un petit peu supérieur qui mériterait une meilleure reconnaissance. Donc sans entrer dans le détail des fonctions, c'est aussi ce qui nous a amené à voter contre cette proposition.

Le Président.- Merci. Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- (*Hors micro*) Non, pas tout de suite (*suite inaudible*).

Le Président.- D'accord.

Mme Grayot-Dirx.- Pour répondre en partie à ce que vient de dire M. Clerc et pour clarifier les choses pour l'ensemble du conseil d'administration. Le groupe de travail a travaillé poste par poste. Ce qui a été présenté en CT, c'est le résultat du travail qui a été effectué, comme l'a rappelé Pierre-Étienne, à l'occasion de cinq réunions de ce groupe de travail, et c'est donc une synthèse relativement détaillée quand même de la répartition de ces différents emplois dans les groupes de fonctions.

M. Thepenier.- Pour préciser également sur les personnels de catégorie C spécifiquement. Effectivement, il y a deux groupes de fonctions qui sont prévus par la réglementation, donc on ne peut pas sortir de ce cadre. Le premier groupe est donc le groupe qui concerne les fonctions dites « usuelles » et le second groupe les fonctions avec des responsabilités particulières et notamment avec une technicité particulière dont un encadrement. Donc on a effectivement pris l'ensemble des postes. Il y a un peu plus de 160 postes que l'on a étudiés en groupe de travail un par un. Il y a eu des échanges sur ces postes. On a pu faire des modifications et, au final, il est apparu effectivement que 9 postes avaient des responsabilités en particulier d'encadrement ou d'une technicité qui sortait du cadre ordinaire du métier de l'agent, des fonctions exercées.

Le Président.- Merci, Pierre-Étienne. D'autres besoins de précisions sur ce point ou est-ce qu'on a été au bout de la discussion ?

Donc Monsieur Rollin, vous voulez intervenir à présent ou pas ?

M. Rollin.- Je vais quand même donner une explication de vote. On a voté contre au comité technique. Au groupe de travail, on y a fait acte de présence, mais j'avais signalé dès le début que nous, le SNASUB, on était opposé et on reste opposé et on continue à se battre au niveau du ministère pour que ce ne soit pas appliqué. Donc on était venu voir comment ça se passait, et on n'a pas pris la parole dans un sens ou dans un autre. On a simplement regardé la méthodologie.

On reste opposé parce que, pour la preuve là, on est sur un régime indemnitaire où on n'est plus sur un régime statutaire, on est sur un régime de fonctions qui va poser un gros problème dans les années futures que vous avez d'ailleurs soulevé, Madame la Vice-Présidente RH/Finances, en disant que ça pouvait poser les questions, pour les personnels, du changement de fonctions parce qu'en changeant de fonctions, on peut perdre de l'indemnité. Donc des fois, ça ne vaut pas le coup d'aller tenter un autre poste et de changer, les mutations, donc voire peut-être les redéploiements que les personnels accepteront moins facilement. Ça, c'est des questions qui vont se poser dans le futur et c'est cette partie-là.

De plus, au niveau ministériel, on sait très bien quel est le principe qui conduit cette réforme du régime indemnitaire de toute la fonction publique. Je dis bien « toute la fonction publique » puisque les trois fonctions sont concernées, que ce soit la territoriale, l'hospitalière et l'État. Ce n'est pas spécifique à l'enseignement

supérieur. C'est simplement avoir une maîtrise de la masse salariale complète du régime indemnitaire.

On sait qu'il y a des logiciels qui tournent, des personnes qui réfléchissent à toutes les manières dont on peut économiser et on entend un certain nombre de chiffres vis-à-vis de cela au ministère et, pour nous, cela fait tout à fait partie... Le but, c'est finalement de fidéliser les personnes sur leur poste et d'éviter à ce qu'ils partent trop loin, qu'ils partent autre part pour regarder si l'herbe est plus verte autre part.

Donc nous on reste opposé à ce système-là qui est individualiste et qui fait qu'en fait, finalement, il n'y a plus aucune transparence dans l'attribution des primes. C'est pour cela que je continuerai à m'opposer et à voter contre, à ce conseil d'administration, contre l'installation de ce régime-là.

Le Président.- Merci de cette prise de position. D'autres interventions ?
Tania puis Cédric.

Mme Carnet.- Alors, moi, pour l'UNSA, je vais simplement dire qu'effectivement, l'UNSA est aussi opposée, a toujours été opposée à ce type d'indemnité, à la mise en place de ce type d'indemnité. Maintenant, il y a un décret, on doit l'appliquer. Et on a fait partie des groupes de travail. On en a discuté et c'est la raison aussi pour laquelle, même si on n'est pas d'accord, moi, je m'abstiendrai... Au nom de l'UNSA, je m'abstiendrai sur cette indemnité.

Le Président.- Qui voulait s'exprimer ? Cédric ?

M. Clerc.- Il y a un autre point contre le RIFSEEP. Ce dispositif indemnitaire se répartit en deux primes, celle qu'on va voter là, celle de l'IFSE, la prime que toucheront nos collègues mensuellement, et il y a une part qui s'appelle le « CIA », complément individuel annuel, et ça, on n'a jamais réellement parlé des modalités d'application.

Si le Président souhaitait mettre en place... Parce que cette part indemnitaire est une option. Si c'était mis en place à l'université, sachant que dans certaines universités, ce n'est pas en place. Donc savoir si ça allait être mis en place.

Si c'est mis en place, de quelle manière ? Alors, on apprend que visiblement ça va être mis en place, mais on n'a jamais discuté dans le cadre du RIFSEEP des critères qui permettront de distribuer cette prime CIA qui peut être distribuée en une ou deux fois au cours de l'année.

Donc pour nous, le dossier n'est pas non plus traité de manière globale. Donc on ne peut pas statuer pour l'instant sur le dispositif RIFSEEP.

Et de la même manière que le SNASUB, comme ils l'ont rappelé, ce type de dispositif qui vise à individualiser la rémunération des personnels met, on en a parlé, un frein déjà à la mobilité puisque les collègues vont regarder quand même à deux fois avant d'accepter un poste qui peut-être est intéressant, qui correspond à leur profil, à leurs envies, à leurs ambitions au niveau professionnel de prendre d'autres types de fonctions par moment. Seulement, ils vont regarder ce qu'ils vont toucher à la fin du mois s'ils vont ailleurs et puis s'il y a une diminution de 100 euros, par exemple, ils vont peut-être y réfléchir. C'est un blocage aussi au niveau des carrières à ce niveau-là.

Donc ce type de dispositif qui a tendance à individualiser la rémunération, on est contre. On sait qu'aussi bien individualiser les rémunérations, mettre en place du

CIA, complément individuel, c'est des méthodes qui brisent un peu aussi les collectifs de travail puisque chacun regarde un petit peu son assiette. Donc par principe, on est complètement opposé à ce système de rémunération.

Le Président.- Stéphanie, tu veux redire un mot ?

Mme Grayot-Dirx.- Juste pour l'information du conseil d'administration. Le CIA qui vient d'être évoqué est une possibilité ouverte par le décret que nous évoquons depuis tout à l'heure. Il n'y a pas d'obligation de statuer pour les conseils sur l'ouverture ou pas du CIA. C'est une possibilité laissée par les textes.

Le Président.- Très bien. Je pense que si chacun s'est exprimé, je vais soumettre à votre approbation cette délibération sur la mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière AENES.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Un... Deux... Trois... Quatre oppositions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Cinq... Six abstentions.

Merci.

13 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions

On passe aux travaux du CT du 06 octobre.

• **du 06 octobre 2016**

1. Plan de formation des personnels – année 2017

Mme Grayot-Dirx.- Oui, donc ensuite... Je vais vous présenter les travaux du CT du 06 octobre. Il y a un certain nombre de points qui étaient à l'ordre du jour. Le premier point portait sur le plan de formation des personnels pour l'année 2017.

À travers le plan de formation, l'université s'attache à développer et à valoriser les compétences de ses personnels, qu'il s'agisse des personnels BIATSS, des enseignants-chercheurs ou des enseignants.

Le programme proposé au vote concerne l'année civile, en l'occurrence l'année 2017.

Ce point a été présenté en comité technique par Mme Brochot, Valérie Brochot, qui est responsable du service de formation des personnels, et également par Mme Demougeot-Lebel en ce qui concerne le CIPE qui s'occupe plus spécifiquement des formations à destination des enseignants et enseignants-chercheurs.

Tout d'abord a été présenté un bilan de l'année 2015 qui est un bilan plutôt positif, avec notamment un nombre de personnes formées, en hausse par rapport à l'année précédente.

Ensuite a été présenté de façon un peu plus détaillée et, en tout cas, soumis à la discussion le nouveau plan de formation.

Donc on a travaillé en amont évidemment sur ce plan de formation avec deux préoccupations.

Intégrer dans ce plan de formation, autant que faire se peut, les demandes formulées par le personnel lui-même, qui sont des demandes qui peuvent remonter notamment à l'occasion des entretiens annuels des personnels, à l'occasion également des formations qui sont proposées - ça peut être l'occasion de voir émerger d'autres besoins.

Et puis l'autre préoccupation était de tenir compte aussi des remarques qui avaient pu être faites lors du CT qui avait examiné le plan de formation de l'année précédente.

Donc un certain nombre de formations nouvelles apparaissent dans ce plan de formation, à la fois concernant les enseignants-chercheurs et concernant également les personnels BIATSS.

Les nouvelles formations sont proposées par le CIPE, là encore à la suite de discussions avec les enseignants et enseignants-chercheurs, et puis d'autres formations concernent plus spécialement les personnels BIATSS. Je pense notamment à la formation sur l'accueil dans les services de personnes qui sont porteuses de handicap. Ça, c'est un besoin qui a été remonté notamment aussi à l'occasion des DOM qui nous permettent de rencontrer les directeurs de composantes et directeurs de laboratoires. C'est une demande qui avait notamment été formulée.

Peut-être que pour plus de détails sur ce plan de formation, je vais passer la parole à Pierre-Étienne pour qu'il vous présente plus en détail les nouveautés.

M. Thepenier.- Effectivement, concernant les personnels BIATSS, pour vous préciser que vous avez dans le plan de formation, un certain nombre d'éléments qui concernent les nouveaux outils et en particulier les outils en mode GBCP, donc pour toutes les formations financières et comptables, qui ont lieu en ce moment. Et également, il est fait mention des formations liées au nouveau SI RH pour lequel pour l'instant, il n'y a pas encore la définition précise puisque le nouveau SI RH, nous sommes dans la phase de lancement du projet, le lancement officiel débutant à compter de 2017. Donc bien entendu, cela sera amené à être développé.

En revanche, dans les formations nouvelles du plan de formation, vous retrouvez la formation des personnels contractuels qui va s'appeler « Construire et entretenir son réseau professionnel ». Vous savez qu'il avait été mis en place, il y a déjà deux ans, une formation « Atelier recherche d'emploi » pour les agents contractuels de l'établissement pour les aider à formaliser en fait leur démarche, notamment en rédaction de CV et lettre de motivation.

On souhaite, bien entendu, aller plus loin dans l'accompagnement de nos collègues et donc ça va permettre, en lien avec le PFVU, de travailler au réseau professionnel, c'est-à-dire la visibilité finalement d'une recherche d'emploi avec les outils numériques mais pas seulement. Donc cela permettra à nos collègues de se rendre visibles sur le marché du travail, pour ceux qui ne souhaitent pas rester dans la fonction publique.

D'autre part, vous avez également dans le plan formation un nouveau module à la conduite de l'entretien professionnel. Nous avons déjà dans le plan de formation, bien entendu, un module qui concerne les agents qui arrivent en poste pour apprendre à rédiger une fiche de poste et apprendre aussi à pouvoir avoir un entretien professionnel, mais là ça va s'appuyer plutôt sur les personnels d'encadrement qui sont amenés, eux, à conduire l'entretien professionnel puisqu'on a des retours effectivement parfois, dans le cadre du comité de la qualité de vie au travail, sur certains entretiens professionnels, qui peuvent parfois emmener certaines difficultés avec les collègues alors que dans le courant de l'année, on a des situations professionnelles qui fonctionnent. Et au moment de la rédaction notamment de l'entretien, on peut se rendre compte qu'il y a des choses qui sont indiquées et qui génèrent du stress, des difficultés.

Donc on souhaite que nos collègues qui sont amenés à faire des entretiens professionnels, à les rédiger, et à avoir ces échanges en face-à-face avec les agents, puissent si besoin être formés - je vais te donner la parole après, Tania - et donc savoir en fait mener cet entretien. Ce n'est pas inné de faire du management et donc c'est nécessaire via aussi des gens qui ont l'expérience de ce type de formation de rappeler des règles essentielles. Et notamment, je vous le dis, derrière pour la rédaction de l'entretien, c'est important parce qu'il y a l'échange oral, le temps de l'échange, et puis il y a ce qui ressort concrètement avant que l'agent signe cet entretien et c'est important que les choses relatent bien ce qui a été dit au cours de l'entretien.

Tania, si tu veux intervenir.

Mme Carnet.- Alors, moi, je voulais simplement insister sur le fait qu'on a un certain nombre d'évaluateurs qui sont très hétérogènes. On touche à une population très hétérogène. Comment est-ce que vous allez vous y prendre ? Vous allez leur demander d'aller faire une formation ?

Je siège aussi en CAP et je sais parfaitement qu'il y a des entretiens qui sont très très mal conduits, qui desservent en fait l'agent pour sa promotion dans le cadre de sa carrière. Donc je voulais savoir comment vous alliez vous y prendre.

M. Thepenier.- Concrètement, effectivement, au départ, c'est une formation ouverte aux évaluateurs. Bien entendu, on ne pourra pas en une fois former l'ensemble des évaluateurs de l'établissement, c'est certain. Donc ce sera sur inscription des évaluateurs. Ceci dit, je suis comme toi, Tania, et je connais quelques situations de collègues évaluateurs que je pourrai orienter vers cette formation très clairement...

Mme Carnet.- (*Hors micro*) Voilà.

M. Thepenier.- ...Et donc il y a quelques collègues, je pense, qui auront un intérêt à suivre cette formation dès cette année. Ensuite, l'ensemble des évaluateurs de l'établissement, ça sera dans le temps, bien sûr.

Le Président.- (*Hors micro*) Monsieur Rollin, Cédric et Sébastien.

M. Rollin.- Oui, sur les conduites des entretiens, c'est sûr qu'il y a beaucoup... Les évaluateurs sont tellement hétérogènes qu'entre deux personnes, à partir du moment où il y a un dialogue, on peut difficilement... On ne fait pas tout à fait les mêmes interprétations entre l'oral et l'écrit. Déjà, là aussi, je pense qu'il serait utile de rappeler quelques... Peut-être faire une note, je dirais, technique de conduite d'entretien parce que j'estime que...

Quand il a fallu, à un moment, que je rappelle à un évaluateur qu'à un entretien d'évaluation, c'est un évaluateur avec un évalué et ce n'est pas deux évaluateurs avec un évalué, ça, c'est quand même dans les textes. C'est très clair, c'est un évaluateur, un évalué. Ce n'est pas deux évaluateurs, un évalué. Et on est intervenu cette année. Moi, je suis intervenu deux fois pour rappeler la règle. Mais je pense que déjà à ce niveau-là...

J'aimerais revenir sur deux points dans le déroulé. Alors, déjà sur le bilan parce que je pense qu'il va falloir... Vous avez souligné qu'il y avait une hausse de la formation, des heures, des personnels qui se sont formés. Je pense qu'il va falloir

regarder peut-être après dans les années suivantes. Enfin, cette année surtout et l'année d'après. Enfin, à partir de 2017. Sur 2017 parce que cette année... Et l'année dernière était quand même une année importante parce qu'entre les agents de prévention qui ont été dans le mouvement sécurité, tout ce qui était lié à la sécurité. Les nouveaux entrants, il y a eu un énorme nombre d'agents qui l'ont suivie. Et puis cette année, je pense aussi, avec toute la réforme sur SIFAC qui va être réalisée et en particulier la GBCP, c'est normal qu'on ait un nombre... une augmentation des heures évaluées... des heures de formation à partir du moment où on a un nombre... enfin, où on a une réforme d'un système.

J'ai entendu et je reviens, parce que je l'ai entendu, sur le SI RH parce que c'est la question à laquelle je tiens. Je demande toujours quand il passera au comité technique.

De toute façon, j'ai déposé un recours gracieux sur le bureau du Président, il y a maintenant trois semaines. Si je n'ai pas de réponse dans un mois et demi, ce sera le tribunal qui statuera si le comité technique doit statuer, mais j'aimerais bien quand même... C'est dommage qu'on soit obligé de passer par des procédures judiciaires pour faire respecter les prérogatives du comité technique.

Vous l'avez annoncé vous-même, le SI RH n'est pas qu'un outil technique. C'est un outil technique, mais c'est aussi un logiciel de gestion des ressources humaines. C'est tout le paramétrage des ressources humaines et quelles informations on lui demande de prendre dans le cadre de la gestion des ressources humaines, qui peuvent avoir un impact. C'est très clairement dit par une note de la Direction générale du ministère qui explique cette question-là. Donc j'aimerais bien qu'à un moment, le comité technique soit consulté sur les orientations en termes de ressources humaines et son devenir, comment on conçoit les ressources humaines, et non pas dans trois ou quatre mois, cinq mois, quand le dossier sera complètement ficelé.

Il est bien avancé puisque vous avez même envoyé les personnels en formation. Vous venez de nous le dire. Donc j'estime que là, on est quand même dans une phase déjà opérationnelle. C'est quand même important. Surtout que cela a un impact direct puisqu'une personne du service BIATSS a été détachée, a été enlevée du service BIATSS pour s'occuper du SI RH si je ne me...

Donc je pense qu'à un moment, le comité technique est tout à fait dans ses compétences de demander à avoir un droit de regard sur cette question-là.

M. Thepenier.- Alors, pour préciser effectivement les choses sur plusieurs points. Le premier, c'est que le SI RH, la convention qui a été signée avec l'AMUE pour prendre le SI RH, au jour d'aujourd'hui, les opérations de lancement se dérouleront à partir du mois de décembre 2016 pour un lancement effectif en janvier 2017. Donc on n'est pas encore dans des opérations de déploiement du SI RH, loin de là. Et il est bien entendu que ces opérations auront un impact sur l'organisation du travail et que le comité technique, comme on l'a expliqué dès le mois de juin d'ailleurs, aura une concertation pour pouvoir donner son avis sur les orientations qui seront proposées dans le cadre de ce nouveau SI RH. Ça, c'est la première chose.

Sur les collègues partis en formation. À ma connaissance, il n'y en a pas encore.

M. Rollin.- (*Hors micro*) Non, vous avez dit « former ». Vous lancez les formations.

M. Thepenier.- Bien sûr, dans le plan de formation, on prévoit les formations 2017.

Troisième point, sur le service BIATSS, au jour d'aujourd'hui et jusqu'au 1^{er} décembre, il n'y a pas eu de modification au sein du service BIATSS des collègues qui y travaillent.

M. Rollin.- Quand on parlait de dysfonctionnement du comité technique, en voilà un flagrant. C'est-à-dire que vous nous annoncez que la phase opérationnelle... Là, on est là, on discute, mais que la phase opérationnelle commencera en décembre et, à ce moment-là, simplement, le comité technique évaluera s'il y a des conséquences. Non, le comité technique doit être saisi avant pour voir s'il y a des conséquences pour pouvoir travailler sur l'organisation pour anticiper les conséquences. Voilà la différence d'appréciation entre nous, représentants du personnel, et la gouvernance de l'université, et c'est cela qui est grave parce que finalement, on arrive à des... Alors que ce sont des questions qu'on pourrait anticiper, discuter et que les dossiers ne feront pas forcément l'objet d'un... Comment ? D'un conflit.

Moi, sur le SI RH, je vous le dis sans aucun problème, je trouve tout à fait normal, que ce soit une université ou une entreprise, quand elle a un outil gestion de ressources humaines qui date de dix ans, quinze ans ou vingt ans, qu'on se pose la question de sa pertinence et qu'on souhaite le renouveler. Cela ne me choque pas. Mais qu'on nous dise. Qu'on sache sur quelle base on y va. Mais cela, vous nous le cachez.

Mme Grayot-Dirx.- Juste pour apporter une précision pour que tout le monde soit bien au même niveau d'information. Le SI RH que nous avons actuellement va s'arrêter. Il y a une date. Il ne fonctionnera plus. Donc il fallait faire un choix d'un nouveau SI RH. Chacun des SI RH qui existent, il y en avait deux, comporte un certain nombre d'options. Pour le moment, on en est à avoir choisi un SI RH qui est celui proposé par l'AMUE qui nous semble le mieux. On n'en est pas à être capable de savoir, parmi les options qui seront ouvertes par ce SI RH, celles qu'on va choisir et donc les impacts éventuels que cela peut avoir sur le personnel.

Dans quelques mois, quand on va commencer à discuter avec l'AMUE plus concrètement justement sur ce SI RH et sur les options qui sont ouvertes à nous, on y verra un petit peu plus clair et, à ce moment-là, bien sûr qu'en CT et même évidemment en amont, il y aura des concertations avec les membres du CT pour voir quelles sont ces options, qu'est-ce que cela a comme impact sur l'organisation du travail, et c'est un travail de concertation qui sera fait.

Je crois que notre point de divergence était sur le choix même du SI RH et ça, ça ne relève pas du CT. Mais je ne veux pas anticiper sur la réponse qui sera faite à votre recours gracieux.

M. Rollin.- (*Hors micro*) Au tribunal administratif, (*suite inaudible*) ... (*Micro*) Au tribunal administratif. Je parle dans le micro pour que ce soit dit parce que je pense que je connais déjà pratiquement la réponse du côté de la gouvernance, donc je prépare déjà pour le comité technique... pour le tribunal administratif parce que je ne démords pas que le comité technique doit être consulté avant toute décision et cela sera encore précisé par la directrice... par la (*mot inaudible*).

Le Président.- Très bien. Cédric, vous vouliez intervenir, et ensuite Sébastien.

M. Clerc.- Oui, je voulais revenir sur la formation des évaluateurs en précisant que l'on voit cette formation dans la rubrique BIATSS. Or, les évaluateurs, c'est aussi éventuellement des enseignants-chercheurs puisque dans l'entretien professionnel, ce qui est recommandé comme supérieur hiérarchique, le N+1, c'est la personne qui organise au quotidien le travail et contrôle le travail de l'agent. Donc il est recommandé fortement, et nous, nous défendons cette position au SNPTES, que ce soit éventuellement le directeur de labo, voire un directeur de département, qui mène ces entretiens et non pas nécessairement le responsable administratif de la composante qui est très éloigné des fonctions et de l'organisation au quotidien de l'agent. Donc je pense que cette formation doit être aussi proposée plus largement qu'aux personnels BIATSS.

Mme Grayot-Dirx.- En fait, oui, elle l'est. Si un directeur de laboratoire, pour reprendre votre exemple, veut s'inscrire à ce type de formation, il n'y a aucune objection de principe à une telle inscription. Au contraire, on peut tout à fait inciter un certain nombre de personnes qui ne font pas partie du personnel BIATSS à suivre ce genre de formation.

M. Clerc.- Oui, je... De même, tout ce qui touche un peu au management de manière large. Je pense qu'il faut que ce soit absolument proposé à l'ensemble des personnes qui sont en responsabilité à ce niveau-là.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- (*Hors micro*) Je ne suis pas sûr que ça marche... (*Micro*) Oui, ça y est. Une remarque qui sera un regret. Ça fait quatre ans qu'il y a un dispositif qui existe, qui s'appelle Talent Campus et qui accueille cinq à huit personnels de l'université de Bourgogne tous les ans qui prennent sur leurs jours de congés pour venir dans Talent Campus, ce que je trouve totalement scandaleux. Donc j'aimerais que Talent Campus puisse avoir une chance, un jour, d'être dans le catalogue, avec des formations à l'université de Bourgogne comme cela l'est dans celle de l'ESC ou de l'université de Franche-Comté depuis 2014, parce que c'est un dispositif qui permet de faire se former des personnels, enseignants-chercheurs, personnels techniques, personnels administratifs, qui travaillent sur les compétences sociales et qui est un plus qui, il me semble, mériterait d'être dans le catalogue des formations de l'université de Bourgogne.

Le Président.- C'est probablement une idée qu'il faut qu'on évoque avec le service des formations. Oui, tout à fait.

M. Chevalier.- Je les sollicite depuis 2012. Sans succès.

Le Président.- D'accord. On verra avec eux. D'accord.

D'autres questions ? D'autres remarques ?

Donc s'il n'y en a pas d'autres, on va peut-être pouvoir passer au vote, Stéphanie. Il n'y a pas de...

Donc je vous propose qu'on adopte le plan de formation des personnels au titre de l'année 2017.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

23 voix pour (unanimité)

Et donc le point suivant concerne l'insertion des maîtres de conférences débutants et l'amélioration de leurs conditions d'exercice.

2. Insertion des maîtres de conférences débutants et amélioration de leurs conditions d'exercice

Mme Grayot-Dirx.- Effectivement, le point qui était mis à l'ordre du jour suivant, le Point 2, c'était l'insertion des maîtres de conférences débutants et l'amélioration des conditions d'exercice.

Donc un bref rappel. Un bref historique. Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne du 07 décembre 2010 avait adopté des mesures pour faciliter l'insertion des maîtres de conférences débutants à l'université de Bourgogne et afin d'améliorer aussi les conditions d'exercice de ces enseignants-chercheurs.

Sur cette base, il s'agissait de donner droit à une équivalence horaire de 12 heures équivalent TD pour les enseignants-chercheurs suivant un microprogramme de pédagogie universitaire qui s'appelle « Enseigner à l'université », qui est d'un volume horaire de 18 heures, réparti sur trois journées. Donc un microprogramme qui a été construit par le CIPE et notamment par Joëlle Demougeot-Lebel.

Un bilan a été dressé de ce microprogramme, qui est un bilan dont vous disposez dans les documents qui vous ont été envoyés pour ce conseil d'administration. C'est un bilan plutôt positif, mais avec tout de même quelques interrogations récurrentes et parfois quelques dysfonctionnements dans les composantes concernant précisément ces fameuses 12 heures d'équivalent TD qui sont accordées aux enseignants-chercheurs qui suivent ce microprogramme et puis aussi sur le caractère parfois obligatoire présenté alors que normalement c'est un microprogramme que les enseignants peuvent suivre de façon volontaire.

Donc on a souhaité clarifier un certain nombre de points et vous présenter cette clarification, la faire voter en CA, pour pouvoir ensuite faire une circulaire à l'intention des composantes pour bien clarifier tous ces points et pouvoir informer de la façon la plus juste possible les nouveaux maîtres de conférences qui arrivent chez nous.

Au regard de cette expérience, il y a un certain nombre de points qui ont été présentés en CT.

D'abord, des précisions sur le public visé. Donc il s'agit des maîtres de conférences stagiaires de façon prioritaire, qui bénéficient de cette fameuse décharge qui avait été votée en conseil d'administration, mais nous souhaiterions que soit bien précisé le fait que les maîtres de conférences nouvellement arrivés à l'université de Bourgogne, qui ne sont pas forcément stagiaires, qui peuvent déjà être titulaires et arriver en mutation, puissent, dans la mesure des places disponibles bien sûr, pouvoir suivre cette formation, et que la précision suivante aussi soit bien donnée que cette formation n'est pas obligatoire parce que, pour les enseignants-chercheurs comme pour les étudiants, la motivation étant un élément très important

pour l'apprentissage, il nous semble donc contre-productif que cette formation soit présentée comme étant obligatoire. Donc que soit bien rappelé le caractère facultatif de cette formation proposée aux maîtres de conférences, mais qu'elle soit proposée aussi bien aux maîtres de conférences stagiaires qu'aux maîtres de conférences qui arrivent à l'université de Bourgogne sur une mutation.

Ensuite, l'autre question que l'on souhaiterait voir clarifier, c'est la possibilité d'étaler le suivi de ce microprogramme sur trois années maximum. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est un microprogramme de 18 heures qui s'étale sur trois journées. Connaissant la charge de travail des maîtres de conférences qui arrivent, il nous semble opportun de laisser la possibilité de répartir cette formation sur plusieurs années et, par exemple, à condition évidemment de les suivre dans l'ordre, d'étaler ces trois journées sur trois ans. Donc une journée par année. Ce qui permettra peut-être à certaines personnes, qui ont des difficultés à dégager trois journées entières pour cette formation sur un an, de pouvoir suivre cette formation avec un rythme plus adapté.

Autre point qui a été abordé en CT, la précision a été donnée que la décharge horaire bénéficie seulement aux maîtres de conférences stagiaires et à condition qu'ils participent à ce microprogramme.

À l'occasion du CT, a été évoqué le fait notamment... De mémoire, il me semble que c'est M. Castel qui avait soulevé ce point. Son organisation préférerait que la décharge soit offerte à l'ensemble des nouveaux maîtres de conférences stagiaires et ne soit pas liée au microprogramme, mais ce n'est pas le dispositif qui a été voté en CA à l'époque et nous maintenons que ce type de décharge ne bénéficie qu'à ceux qui suivent le microprogramme. L'université n'est pas en mesure d'offrir une telle décharge pour tous les maîtres de conférences stagiaires qui débutent leur carrière chez nous.

Ce dispositif et les précisions que je viens d'apporter ont donné lieu à un vote favorable à l'unanimité de la part des membres du CT.

Le Président.- Merci, Stéphanie. C'est une bonne démarche. On met en place un dispositif, on l'évalue et on cherche à l'améliorer, c'est bien.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je pense que vous vous doutez que je suis la même ligne que celle de M. Castel. Donc je ne vais pas revenir sur ce point-là, mais je soutiens mes collègues de la FSU qui vous ont fait les remarques en comité technique.

Juste des questions par rapport à la possibilité de faire des heures supplémentaires. Je ne sais plus si c'est il y a deux ans ou il y a trois ans. Il y avait eu un souci dans le courrier qui avait été adressé aux enseignants stagiaires où il y avait une faute de frappe et on leur avait demandé de... Il y avait un « 18 » à la place d'un « 12 » sur les heures qui étaient en décharge.

Donc les services avaient été ajustés en conséquence et donc la non-possibilité de faire des heures supplémentaires, quand on a dû remodifier les services à la dernière minute - vous savez comme c'est difficile de tomber juste -, cela nous a posé un certain nombre de problèmes.

Donc ma question est la suivante : est-ce qu'il serait possible de laisser une possibilité de faire des heures supplémentaires dans la fourchette des 12 heures ? D'autant plus qu'on pourrait très bien imaginer que quelqu'un ne puisse pas assister à la journée de formation. Donc ça modifierait en cours d'année. Et donc pour

changer un service à trois heures près, c'est compliqué. Donc je suis, bien sûr... Je comprends bien l'idée qu'on ne va pas demander à quelqu'un qui a une décharge de faire beaucoup d'heures supplémentaires en parallèle, mais de laisser une petite fluctuation qui permette de faciliter le choix des services.

Mme Grayot-Dirx.- On peut regarder la question, mais je ne suis pas sûre que réglementairement, on puisse le faire. Dès lors que quelqu'un bénéficie d'une décharge, je pense que les heures complémentaires sont bloquées. Mais on pourra regarder ce point avec Laurence *a posteriori*, après ce CA, mais je crains que les textes là-dessus soient bloquants.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ? Non, c'est bien ?

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je propose qu'on adopte ces mesures qui sont destinées à favoriser l'insertion des maîtres de conférences débutants à l'uB et à améliorer les conditions d'exercice des enseignants-chercheurs.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

23 voix pour (unanimité)

Alors, ensuite, une mise à jour de la cartographie du RIFSEEP était à l'ordre du jour.

3. Mise à jour de la cartographie du RIFSEEP pour la filière AENES – rentrée 2016

Mme Grayot-Dirx.- C'est une mise à jour sur quelques postes par rapport au dispositif qui avait été voté au CA... au CT précédent, pardon.

Pourquoi une mise à jour aussi rapidement ? Parce que le mois de septembre est propice aux départs et à l'arrivée de nouveaux personnels, y compris dans la filière AENES.

Un certain nombre de personnes sont arrivées de la filière AENES sur des postes qui n'avaient pas été cotés lors du travail sur la mise en œuvre du RIFSEEP, qui a été rappelé tout à l'heure. Donc un groupe de travail sur ce point a été réuni en amont du CT pour présenter et discuter les propositions de cartographie pour ces postes qui sont en nombre réduit.

Pierre-Étienne, si ma mémoire est bonne, je crois qu'il s'agit de (*nombre inaudible*) postes.

À la suite de ce groupe de travail, une proposition a été présentée au CT du 06 octobre et il a recueilli en termes de vote 7 votes contre et 2 abstentions.

Le Président.- Très bien. Donc est-ce que vous avez, les uns et les autres, besoin d'informations complémentaires sur cette évolution ?

Cédric.

M. Clerc.- Pas d'informations complémentaires, simplement pour dire que ces ajustements sont liés en partie aux différents mouvements qu'il y a eu à la rentrée.

On nous a indiqué lors de cette réunion du comité technique que certains postes étaient précédemment occupés par du personnel ITRF, par exemple. Et puis suite aux mouvements, c'est des personnels de l'AENES qui ont pris ces postes-là.

Vous savez nos revendications. Notamment, là c'était des postes de catégorie A. Que les personnels ITRF et de Bibliothèques sont encore, même pas, au minimum de l'indemnitaire de la filière AENES. On constate par cet exemple-là, aujourd'hui, qu'ils exercent exactement les mêmes fonctions, mais qu'ils ne sont pas servis de la même manière. Je crois que c'est l'exemple type de ce qu'on dénonce depuis un certain nombre d'années maintenant.

Il est urgent de remettre à niveau l'indemnitaire pour les filières ITRF et de Bibliothèques parce que nos collègues font les mêmes fonctions au même bureau, même place, et sont rémunérés de manière complètement différente.

Le Président.- D'autres remarques ? Non ?

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose qu'on adopte cette mise à jour de la cartographie du RIFSEEP pour la filière AENES.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Trois... Quatre oppositions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une... Deux... Trois... Quatre... Cinq abstentions.

Merci.

14 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions

Un autre point qui concerne le RIFSEEP qui est sa mise en œuvre pour les infirmiers et les infirmières.

4. Mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière santé – corps des infirmiers

Mme Grayot-Dirx.- Oui. Donc cette fois, il s'agit d'une mise en œuvre et pas d'une modification. Donc mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière santé et notamment le corps des infirmiers et infirmières.

Là encore, après une première présentation en groupe de travail, il a été proposé en CT une cartographie des postes pour la filière santé et les montants indemnitaires correspondants. Ici, il s'agit de 9 postes qui ont été présentés à la fois en groupe de travail et ensuite en CT et discutés.

Pour plus de précisions sur cette filière, je laisse la parole à Pierre-Étienne.

Je vous donnerai après l'état des votes.

M. Thepenier.- Juste rapidement pour vous préciser. Effectivement, c'est la mise en œuvre d'un arrêté du 10 août 2016 qui a emporté l'adhésion de la filière des infirmières dans le RIFSEEP.

L'ensemble des corps, en fait, ont vocation, comme il a été rappelé tout à l'heure, à basculer dans la filière RIFSEEP au fur et à mesure de l'adhésion des ministères, donc employeurs.

Il y a effectivement neuf postes. Il y en a huit qui sont cotés dans le groupe 2 puisque ça représente les fonctions usuelles des personnels infirmiers et il y a un poste qui est coté dans le groupe 1 parce que la personne assure des missions de coordination de l'ensemble des personnels infirmiers, ce qui justifie le classement du poste dans ce groupe de fonctions.

Le Président.- Merci. Des commentaires ? Des questions ? Non ?

Donc si tout est bien clair, je vous propose qu'on adopte cette mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière santé et pour le corps des infirmières et des infirmiers.

Est-ce qu'il y a des... Oui ?

Mme Grayot-Dirx.- (*Hors micro*) Alain, je n'ai pas donné l'état des votes sur le CT.

Le Président.- Pardon, excusez-moi.

Mme Grayot-Dirx.- (*Hors micro*) Si ça veut bien s'allumer...

Le Président.- (*Hors micro*) Vas-y.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, donc l'état des votes en CT : 7 votes pour et 7 abstentions.

M. Clerc.- (*Hors micro*) Ça fait beaucoup.

Intervenante.- (*Hors micro*) C'est bizarre. Ce n'est pas possible.

Mme Grayot-Dirx.- (*Hors micro*) Ce n'est effectivement pas possible... Pardon. Donc c'est 2 pour et 7 abstentions.

Le Président.- Très bien. Donc je soumetts à votre approbation cette mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière santé et les infirmières/infirmiers.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept abstentions.

Très bien. Merci bien.

15 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions

Et on aborde maintenant le point qui est relatif à la politique indemnitaire de fin d'année et à sa déclinaison spécifiquement pour l'année 2016.

5. Indemnités de fin d'année - modalités 2016

Mme Grayot-Dirx.- Donc on va aborder un point qui a déjà donné lieu à quelques remarques et débats depuis le début de ce CA puisqu'il s'agit du fameux CT qui s'est tenu lundi et les membres ont rappelé combien il a été difficile.

Donc je vais vous retracer un petit peu ce qui s'est passé à ce CT, c'était lundi, et vous présenter le contenu de ces indemnités et la façon dont s'est déroulé le CT.

Donc une réunion a été proposée aux membres du CT pour présenter, en fonction des informations disponibles à cette date, c'était courant octobre, l'architecture envisagée pour les primes. Cette architecture des primes a été présentée dans un contexte budgétaire difficile sur lequel je ne vais pas revenir mais qui n'était pas complètement stabilisé puisqu'au moment où on a fait cette réunion, la construction du BR3 qui a été présentée ce matin en CA était encore en cours.

Dans ce contexte, il a été proposé que soit maintenue, malgré les difficultés de l'université, une prime de fin d'année à destination de l'ensemble du personnel, qui est parfois appelée « prime de Noël ». Qui est destinée donc à l'ensemble du personnel titulaire comme contractuel, sous réserve que ces derniers aient au moins six mois d'ancienneté et soient encore sous contrat chez nous au 31 décembre.

Cette prime est versée au prorata du temps de présence dans l'établissement dans l'année.

Ce montant, au titre de l'année 2014, avait été de 400 euros par personne. Pour 2015, on l'avait augmenté à 500 euros, et il s'agit d'un dispositif important de reconnaissance pour les personnels qui s'adresse donc à tous.

Ensuite, il a été proposé que soit maintenue également une prime à destination de l'encadrement. Donc c'est la prime dite « d'encadrement » qui bénéficie pour l'essentiel aux responsables administratifs, aux directeurs et adjoints de pôle, aux responsables de site, aux chefs de service et aux personnes qui sont chargées de missions spécifiques.

Cette prime donne lieu à une gradation pour son montant. Il y a donc plusieurs niveaux dans la prime d'encadrement. Ces niveaux dépendent de l'ampleur des responsabilités qui sont exercées par la personne qui la touche. Par exemple, typiquement, pour un responsable administratif de composante, la prime n'est pas la même en fonction de la taille de la composante, du nombre d'étudiants notamment qu'il y a dans cette composante.

En revanche, il a été proposé lors de cette réunion de ne pas verser cette année une prime qui était versée jusqu'alors, qui est la prime dite « d'investissement et de charge ponctuelle ». Cette prime permettait de reconnaître l'existence de charges ponctuelles ou un investissement particulier dans le cadre d'un projet qui pouvait avoir été mené durant l'année.

Depuis 2013, cette prime avait vu ses modalités d'attribution un petit peu modifiées, ajustées. Il avait été jugé nécessaire notamment de donner une plus grande souplesse pour les responsables de composantes et services pour gérer cette prime.

En dépit de ces modifications, cette prime soulevait d'importantes difficultés, créant souvent un sentiment d'injustice parmi le personnel.

Donc le jour de cette réunion, évidemment, face à cette proposition qui comprenait la suppression de l'une des trois primes qui étaient versées jusqu'à maintenant en fin d'année, un certain nombre de remarques et de demandes ont été formulées.

Évidemment, la suppression de cette prime d'investissement a été contestée.

Une demande d'information sur la répartition de la prime d'encadrement a été formulée, notamment s'agissant des critères, du nombre de personnes concernées.

Et puis s'agissant toujours de cette prime d'investissement et de charge ponctuelle, une discussion a aussi été engagée sur la façon de concevoir et d'appliquer cette prime si jamais l'université revenait à une situation budgétaire plus saine et que ce dispositif était amené à être réactivé.

Lors du CT du 06 octobre, cette nouvelle architecture ne comprenant que deux primes a été proposée au vote après un moment de discussion avec les membres du CT au cours duquel nous avons pris l'engagement de transmettre aux membres du CT la cartographie du versement de cette prime d'encadrement.

En revanche, à la suite de plusieurs demandes en ce sens, il a été indiqué que les montants précis de ces primes ne relevaient pas du périmètre du CT, mais du CA à travers le vote du BR3.

Sur cette question de l'indemnitaire de fin d'année, le vote a été unanimement défavorable.

Par conséquent, un nouveau CT a été organisé dans des délais assez brefs, je le rappelais tout à l'heure, le lundi 17 octobre après-midi.

Pourquoi un délai aussi bref ? Parce que si jamais le CA était amené à voter positivement en faveur de ces indemnités de fin d'année, pour qu'elles puissent être versées en fin d'année, il fallait absolument que ce soit à ce CA-ci. Donc que le CT de secours ait lieu avant ce CA. D'où cette date le lundi 17 après-midi. J'en ai déjà parlé un petit peu tout à l'heure. En raison du très court laps de temps entre les deux CT, je n'ai pas pu organiser une journée de rencontre avec les organisations syndicales.

Donc nous avons reproposé le 17 après-midi la même chose qu'au CT du 06 octobre.

Une précision tout de même, c'est qu'entre les deux CT, nous avons transmis aux membres du CT la cartographie des emplois ayant bénéficié de la prime d'encadrement l'année précédente de manière à ce qu'il y ait une vision un peu plus précise de qui est susceptible de toucher cette prime d'encadrement.

Lors du CT de lundi après-midi, les débats ont été évidemment difficiles puisqu'encore une fois, la proposition contient la suppression d'une des trois primes. Donc je pense qu'on va rouvrir la discussion sur ce point en conseil d'administration.

À la suite d'une suspension de séance qui a été demandée par les membres du CT, les membres du CT ont demandé à ce que soit mis au vote une modification de la proposition initiale qui était faite et que soit portée à 600 euros la prime de fin d'année. Sachant que notre proposition que j'avais dit oralement en CT, c'était que la prime soit la même que l'année passée, soit 500 euros.

Donc j'ai refusé cette proposition parce que l'uB n'est pas en mesure, dans le contexte actuel, d'augmenter la prime de fin d'année de 100 euros par personne.

À la suite de ce refus, les syndicats... enfin, les membres, pardon, du CT sont tous sortis du CT, ce qui fait que compte tenu des textes, l'avis est réputé rendu de façon défavorable à l'unanimité.

Le Président.- Merci, Stéphanie, pour ce compte rendu qui est bien complet. Donc ce point qui est un point important est ouvert à notre débat.

Je pourrais peut-être dire pour ouvrir le débat que vous voyez bien que dans l'architecture du régime indemnitaire qui est proposée pour cette fin d'année, on maintient deux dispositifs qui sont essentiels à mes yeux et qui sont complémentaires. L'un qui est un dispositif qui est très égalitaire puisqu'il consiste à verser une prime que j'ai appelé « la prime de Noël », en tout cas une prime de fin d'année, qui est une prime substantielle. 500 euros par agent au mois de décembre, au moment des fêtes, c'est quelque chose auquel je suis très attaché. Et puis en miroir et en équilibre, une prime qui est une prime d'encadrement qui est destinée à valoriser et à reconnaître l'expertise des cadres sans lesquels notre université ne pourrait pas avancer *a fortiori* dans cette période de changements qui sont des périodes de changements profonds. Donc on maintient ces deux dispositifs.

Dans le contexte économique actuel, c'est un engagement qui est fort et, malheureusement, on n'est pas en situation financière de maintenir la troisième prime qui est la prime d'investissement.

Je vous passe la parole pour qu'on puisse échanger sur ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Madame la Vice-Présidente Ressources humaines/Finances a très bien résumé la teneur des débats de lundi, avec quelques nuances que je ferai quand même sur la... Quand vous dites que les représentants du personnel au comité technique, sur le montant de la prime de Noël, ils se sont quand même demandés pendant toute cette séance le montant de cette prime-là. Ce à quoi on nous a répondu que ce n'était pas au comité technique, que le comité technique n'avait pas à savoir alors que les années précédentes, à tous les comités techniques concernant cette question-là, le président en exercice nous annonçait le montant de la prime qui était versé. Donc là, on était dans une... On a dénoncé une certaine hypocrisie voire une mascarade...

Mme Grayot-Dirx.- Juste, Monsieur Rollin, en comité technique, lundi après-midi, je vous ai donné le montant de la prime en vous disant qu'on la maintenait à l'identique de l'année précédente. Avant, je ne pouvais pas le faire puisque nous n'avions pas suffisamment d'éléments pour que je puisse vous donner de façon ferme le montant. Par contre, lundi après-midi, je vous ai bien dit que c'était 500 euros. D'ailleurs, quand vous êtes sortis et que vous êtes revenus après la suspension de séance, vous avez bien proposé de la porter de 500 à 600 euros.

M. Rollin.- Je laisserai mes collègues donner leur appréciation. L'appréciation, c'est que sur le montant, on a bien entendu à un moment que vous avez lâché le montant, mais dans les propos qu'il y a eu à la suite de cela, c'était beaucoup plus vague. On n'a pas senti qu'il y avait un engagement fort sur ce montant-là, que c'était plus une tendance vers laquelle on allait. On avait bien compris qu'il y avait un maintien de cette prime-là, mais le montant, on n'a plus su, et je pense que tous mes collègues du comité technique, ça a été le sens aussi au moment de la suspension de séance de se dire que l'engagement sur les 500 euros, il est autour de 500 euros. Quand vous mettez « autour de 500 euros », ça peut... C'était très vague. Donc là-dessus, c'était cette question-là.

Sur la prime de sujétion, on a soulevé un certain nombre de problématiques et je pense que c'est le signal qu'on va donner aux agents, c'est que les agents devront maintenant se contenter de ce qui relève de leur fiche de poste et de s'investir dans tous les projets annexes de leur fiche de poste, on leur dira que ça ne vaut pas le coup puisque leur reconnaissance n'est plus reconnue au niveau de l'université par rapport à cela. La prime de sujétion était quelque part, dans ce cadre-là, de permettre, de dire aux personnels finalement sur une activité ponctuelle « vous vous êtes investis ». Qu'il y ait une reconnaissance de l'institution, c'était normal. Surtout dans cette période où on réduit les postes, où on va demander un peu plus aux personnels. Je pense qu'on va arriver à un moment à un certain nombre de personnels qui vont se poser cette question de leur engagement vis-à-vis de l'institution. Ça, c'est le deuxième point.

Et sur cette prime-là, je suis gêné parce que vous abordez le fait qu'elle était... Comment ? Qu'on dénonçait le caractère opaque et c'est ce que je vous avais dit lors d'une réunion du groupe de travail sur cette question-là. Plutôt que de travailler sur des indicateurs, sur des questions de quelle manière on la... qu'est-ce qui ouvre droit, comment on les donne, quelle est la procédure d'attribution, que tout

le monde sache de quelle manière elle est attribuée et qui attribue. De mettre un cadre. Vous avez préféré dire que puisque l'ensemble... puisqu'on trouve que c'est sujet à caution, on la supprime. Je trouve que c'était...

Cette prime, je n'y suis pas forcément plus que cela attaché. De toute façon, globalement, le système indemnitaire global, j'y suis opposé parce que je trouve que c'est le salaire qui devrait comprendre... qui devrait... Comment ? Qui est la valeur du travail et non les primes. Mais ça, c'est autre chose. Donc sur le principe, vous l'avez attribuée, mais ce qu'on dénonçait c'était le caractère opaque et qu'on voulait plus de transparence dans ce système.

Le Président.- Alors, un mot peut-être. Deux mots rapidement. Pour ce qui concerne le comité technique de lundi, je vous ai dit en introduction de ce CA que je n'étais pas tout à fait satisfait de la façon dont les choses s'étaient déroulées. On n'y reviendra pas.

Je pense qu'il est important, pour revenir à la prime d'investissement, que les dispositifs que l'on met en place aient vraiment du sens pour les personnels et je pense que les deux dispositifs dont on propose le maintien, la prime égalitaire est substantielle pour tous les agents, ça a du sens, et la prime d'encadrement, ça a du sens, parce que ça répond véritablement à une vision.

Ce que j'ai compris des années précédentes, c'est que la prime d'investissement, et Stéphanie l'a dit en introduction, souvent elle suscitait des sentiments d'injustice assez profonds. Et donc l'idée ici, ce n'est pas de supprimer ces primes parce qu'elle fait moins sens. L'idée, et j'assume bien cela, c'est que dans un contexte budgétaire contraint, on a besoin de se dégager des marges et, de fait, on n'avait plus la marge cette année puisque le dispositif indemnitaire, en fait, on le finance sur un certain nombre de marges, sur la masse salariale notamment. On n'a plus les marges suffisantes pour maintenir à l'intégralité cette année. En tout cas, cette année, on ne les a pas. J'espère qu'un jour on les retrouvera, mais cette année on ne les a pas pour maintenir à l'identique le régime indemnitaire. Donc si on doit faire des arbitrages...

C'est comme ça que la question s'est posée. Ce n'est pas supprimer la prime d'investissement parce qu'elle suscite des sentiments d'injustice. C'est : on doit faire des économies et, si on doit faire des économies, qu'est-ce qui fait le plus sens et qui doit être maintenu. Ce qui fait sens, c'est la prime de Noël et c'est la prime d'encadrement. C'est dans ce sens-là que s'est construite cette proposition.

Maintenant, je comprends bien. Là encore, vous savez, je serais le plus heureux des présidents si je pouvais ventiler les régimes indemnitaires aussi satisfaisants que possible. Là, cette année, on doit faire cet effort et on doit réduire ce montant et il me semble que dans le cadre d'un volume financier donné, cela a plus de sens de maintenir la prime de Noël et de maintenir la prime d'encadrement telles qu'on les a construites.

Alors, Sébastien puis Cédric.

M. Chevalier.- Deux questions. Peut-être même trois. Est-ce qu'on peut connaître les montants de ces primes ? La prime d'encadrement globalement, c'est une enveloppe de combien ? Et puis pareil pour la prime telle qu'elle était proposée jusqu'à présent, sur la prime d'investissement ou de charge ponctuelle, quelle est la somme qui correspondait ?

Et juste une dernière. Il y a la mise en place du RIFSEEP qui interviendra à un moment ou à un autre, est-ce que ces primes seront maintenues ou est-ce qu'il y

aura une discussion à un moment donné pour savoir si ces primes seront maintenues ?

Derrière ma question, il y en a une autre, c'est : est-ce que, finalement, on n'est pas en train d'anticiper la mise en place du RIFSEEP l'année suivante ?

Le Président.- Je réponds aux deux premières. La prime d'encadrement à quelques euros près, je n'ai pas le chiffre précis, est de l'ordre de 90 000 euros. C'est ça, l'ordre de grandeur ? Oui. Et la prime d'investissement, je pense qu'elle était aussi globalement de cet ordre-là. En gros. Ce n'est pas à 100 euros près, mais en grandes masses, c'est ça, le volume financier que cela représente.

Maintenant, le lien de tout ceci avec le RIFSEEP. Alors, là, c'est des choses très techniques. Pierre-Étienne me corrigera ou me complétera parce que si j'ai bien compris les choses, on ne peut pas dépasser un volume indemnitaire qui est plafonné.

À un moment donné dans les discussions qui ont préparé le déploiement du RIFSEEP, je crois qu'on a eu des inquiétudes pour la prime de Noël - c'est ça ? - parce qu'on n'était pas tout à fait sûr que la prime de Noël ne fasse pas dépasser le plafond.

Et encore une fois, je vous dis cela parce que j'y ai été très attentif parce que je suis très attaché à cette prime de Noël. Je pense que cette question est réglée, c'est-à-dire qu'en fait, il n'y a pas de lien, c'est clair.

Autrement dit, le RIFSEEP n'empêchera pas, en dehors des questions, je veux dire, sur le plan juridique et administratif, hors questions financières, mais le RIFSEEP n'empêchera pas le versement de la prime de Noël et le versement de la prime d'encadrement. Donc il n'y a pas de lien, pour te rassurer sur ce point.

Cédric.

M. Clerc.- Je vous confirme que ça n'empêchera rien du tout puisque les montants dans le cadre du RIFSEEP, les planchers sont complètement affolants puisque le RIFSEEP, c'est un dispositif qui s'applique à toute la fonction publique et vous n'êtes pas sans savoir que dans l'enseignement supérieur et la recherche, on n'est pas vraiment les mieux lotis au niveau indemnitaire. Donc les fourchettes réglementaires sont telles que...

M. Rollin.- (*Hors micro*) On veut bien atteindre les plafonds.

M. Clerc.- On veut bien atteindre les plafonds. Je crois qu'on ruinerait l'université.

Je voudrais revenir sur ce que disait Sébastien Chevalier. Je pense que vous n'êtes peut-être pas bien renseigné ou, je ne sais pas, il y a des incompréhensions puisque le RIFSEEP qu'on vient de voter, qu'on a mis en place, tient compte des sujétions particulières, des emplois de nos collègues puisqu'on a vu qu'en catégorie A, on a jusqu'à quatre groupes avec des montants annuels qui peuvent atteindre des 16 000 euros dans le premier groupe.

Et en regardant un petit peu la cartographie qui nous a été fournie sur ce qui a été fait l'an dernier, pour le projet de cette année on n'a toujours aucun document sur la manière dont va être répartie la somme... enfin, les sommes de cette enveloppe de 90 000 euros que vous annoncez de prime d'encadrement. On ne sait toujours pas comment elles vont être réparties aujourd'hui, sur combien de postes,

quels types de postes précisément. Des chiffres. On n'a rien pour qu'on puisse se prononcer en CA.

On a eu un bilan l'an dernier, 2015. On a eu ça quand ? En CT ? La veille, entre les deux CT, le vote contre unanime, on a eu ces informations à ce moment-là. Donc là on vote principalement pour des primes d'encadrement de personnel qu'on vient de reconnaître dans leurs fonctions à travers le RIFSEEP. On ne met pas en place tout un système de NBI complémentaires. C'est presque un autre sujet. C'est de l'indiciaire et pas de l'indemnitaire, donc c'est un autre problème.

Alors, nous, aujourd'hui, on s'inscrit vraiment contre cette prime d'encadrement. Je comprends votre démarche de reconnaître les personnes qui ont des responsabilités. C'est louable. Mais aujourd'hui on fait fois 2. On le fait tout au long de l'année. On vient de mettre en place le RIFSEEP pour ces personnels là et on le fait encore en fin d'année avec des montants qui sont tus parce qu'on ne connaît toujours pas les montants de ce que vous estimez pouvoir mettre sur tel ou tel poste. Encore. Donc là, on va voter sur un dispositif dont on ne connaît surtout pas les montants.

Ces mêmes montants on les a demandés aussi en CT puisque, y compris pour la prime de fin d'année, même si, en fin de séance, quand tout le monde était bien énervé, on nous a dit « si, ce sera 500 euros, on va maintenir les 500 euros ». On était quand même dans un premier CT et on n'avait aucun chiffre en nous disant que c'est réservé au CA, le chiffrage, etc., que les membres du CT n'ont pas à savoir combien en gros on va donner au personnel de prime de fin d'année.

On n'a pas à connaître les montants, mais on nous demande de voter quand même pour. C'est-à-dire qu'on va voter peut-être pour parce qu'on dit « OK, les primes de fin d'année, c'est bien pour tout le monde » comme vous le dites. Ça intervient à une période où les collègues font des dépenses pour leur famille, pour les fêtes ou pour partir en voyage ou... Ils font ce qu'ils veulent avec leur argent. Mais on ne vous dit pas combien.

C'est-à-dire qu'on peut dire « oui, c'est super ! On va voter une prime pour les collègues » et puis ils vont venir nous voir deux mois plus tard, parce que ça va être en décembre ou je ne sais pas quoi, et ils vont nous dire « tu as vu ? Finalement, j'ai gagné 300 euros de moins ou 200 euros de moins que l'an dernier ». Donc on nous fait, nous, représentants du personnel, en CT, voter des choses comme ça sans montant, sans rien du tout. Comment vous voulez qu'on prenne des décisions ? C'est absurde. Il n'y a pas d'autre mot, quoi. Il n'y a pas de respect à ce niveau-là pour les représentants du personnel. Comment voulez-vous qu'on prenne une position par rapport à cela pour voter pour ou pour voter contre ?

Mme Grayot-Dirx.- Je voudrais quand même rappeler que ce que vote le CT, c'est une architecture. Les documents que vous avez eus, contrairement un peu à ce que j'entends dans vos propos, sont exactement les mêmes documents que l'année passée. C'est exactement le même document, simplement actualisé par rapport à l'année dernière.

On vous a donné le montant de la prime dite « de Noël ».

De la même façon que l'année passée, le CT a voté sur l'architecture, en l'occurrence un vote défavorable, et ensuite en CA, un, on vote le BR3, ce qui a été fait ce matin, et, deux, Alain a précisé, comme il l'a fait l'année dernière, le montant de la prime de Noël et l'enveloppe globale sur la prime d'encadrement. C'est exactement le même système.

La différence entre l'année passée et cette année, outre la suppression de la prime sur laquelle je ne reviens pas, c'est que sur la prime d'encadrement, on vous a fait parvenir un document que vous n'aviez jamais eu jusqu'alors, avec une répartition par fonctions du nombre de personnes qui avaient touché la prime d'encadrement l'année passée. Donc vous avez eu un document en plus par rapport à l'année passée.

Et sur le lien entre le RIFSEEP et les primes, et pour que là encore tout le monde soit bien informé, les primes en l'occurrence, c'est toutes filières confondues. Ça concerne les contractuels, donc ce n'est pas lié au RIFSEEP.

Le Président.- Merci, Stéphanie. D'autres interventions ?
Sébastien.

M. Chevalier.- Je suis désolé d'insister, mais je ne vois pas... Donc il y a eu un progrès entre l'année dernière et cette année. Donc je ne désespère pas que l'année prochaine, il y ait une liste soit de critères soit une clé de répartition. Une liste de noms avec les montants en face.

Sur les primes des gens qui ont des responsabilités dans les composantes, les enseignants-chercheurs qui ont des responsabilités dans les composantes qui ont des primes pour tel et tel master, pour telles actions, il y a une liste nominative qui est validée au niveau de la CFVU puis au niveau du CA...

Mme Grayot-Dirx.- (*Hors micro*) En restreint. En restreint.

M. Chevalier.- Restreint. Il y a un CA restreint qui pourrait avoir ce genre d'information. Je ne vois pas ce qui empêche techniquement d'avoir des règles.

Ce que j'entends des collègues, c'est qu'on veut une forme de clarté dans la répartition. Je trouve cela assez légitime.

Mme Grayot-Dirx.- D'abord, une liste nominative, ça ne me paraît pas possible. Je ne pense pas qu'on soit autorisé à le faire.

Ensuite, sur les progrès de la transparence. Oui, je ne désespère pas. Je pense qu'on a une marge de progression et on progresse heureusement chaque année plutôt qu'on ne régresse. En tout cas, je l'espère.

Les critères, je les ai donnés tout à l'heure oralement. C'est les mêmes que l'année passée et c'est ceux qui ressortent du tableau qui a été fourni aux membres du CT où on voit par groupe de fonctions le nombre de personnes qui sont concernées par cette prime d'encadrement. C'est les responsables administratifs, c'est les responsables de site, c'est les chefs de service, les adjoints et puis un certain nombre de personnes qui ont des missions spécifiques. Je n'ai plus en tête les différents cas mais, par exemple, pour donner un cas, la référente handicap a une prime. Elle fait partie des gens qui ont une prime d'encadrement au titre de cette mission spécifique.

Le Président.- Tania.

Mme Carnet.- Alors, moi, je voulais revenir à l'UNSA par rapport à cette prime d'encadrement puisque je vois que ça fait beaucoup polémique. Donc je reviens et j'insiste sur le fait que cette prime d'encadrement, l'UNSA a toujours demandé à ce qu'elle soit intégrée puisqu'elle fait partie des missions de

l'encadrement... des personnels d'encadrement. Elle aurait dû être intégrée. Vous n'auriez pas ce problème actuellement à faire cette répartition.

Le Président.- Ça, c'est un point de désaccord ancien entre nous. L'intégrer au salaire, de fait, nous met en situation, une année où la situation économique serait encore plus tendue, d'être obligé de verser cette masse financière alors qu'on ne le pourrait peut-être pas. On voit bien qu'on ne peut pas prendre des engagements et se mettre en danger en termes de soutenabilité sur les régimes indemnitaires. Ça, ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire. Mais ça fait quelques années que l'on parle de ça et je pense qu'on n'arrivera vraiment pas à se mettre d'accord là-dessus.

Alors, Cédric et ensuite Jean-Emmanuel Rollin.

M. Clerc.- Je voudrais revenir aussi sur ce que vous avez mis en place depuis quelques années. On peut peut-être aller vers le mieux. Vous menez quand même visiblement plusieurs projets en matière indemnitaire. Vous nous avez rappelé votre engagement, qu'il ne faut pas remettre en cause, sur l'équité entre les filières, par exemple. Là, on voit qu'on est en train d'aller dans tous les sens, en fait. Il est peut-être urgent de remettre à plat.

Ces sommes de 90 000 euros de primes d'encadrement, pour une bonne partie... Alors, peut-être pas complètement puisqu'effectivement, il y a peut-être des contractuels qui sont servis dans ce cadre-là, ou des personnes d'autres filières si c'est le cas. Toujours est-il qu'il y a une filière AENES pour laquelle on a mis en place le RIFSEEP là et dont les missions sont reconnues.

Donc peut-être les sortir de ce dispositif, je ne sais pas. Mais quand je vois une somme de 90 000 euros qui est réservée à ce dispositif et les montants qu'il faudrait pour aligner l'ensemble des filières sur le minima, je répète, le minima des filières qui sont les mieux servies pour l'instant, il y a probablement des marges de manœuvre quand même. Il y a des marges de manœuvre.

Alors, je voudrais revenir aussi sur la prime d'investissement. Donc nous, on y était opposé par principe et on l'avait mis en exergue à plusieurs reprises parce que ce n'était pas distribué de manière équitable. C'est-à-dire que chaque composante, voire chaque service, faisait un petit peu ses règles et servait à untel ou untel tel montant en piquant à l'un pour donner à l'autre, c'était un peu le principe puisqu'il y avait une enveloppe par poste. Donc ça, on ne pouvait pas accepter ce type de fonctionnement.

D'autant que quand on regarde les entretiens d'évaluation dont nous parlions tout à l'heure de nos collègues, puisque dans d'autres instances où on parle des carrières de nos collègues, on a accès éventuellement à ces documents, on constate que ce n'est pas la majorité, c'est tout, où 99,9 % des personnels remplissent leur mission, vont même parfois au-delà puisqu'il faut voir les commentaires qui sont dedans, et pour autant, n'étaient pas spécialement servis en fin d'année.

Donc nous on était contre ce principe de prime d'investissement parce que ce n'était, d'une part, pas cadré. Le management n'était peut-être pas à la hauteur pour le faire.

Par contre, dans certains services, ça se passait bien, on va dire, entre guillemets. C'est-à-dire qu'il y avait une enveloppe de 100 euros par poste, eh bien, on donnait 100 euros à tout le monde.

Aujourd'hui ces 100 euros à tout le monde, là où ça se passait bien, vous les retirez. C'est-à-dire que dans beaucoup de services maintenant, au fil des années,

ça s'était un petit peu décafé. Donc tout le monde avait à peu près sa somme de 100 euros. Donc ce n'est pas 500 euros qu'avaient les collègues l'an dernier, en fin d'année, mais 600 euros.

Et là, cette année, nous avons fait tous, les organisations syndicales, ce n'est pas tous les jours que ça arrive d'être d'accord, pour proposer que ces 600 euros qui étaient versés en 2015 soient servis cette année de cette manière-là. Et cela nous a été refusé en actant d'emblée que ces 90 000 nouveaux euros, là, vous les retirez de la part indemnitaire des personnels BIATSS. Donc pour nous, ce n'était pas acceptable... peu acceptable. C'est la raison pour laquelle on a quitté la séance. C'est la raison pour laquelle aussi on votera contre cette proposition aujourd'hui.

Le Président.- Mais je comprends bien votre point de vue là-dessus. Mais en même temps, la question de l'équilibre de la soutenabilité pour cette année 2017 dont vous avez vu la complexité, se pose. Et encore une fois, comme l'a dit Stéphanie, supprimer ce régime... cette prime sur cette année ne veut pas dire que si, l'année prochaine, la situation est plus favorable, on ne sera pas en situation de la rouvrir. Mais cette année, raisonnablement, la situation économique ne le permet pas.

Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui. Simplement parce que le débat a eu lieu, à un moment, de savoir si la prime il fallait la verser tous les mois. Là, on aurait un souci juridique qui viendrait se télescoper avec la RIFSEEP parce qu'autant la prime de fin d'année, elle est clairement dans le décret de loi exclue de la RIFSEEP, la mettre à verser tous les mois, je ne suis pas sûr qu'elle entrerait comme prime de fin d'année et qu'elle pourrait être juridiquement maintenue dans un cadre.

Donc moi, j'ai toujours... Au niveau du SNASUB, on a toujours dit qu'on préfère un montant de 600 euros à la fin de l'année, se tenant justement au moment de Noël parce que pour les personnes, surtout pour les catégories C, c'est toujours appréciable de pouvoir mettre du beurre voire des épinards dans l'assiette alors que 20 euros tous les mois, ce n'est pas ça qui change énormément leurs difficultés pour un certain nombre.

C'est vrai que sur la prime d'encadrement, je suis... On est... On se pose beaucoup de questions surtout au moment de la RIFSEEP parce que je pense que ça aurait été le moment de se dire : on intègre et on n'en parle plus et on ne revient plus tous les ans sur cette question-là parce que vis-à-vis d'un certain nombre de personnels, cette prime d'encadrement, elle passe mal parce qu'ils disent... Voilà. Il y a eu la RIFSEEP, on reconnaît les compétences d'encadrement. Il y a la NBI qui, d'accord, n'est pas un régime indemnitaire, mais qui est une reconnaissance supplémentaire des fonctions d'encadrement à qui on donne encore des points indiciaires supplémentaires. Et on donne encore une prime spécifique d'encadrement. Et là, je peux vous dire que quand on va dire à 850 personnes, 800 personnes, 900 personnels BIATSS, qu'on supprime les 90 000 euros, les 100 euros, et qu'on va donner 90 000 euros à 74 personnes, je vous laisse imaginer la réaction parce que moi, je donne les ratios de chiffres en face. Voilà, c'est très clair.

Ce n'est pas monter les personnes contre les autres, mais quand à un moment on met... non mais les personnels quand ils... parce que moi j'ai un certain nombre de (*mot inaudible*) et en particulier dans la filière AENES qui, sur la

cartographie de la RIFSEEP... Comment ? Ont bien vu qu'il y avait... Même d'employés. Si on prend la cartographie, constamment, même pour les catégories C, on demandait les compétences d'encadrement alors que les fonctions de catégorie C sont d'abord des fonctions d'exécution avant d'être des fonctions d'encadrement. Mais la première chose qu'on demandait, c'était les fonctions d'encadrement. Partout on met l'encadrement, l'encadrement. Mais c'est ça qui quelque part, pour un certain nombre de personnels, va être très difficile à digérer.

Le Président.- Oui, Monsieur Rollin, mais en même temps, ces personnels j'espère qu'ils verront la facette positive de cet ensemble de décisions qui est le maintien d'une prime de fin d'année pour tous à hauteur de 500 euros qui est quelque chose de considérable.

Cédric pour une dernière intervention et ensuite on va conclure.

M. Clerc.- La prime de fin d'année, c'est bien. Enfin, c'est votre vision des choses. Moi, y compris syndicalement, je me positionne plutôt sur les acquis, vous voyez ? Ce qu'on peut avoir, ce qu'on peut gagner et ce dont on est sûr pour l'avenir. Parce qu'aujourd'hui vous retirez 100 euros à tout le monde. L'année prochaine, les 500 euros, il va y avoir d'autres difficultés et puis ce ne sera pas 500, ce sera 400.

Donc je suis plutôt favorable à ce qu'on intègre une bonne partie de cette prime dans les primes mensuelles et qu'on l'explique aux agents.

Alors, le discours qu'on nous a servi, c'est que si on faisait ça, on serait plus prudent et qu'on en verserait moins. Eh bien, qu'on en verse déjà une partie, ce sera des acquis et puis s'il en reste à la fin de l'année, on l'aura comme prime de fin d'année.

Alors, je sais que vous ne voulez pas, mais quand même quand on voit 500 euros, ça représente... je n'ai pas le pourcentage en tête, mais c'est énorme par rapport à une prime de catégorie C. On pourrait en intégrer une bonne partie.

Le Président.- Mais si, une année, on se trouve en situation économique, ça accentuera nos difficultés et, encore une fois, je pense que précisément pour des familles qui ont souvent des revenus modestes, avoir 500 euros, c'est très important. Avoir 500 euros au moment des fêtes de fin d'année, c'est quelque chose qui est très important et très substantiel. Je suis attaché à cela.

Et franchement, ça, c'est un point d'accord que j'ai avec Jean-Emmanuel Rollin...

M. Rollin.- (*Hors micro*) C'est à noter !

Le Président.- ...Je pense qu'on profite plus d'une prime de 500 euros au moment de Noël que de 30 ou 40 euros tous les mois. Ça, ça représente quelque chose qui est substantiel.

M. Clerc.- Lorsque les personnes sont en difficulté des fois sociale, financière, il y a un accompagnement qui peut se faire pour apprendre à gérer son budget. Des choses comme ça. Donc je veux dire, là aussi, quand on a des acquis, on dispose d'une somme à l'année, on n'est pas lésé. Donc s'il y a toute une explication... Ça peut aussi se faire éventuellement progressivement. Pourquoi pas ? Mais accompagner ça d'un discours aussi peut-être pour accompagner les collègues.

En tout cas, le dispositif de prime d'encadrement, là, devient... Comment ? Enfin, c'est la goutte d'eau pour les collègues. Comme le disait Jean-Emmanuel, quand on explique aux collègues comment ça se passe, la prime de tous les mois plus le machin plus le RIFSEEP plus la prime de fin d'année plus les NBI, vous n'imaginez pas le différentiel que ça fait. Et je reviens aux catégories A entre des ITRF et des AENES, on atteint des taux fois 4 entre les uns et les autres. Ce n'est plus acceptable du tout. Je crois qu'il est urgent de remettre tout ça à plat sereinement.

Le Président.- Vous savez qu'on l'a fait pour les catégories B et C entre les ITRF et les AENES et qu'on le fera. On continuera d'avancer dans la réflexion sur la fin de ce mandat aussi pour les ITRF de catégorie A. On est d'accord sur le fond, mais ça pose aussi des problèmes autres de cartographie et de diversité des métiers et qu'on n'a pas été en mesure de faire jusqu'à maintenant.

M. Clerc.- Je suis désolé d'intervenir là-dessus encore une fois, mais ça ne pose aucune question de cartographie. On demande d'être au minimum de ces niveaux-là, d'accord ? Alors, peut-être que des collègues méritent plus, ont des fonctions supérieures. On demande un minimum. Il n'y a aucun problème de cartographie. Il n'y a aucun problème de carrière comme on nous l'a mis en face.

Tout ce... Je ne sais pas, moi... Ces attitudes, là, c'est... C'est vraiment des arguments qui ne tiennent pas. C'est du sophisme pur et simple. On nous a mis des carrières qui étaient différentes.

J'ai demandé en groupe de travail qu'on me mette les deux grilles, par exemple, de telle et telle filière en face et qu'on discute effectivement des possibilités de carrière, des indices terminaux, par exemple, des personnels, etc.

On ne va pas tomber là-dedans en CA, mais je vous assure que si on remet tout à plat, ces arguments ne tiennent plus et ce que nous demandons, encore une fois, c'est d'être au minimum des filières qui sont le plus en avant pour l'instant. Donc il n'y a pas de problème de cartographie.

Le Président.- Donc tout cela va se mettre en place. Encore une fois, vous savez, ma philosophie dans cette affaire, c'est de se dire qu'il faut que chaque année, on essaie de faire un petit progrès. Ça fera partie de notre agenda pour l'année qui vient.

Bien. Si chacun s'est exprimé, je vais donc soumettre à votre approbation ce régime indemnitaire pour l'année 2016 avec le maintien de la prime de Noël à hauteur de 500 euros et puis le maintien de la prime d'encadrement.

Donc qui s'oppose à ce dispositif ? Alors, ça fait un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept... Huit... Neuf... Dix. C'est ça ? Attendez, je recompte... Un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept... Huit... Neuf... Dix. C'est ça.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Très bien. Je vous remercie.

12 voix pour, 10 voix contre, 1 abstention

On va maintenant aborder... Oui, pardon, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Combien il y a de pour ? Parce que... (*Micro*) Combien il y a de pour ? Parce qu'il me semble que vous n'êtes plus très nombreux. En tout cas, il y a eu beaucoup de départs et...

Le Président.- Il y avait 12 pour. Il y a des procurations.

Très bien. On va maintenant passer à l'avant-dernier point de notre conseil d'administration qui est la campagne... Un point rapide qui est relatif à la campagne d'emplois 2016 et puis la campagne d'emplois 2017 qui va être un duo entre Frédéric et Stéphanie.

Tu viens t'installer près de moi.

VIII) Questions relatives aux ressources humaines

1. Additif à la campagne d'emplois 2016 pour les enseignants-chercheurs

Mme Grayot-Dirx.- On va commencer par l'additif à la campagne d'emplois 2016, je pense qu'il sera assez rapide. Donc en fait, il s'agit d'un poste à l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Le contexte pour cette UFR est un contexte un peu difficile puisque l'UFR a été marquée ces dernières années par un certain nombre de départs d'enseignants-chercheurs. Soit des départs prévisibles parce qu'il s'agissait de départs à la retraite. Soit des départs un peu moins prévisibles suite à une mutation.

Sur la section 01, il y a eu beaucoup de départs ces dernières années et parmi les départs non prévus sur mutation, il y a une collègue qui est partie, qui faisait tout son service au second semestre.

Donc lors de la discussion des DOM, cette année, la question s'est posée de la possibilité de publier au fil de l'eau un poste, ce qui supposait une rectification de la campagne d'emplois votée l'année passée. Donc celle de 2016.

On a peu l'habitude de publier des postes au fil de l'eau, mais nous vous proposons de faire une exception pour cet emploi, compte tenu de la situation de cette UFR.

L'avantage du poste au fil de l'eau, si tout se passe bien, c'est qu'un ou une collègue serait en situation d'arriver en début d'année 2017 et pourrait donc assurer le service laissé par la collègue qui est partie en mutation et qui nous a quittés à cette rentrée.

On vous propose donc au vote un additif à la campagne d'emplois 2016 pour un poste MCF. Donc c'est le numéro de poste... Pardon... Peggy a une question.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas une question, c'est juste... Je crois que c'est le premier poste au fil de l'eau depuis le début de ce mandat. Donc je tiens juste à rappeler que dans la lignée de ce que disaient mes camarades SNESUP, par principe, nous nous opposons habituellement sur les postes au fil de l'eau pour les raisons que vous savez.

Je veux bien entendre les conditions particulières de la rentrée. Donc pour cette raison, je m'abstiendrai.

Par contre, sur l'argument de service qui est fait sur un semestre, je ne suis pas sûre que ni pour les étudiants ni pour les enseignants, ce soit une bonne chose et recruter quelqu'un dont on dira qu'il faudra qu'il fasse l'intégralité de son service sur un semestre, je ne partage pas ce point de vue.

Donc je m'abstiens par rapport à la situation particulière de la composante, mais pas pour les raisons que vous avez évoquées.

Mme Grayot-Dirx.- (*Hors micro*) Je donne un peu plus de précisions... (*Micro*) Donc la collègue qui est partie et qui faisait tout son service au second semestre, elle a muté précisément parce qu'elle n'habitait pas à Dijon et qu'elle avait bloqué tout son service au second semestre pour limiter les déplacements, ce qui est loin d'une situation normale, je dirais, dans une UFR. Donc la collègue a muté, ce qui devrait, elle, l'arranger personnellement, et le recrutement au fil de l'eau permettra donc à la personne qui arrive de faire une partie, du coup, de son service au second semestre, mais cela ne veut pas dire qu'à l'avenir, la personne sera obligatoirement obligée de garder ce service-là qui est condensé sur un semestre. Ce n'est pas l'habitude dans cette section. On essaie d'abord, un, de faire tourner les cours régulièrement et, deux, d'avoir un service qui s'étale sur l'année comme c'est logique. Donc on ne va pas enfermer la personne qui arrive dans un service tout fait sur le second semestre. Ce sera une situation très temporaire pour la personne qui arrive.

Le Président.- Merci. D'autres questions sur ce poste au fil de l'eau, donc cet additif à la campagne d'emplois 2016 ? Pas d'autres remarques ou d'autres questions ?

Donc je vous propose d'adopter cette évolution, cet additif à la campagne d'emplois 2016 des enseignants-chercheurs.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc une... Deux... Trois... Cinq... Six... Sept... Huit abstentions. D'accord.

Je vous remercie.

15 voix pour, 8 abstentions

Donc on entre maintenant dans la campagne d'emplois pour la rentrée 2017.

M. Debeaufort.- (*Hors micro*) On a juste un petit problème technique, le temps que le vidéo... (*Micro*) On a juste un petit problème technique, le temps le vidéoprojecteur redémarre. Parce que c'est quand même plus facile avec les tableaux projetés de discuter de la campagne d'emplois... Je vais mettre celui-là parce que là, il va tomber en panne de batterie...

M. Rollin.- (*Hors micro*) La campagne n'est pas bonne, c'est pour ça que ça fait... Il ne veut pas la passer... Il ne veut pas la passer... Mais on n'y est pour rien.

M. Debeaufort.- On n'a pas plus de vidéo sur l'autre PC donc...

Le Président.- Si chacun avait les tableaux sur les ordinateurs et je pense que, du coup, avec les ordinateurs, on devrait pouvoir suivre... Le papier a du bon quand même.

On va avancer, chacun va suivre sur son écran.

On commence ? On commence.

2. Campagne d'emplois 2017 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

Mme Grayot-Dirx.- De toute façon, on avait prévu, avec Frédéric, de commencer ce point d'ordre du jour en rappelant finalement quelque chose qui a déjà été présenté en CA, ce sont les grandes orientations pour la campagne d'emplois 2017 avant de rentrer dans le détail des emplois que nous avons dans un deuxième temps. Donc ce sont des éléments que vous avez déjà eus mais pour lesquels on va prendre quelques minutes pour vous les représenter.

S'agissant des ressources humaines, nous avons été contraints, en raison d'un contexte budgétaire difficile sur lequel je ne vais pas revenir, d'adopter une politique très prudente, aussi bien pour les enseignants et les enseignants-chercheurs que pour les personnels BIATSS.

Ces contraintes ont été présentées à l'occasion des dialogues d'objectifs et de moyens et discutées avec les directeurs de composantes, directeurs de labos et RA qui étaient présents à ces DOM. On a fait ce travail d'explication du contexte au printemps et jusqu'au mois de juillet, nous avons une phase de dialogue à ce sujet puis cela a été présenté en CT et en CA en septembre. Et en CAC également.

Le choix a été fait de ne pas mener de campagne blanche, c'est-à-dire de ne pas geler les postes, la totalité des postes ni d'enseignants-chercheurs ni de personnels BIATSS, mais d'ouvrir des recrutements aussi bien pour les personnels BIATSS que pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Toutefois, je le précise tout de suite, je l'avais déjà fait précédemment, pour les enseignants et enseignants-chercheurs, pour la première fois, nous procéderons à des gels de postes pour cette campagne 2017.

Pour les personnels BIATSS, en dépit du contexte que je viens de rappeler, il n'y aura pas de gel concernant les emplois en 2017. Comme les années précédentes, nous allons poursuivre notre travail de requalification d'emplois vacants en interne pour renforcer l'expertise des personnels, répondre aux évolutions des métiers et offrir, autant que faire se peut, des possibilités de promotion. Cette année, par exemple, nous pouvons satisfaire 9 demandes de requalification interne.

Par ailleurs, 5 emplois nouveaux contractuels seront créés, là encore pour répondre à des demandes qui avaient été formulées à l'occasion de différents DOM.

Nous envisageons... Oui, je rappelle simplement les chiffres de demandes de création. 63 demandes de création ont été formulées à l'occasion des DOM contre 74 l'année passée.

Nous envisageons d'ouvrir 19 postes au concours ou à la mutation en 2017 et nous prévoyons un volume de 24 publications différées avec recrutement en CDD. 2 postes sont bloqués pour d'éventuelles réintégrations.

Quand je vous ai présenté ces grandes orientations en septembre, j'avais précisé, et je le refais là, que ce ne sont que des prévisions et qu'il faudra affiner dans les semaines à venir par un travail que l'on va entamer avec le pôle RH courant novembre pour affiner cette répartition entre les concours et les mutations, d'un côté, et les recrutements en CDD, de l'autre.

Pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, ici un effort important est demandé à la communauté puisque cette catégorie des enseignants et enseignants-chercheurs sera affectée par un certain nombre de gels de postes pour l'année 2017.

Les demandes de création qui ont été formulées en DOM s'élèvent à 21 demandes de création contre 28 pour l'année 2016.

30 emplois sont proposés à la publication, 7 professeurs, 12 MCF et 11 PRAG.

2 emplois de PR sont proposés en publication différée avec une affectation d'ATER en attendant que le poste soit pourvu.

Concernant les gels, nous envisageons 14 postes de PR gelés, 18 postes de MCF et 1 poste de PRAG, qui seront donc gelés pour la campagne 2017.

Dans une logique pluriannuelle, ces gels ne sont évidemment pas définitifs, je l'avais déjà dit en septembre, je le redis ici, mais la situation sera évidemment revue en fonction de l'évolution de la situation financière de l'université et des besoins des composantes. J'avais aussi indiqué que, bien entendu, comme c'est l'usage dans les DOM, il y a un effet mémoire. C'est-à-dire que les composantes qui sont affectées par des gels une année, il en est bien évidemment tenu compte l'année suivante quand on discute de la campagne d'emplois suivante.

Par ailleurs, parmi les 30 postes publiés, des requalifications à la demande des composantes sont opérées.

Un poste de MCF est transformé en poste de PR au bénéfice de la 19^e section, donc lié à la sociologie qui a un besoin fort d'encadrement. C'est une demande ancienne de la composante. Et le chapeau de PR est donné par l'UFR Lettres à l'UFR Sciences Humaines.

Un poste de PR en 26^e section est transformé en poste de PR en 25^e section à la demande de la composante également.

Et un poste de MCF en 64^e section est transformé en poste de MCF en 67^e section.

Un poste de PR en 61^e, cette fois, est transformé en poste de MCF, toujours dans la même section et toujours à la demande de la composante, et on reverra ça au fur et à mesure quand on verra poste par poste, dans quelques instants, les demandes et les réponses qui ont été faites aux composantes à l'occasion des DOM.

J'en ai fini pour ce rappel de ce qui avait déjà été présenté en CA en septembre. Donc on va passer à l'étude des fiches de postes, sauf s'il y a déjà des questions ou des réactions par rapport à ce que je viens de présenter.

Le Président.- (*Hors micro*) Monsieur Rollin... (*Micro*) Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, j'ai... On entrera dans le vif du sujet après. J'ai quand même une question parce qu'on nous annonce... Alors, après, on n'a pas la même interprétation entre publication différée et gel de poste. Même si on nous dit que sur les postes, ce n'est pas des gels parce qu'on met des contractuels sur ces postes-là, encore faut-il le vérifier. Et quand je revois le BR3 sur l'utilisation du volume d'emplois, je me pose véritablement cette question. Je reste... Je ne me pose pas la question, je sais la réponse à la question que je me pose. Moi, je l'ai. Pour moi, c'est des postes... Des gels.

Par contre, j'aimerais quand même, avant qu'on attaque la campagne d'emplois 2017, avoir une précision puisque l'année dernière, c'était 17 postes BIATSS qui étaient en emplois différés et que la publication, on l'attend encore. Est-ce que ceux-là seront encore remis en emplois différés ? Est-ce qu'ils sont toujours en emplois différés ? Donc c'est quelque chose qui se cumule sur les années parce qu'on en avait déjà 21 en 2015. En 2014, 17. Ça commence à faire un certain nombre de postes qui se cumulent sur les années en emplois différés. J'aimerais savoir combien véritablement sont ouverts aux concours. Je parle bien des postes à emplois différés qui étaient dans la campagne d'emplois de 2016. Donc

sont-ils toujours en emplois différés... à ouverture différée ou vont-ils être ouverts cette année ? Parce que seront-ils encore cumulatifs ? Vous voyez le raisonnement.

Mme Grayot-Dirx.- Oui. On va regarder ça, encore une fois, dans les semaines à venir avec le service BIATSS pour savoir, poste par poste, ce qui sera ouvert à concours et ce qui donnera lieu éventuellement à un maintien de CDD ou au recrutement de CDD. On fera attention effectivement à ce qu'il n'y ait pas de publications différées qui se cumulent sur les années.

M. Rollin.- Mais justement, quand on voit les campagnes d'emplois, c'est quand même une vision globale de l'usage, de l'utilisation qui est faite des postes qui nous est donnée dans les différents plafonds du ministère et c'est quand même intéressant de savoir ce que l'on fait de ces postes-là à un moment où on réfléchit à la campagne suivante. Qu'est-ce qu'on fait déjà des postes que l'on a mis les années précédentes en publication différée ? Moi, je sais déjà. Il y en a quelques-uns, j'ai des renseignements. Je sais déjà... Je peux vous en donner un certain nombre. Si vous ne les avez pas, moi j'ai déjà fait la tournée de ces postes-là et je sais pour un certain nombre combien sont déjà remis. On sait déjà qu'ils sont en emplois différés. Me dire qu'on ne le sait pas, j'ai assez d'expérience pour ne pas être naïf.

Le Président.- (*Hors micro*) Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc avant peut-être de rentrer dans le détail des postes, donc à propos des généralités.

Pour nous, sur la liste intersyndicale SNESUP et CGT, ce qu'on nous demande pour les postes est à comparer à ce qui s'est passé pour l'offre de formation.

Donc pour nous, nous continuons aussi à défendre une proposition réaliste et pas raisonnable. Réaliste dans le sens où tous ces postes-là, nous en avons besoin. C'est juste, entre guillemets, une mesure d'économie budgétaire et il me semble qu'il y a un décalage dans votre discours pour justifier du fait que nous sommes fragilisés par rapport à l'université de Franche-Comté dans un certain nombre de domaines parce que nous sommes sous-dotés. Il me semble qu'il y a une contradiction à dire que nous sommes sous-dotés et à geler autant de postes.

Je suis effrayée par la quantité de postes qui sont gelés et je... Alors, je ne sais pas comment vous pensiez procéder au vote pour les postes. J'aimerais bien qu'on dissocie les postes qui sont ouverts à publication des postes qui sont gelés pour le vote.

Le Président.- Ça, non. Ce n'est pas possible. Il y a une sorte de miroir entre les deux, une complémentarité entre les deux. Donc on ne peut pas faire ça.

Je voudrais simplement dire que, je n'ai plus les chiffres exacts en tête, mais dans les grands équilibres, quand la campagne d'emplois a été votée, a été débattue en conseil académique, et là, elle a été globalement... Les équilibres sont les suivants, je dirais, une douzaine de voix négatives, environ 5 ou 6 abstentions et entre 35 et 40 oui. Donc globalement, le conseil académique a donné une appréciation raisonnablement positive à cette campagne d'emplois.

Par contre, ce qu'on fera, c'est qu'on dissociera le vote sur la campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs et le vote de la campagne d'emplois personnels administratifs, techniques et de bibliothèques. On a toujours fait ça, mais

on ne peut pas dissocier les postes ouverts et les postes non ouverts puisque, en fait, les uns sont en complément des autres.

Allez-y, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas les voter... Enfin, on pourrait aussi imaginer de les voter poste par poste.

Le Président.- (*Hors micro*) Non, non, non... (*Micro*) C'est un vote de la campagne d'emplois global.

(*Hors micro*) On y va.

M. Debeaufort.- Peut-être juste quelques éléments, avant de rentrer dans le détail poste par poste, sur la façon dont on a travaillé suite aux DOM et en particulier, parce que dès les premiers postes qu'on va voir... Ce fichier-là. Le premier, on va parler d'un poste gelé.

Juste pour vous rappeler un petit peu ce qui a été fait et présenté au CAC également, c'est les critères sur lesquels on s'est appuyé pour décider de maintenir un poste ou de le geler.

Principalement, trois niveaux de critères.

Premier niveau de critère qu'on a regardé, c'est par rapport au poste qui a été libéré, quelle était la charge d'enseignement assurée par le collègue qui avait libéré le poste en termes de volumétrie et de formation concernée.

Deuxième critère qu'on a regardé, c'est dans la section ou dans la discipline concernée par le poste libéré, quel était le nombre, la volumétrie d'enseignants de cette discipline et de cette section dans l'UFR, mais aussi hors l'UFR.

Et puis en particulier, pour troisième point, c'est la volumétrie d'heures complémentaires par rapport à la totalité des heures assurées sur les disciplines... la ou les disciplines concernées par la section.

Donc on a essayé, j'allais dire, de croiser ces trois critères pour pénaliser le moins possible. Sur des sections où il y avait beaucoup d'enseignants présents titulaires et une faible charge d'heures complémentaires, on a estimé qu'il pouvait être plus facile de trouver des vacataires ou à des collègues de reprendre quelques heures. Les sections où on va déjà avoir 30 ou 40 % de la volumétrie en heures complémentaires, on se doute bien que les collègues qui assurent déjà beaucoup d'heures complémentaires dans ces sections, n'étaient pas en mesure de prendre plus d'heures complémentaires. Donc voilà à titre d'exemple.

Après, on a regardé poste à poste, section par section, ce que cela impactait en termes de gel ou de non-gel.

Voilà comment on a travaillé pour arriver à la proposition qui a été débattue antérieurement au CAC et qui va vous être présentée maintenant poste à poste.

Je redonne la parole à ma voisine.

Mme Grayot-Dirx.- On va commencer par l'UFR... Oui, pardon. Sébastien.

M. Chevalier.- Je suis content que l'on ait une liste de critères. Je suis surpris que la liste soit aussi petite parce qu'il y a quand même d'autres critères. Notamment tu ne parles pas du tout de l'adossement à la recherche. Or, l'enseignant-chercheur aussi doit avoir... Il y a plusieurs éléments. Il y a l'historique aussi. Si un laboratoire ou une composante a été, on va dire, pillé, année après année, par une discipline, ça peut être un danger. Il y a l'adossement à la recherche.

Il y a aussi l'éventuelle prise de responsabilité administrative que le collègue qui est parti en retraite ou qui a été promu... Enfin, il y a... C'est multicritères. Je suis surpris que tu le résumes à trois critères.

M. Debeaufort.- J'ai bien dit que c'était les trois principaux que l'on a regardés d'entrée. Ce ne sont pas les seuls. L'adossement à la recherche est fondamental sur le niveau Master quand ce sont des collègues qui intervenaient essentiellement sur du Master, par exemple. Entre autres. Mais ce n'est pas le seul. Ce n'est pas le seul critère. Je vous ai dit que c'était les trois principaux. On n'a pas regardé que ceux-là, on a regardé également les collègues qui avaient des responsabilités, bien évidemment. Ce qui peut expliquer qu'il y ait des services sans heure complémentaire par le collègue qui a libéré le poste. Non, non. On n'a pas regardé que ces trois critères-là. Ça a été, j'allais dire, les trois critères d'entrée et ensuite on a affiné.

M. Chevalier.- (*Hors micro*) OK, merci.

Mme Grayot-Dirx.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de commencer l'examen des emplois un par un.

Le premier tableau, qui est projeté et qui vous a été donné, concerne l'UFR Lettres.

Sur le poste MCF, c'est le poste 08MCF0372, pour l'UFR Lettres, la proposition de la gouvernance est une proposition de gel.

Alors, s'ajoute ici aux critères que vient d'indiquer Frédéric Debeaufort, le fait que dans la composante, il n'y a pas consensus sur la publication de ce poste. Cela s'est ajouté aux critères évoqués par Frédéric pour aboutir à une proposition de gel.

Je déroule la liste puis vous m'arrêtez quand vous avez des questions.

Sur le poste 17MCF1087, pour l'UFR Lettres. Donc là c'était un détachement. Il y avait déjà eu une publication différée DOM RH 2016, mais c'est une proposition, là encore, de gel.

Sur le poste 07PR0926, pour l'UFR Lettres, c'est un poste en Linguistique suite au départ en mutation de Philippe Monneret. Là aussi c'est une proposition de gel.

Pour le poste 17PR0097, toujours... En 17^e section pardon, suite à un départ en retraite, celui de M. Rodrigo, c'est une proposition de gel.

Et pour le poste 07MCF0104, en 7^e section, Linguistique française, c'est encore une proposition de gel.

Vous m'arrêtez quand vous avez des questions. Sinon, je...

Monsieur Salvadori.

M. Salvadori.- Oui. Alors, c'est la première UFR qu'on examine. Je ne sais pas si nous reverrons le même cas d'une UFR pour laquelle tous les postes vacants sont gelés. Non, je crois que c'est la seule. Je pense quand même que, quels que soient les raisons et les critères, ce n'est pas un très bon signal. Et surtout quand je vois qu'il y avait déjà des publications qui avaient été, certes, différées à la demande de la composante les années précédentes mais qui, de surcroît, cette année, sont différées, alors que la composante demandait la publication. Je trouve que c'est un peu... par rapport au plan général d'austérité qui nous est demandé, c'est un peu pour cette UFR, certes compliquée mais comme elles le sont toutes, c'est un peu le régime de la double peine là.

Et notamment... Je ne veux pas entrer dans des détails, mais enfin le département de Philosophie dont les effectifs ne sont plus orientés à la baisse voient deux postes gelés à un moment où il y a une recomposition et un rééquilibrage entre professeurs et maîtres de conférences, et je m'étonne que notamment pour les postes qui sont demandés comme maîtres de conférences, les deux postes soient gelés. Je trouve que c'est... Par rapport à la dynamique propre à ce département et à cette UFR, je me demande si c'est un très bon signal. Enfin, je ne me le demande pas, je trouve que ce n'est pas un très bon signal.

Je constate que beaucoup de collègues de Lettres et de Sciences Humaines vont encore trouver, mais sans doute ont-ils tort, que les sacrifices sont demandés à certains et pas à d'autres. Ce n'est pas un très bon effet d'affichage.

Mme Grayot-Dirx.- Si je peux me permettre d'apporter un élément de réponse... Pas de réponse mais, en tout cas, de discussion. Donc ces propositions, évidemment, elles ont été discutées avec le doyen au cours des mois de juin et juillet. La discussion s'est surtout portée sur le premier poste puisque finalement c'était celui sur lequel le doyen souhaitait qu'on lève le gel. Ce poste était moins problématique à ses yeux, en tout cas.

La difficulté sur le premier poste, c'est qu'il y a divergence au sein de cette UFR et des divergences profondes sur la section dans laquelle publier ce poste. Et compte tenu de ces fortes divergences, on a préféré geler. Mais ça fait vraiment partie des postes sur lesquels l'année prochaine si, dans la composante, les choses sont un peu apaisées et s'ils ont une proposition qui ne fait pas forcément consensus, mais en tout cas qui emporte vraiment une majorité conséquente, à ce moment-là on pourra envisager de publier ce poste. Là, enlever le gel et publier soit en Lettres classiques soit en Infocom, allait raviver des tensions dans l'UFR et ce n'était pas forcément une bonne solution.

M. Salvadori.- J'entends bien. Je ne voulais pas parler de ce poste parce que je n'ai pas à intervenir à la place du doyen de Lettres, par ailleurs un ami, mais c'est justement pour cela que j'ai concentré ma remarque sur la Philo. Il y a peut-être un moment où il faudra accepter de dégeler les postes de Philosophie qui sont gelés depuis... Ça va faire deux ans de gel. Donc un recrutement, cela veut dire qu'il y aura eu trois ans pendant lesquels sur un département qui, à ma connaissance, de mémoire, a un poste de maître de conférences, deux même peut-être, et puis quatre ou cinq postes de prof, ça fait lourd. Ça fait très lourd. Je trouve. D'un point de vue d'administrateur qui ne veut pas entrer dans les détails propres à une UFR.

Mme Grayot-Dirx.- Juste, je veux apporter la précision peut-être qu'en effet, outre le poste, le premier qu'il y a dans le tableau et qui est discuté au sein même de l'UFR, le département de Philosophie fait partie des départements sur lesquels on a une attention soutenue et on espère effectivement que l'année prochaine, au plus tard l'année suivante, on soit en capacité de publier un poste probablement PR en philosophie pour pouvoir continuer à encadrer ce département comme il se doit.

M. Salvadori.- D'autant qu'il y aura à nouveau des départs à la retraite de professeurs.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, c'est bien pour cela qu'on y fait attention.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Merci.

Mme Grayot-Dirx.- Donc pas de remarque si ce n'est des demandes de création concernant les postes BIATSS, qui sont les demandes qui n'ont pas été retenues.

Ensuite, pour l'UFR Langues et Communication, donc le poste est le poste 14PR1442 pour un départ en retraite d'Aline Janquart-Thibault. Donc là, ici, on propose une publication différée donc avec ATER à la rentrée. Il y a un souci d'encadrement précisément de doctorat qui justifie que ce poste fasse partie des postes pour lesquels il n'y a pas un gel, mais une publication différée le temps que l'UFR soit en position d'avoir des candidatures qui lui permettent de satisfaire à ce besoin de recrutement. Ce n'est pas un gel, c'est une publication différée qui est proposée aujourd'hui à votre vote.

Pour les postes BIATSS. Donc ici, il y a une proposition pour un poste de Tech en publication différée avec probablement un recrutement en CDD qui est envisagé.

Encore une fois, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure, la répartition entre les publications et puis les recrutements sur CDD se fera dans les semaines à venir. C'est une projection, c'est une possibilité. En tout cas, encore une fois, l'idée n'est pas de geler ces postes mais, ici, de faire un recrutement en CDD.

Le Président.- (*Hors micro*) Cédric.

M. Clerc.- Oui, je profite du premier poste BIATSS pour lequel on voit qu'on autorise le recrutement d'un CDD. Pour nous, c'est un gel de poste, quoi. Effectivement, ça va être occupé par un personnel qui va être précaire, déjà d'une part, pour lui. Donc sans prime, avec un indice au ras des pâquerettes puisque les catégories B chez nous touchent le SMIC. Il faut le savoir. Donc pour nous, c'est du gel de poste déjà.

Et au-delà de ce gel, c'est aussi un frein à la carrière des personnels titulaires qui sont en poste puisque si vous ne décidez pas d'ouvrir le concours, mais apparemment j'entends que les avis peuvent encore changer, vous limitez aussi le nombre de possibilités de promotions au niveau national pour toute la filière concernée, ici la filière ITRF. C'était une remarque à l'occasion du premier poste en question.

Mme Grayot-Dirx.- J'avance. Donc l'UFR Sciences Humaines maintenant.

Le premier poste est un poste de PR, donc 16PR0970. La proposition est une proposition de gel pour ce poste.

Ensuite, le poste PR 22PR0023, suite à la retraite de M. Garnot. Là aussi c'est une proposition de gel.

Le poste suivant, 22PR0953, la mutation à la Sorbonne de M. Tillier. C'est une publication qui est proposée pour la 22^e section en Histoire de l'art contemporain.

Ensuite, le poste suivant, c'est toujours un poste de PR, donc 18PR0573. C'est une proposition, là encore, de gel qui concerne le départ en retraite... Enfin, poste qui est libéré par le départ en retraite de M. Durney.

Ensuite, un poste de MCF, donc 18MCF1308, avec une proposition, là encore, de gel.

Et puis un poste MCF, 20MCF1470, avec cette fois une proposition de publication en 20^e section.

Ensuite, page suivante, donc c'est le poste 19MCF0997. C'est le poste qui fait partie des requalifications puisqu'on propose une publication en PR en 19^e section en Sociologie. Donc ça correspond à une demande de la composante comme je l'indiquais tout à l'heure, avec un besoin d'encadrement en Sociologie par un PR et donc que la transformation du poste de MCF en PR porte bien un chapeau, comme je le disais tout à l'heure qui est donné par l'UFR Lettres.

Ensuite, le dernier poste pour les enseignants-chercheurs. C'est un poste de MCF, 16MCF0670, poste pour lequel on vous propose un gel.

M. Debeaufort.- Juste sur ce premier poste, ce ne sera pas le seul. C'est le premier poste où la composante demande une publication différée/gel pour pouvoir répondre aux appels d'offres « Fellowship » dans le cadre du programme I-SITE. Mais vous verrez qu'il y en a un ou deux autres dans la liste des postes.

Mme Grayot-Dirx.- Sur la page suivante, vous avez les postes BIATSS :

- un poste de Tech pour lequel on vous propose une publication différée avec un recrutement en CDD, et
- un poste pour la filière AENES, pour lequel on vous propose de l'ouvrir à la mutation ou au concours en 2017.

Ensuite, vous avez les demandes de création qui n'ont pas été retenues.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, je voulais avoir une explication sur le poste de Mme Chamerois sur le fait que c'est un poste qui, déjà l'année dernière, avait été autorisé à la publication, à un concours. Est-ce que le concours a eu lieu ? Pour qu'il réapparaisse là. Je ne comprends pas pourquoi, en 2015, on avait considéré qu'il était utile de le mettre au concours. Là, cette année, apparemment, on le remet de nouveau. Alors, est-ce qu'un concours a été organisé ou est-ce qu'il n'y a pas eu du tout de concours organisé sur ce poste-là ? C'est-à-dire que là, on a fait une publication différée de manière déguisée. Il faudra les mettre aussi dans les tableaux, les publications différées déguisées, parce que...

Mme Grayot-Dirx.- Je n'ai pas mon ordinateur, donc là je n'ai pas les notes précises sur chaque poste, mais Pierre-Étienne va regarder et on essaiera de répondre avant la demande d'avis.

Monsieur Clerc.

M. Clerc.- Je voulais savoir aussi donc, du coup, pourquoi on ne propose pas ce type de poste à la mutation nationale. C'est une BAP J, donc assez courante. Il y a probablement des collègues un peu partout en France qui sont intéressés de venir à Dijon. Pourquoi pas ? Et donc pourquoi ne pas ouvrir ces postes à la mutation ?

M. Thepenier.- Sur la question de la mutation, à partir du moment où le poste n'est pas mis à concours, il n'est pas non plus mis à mutation puisque, sinon, effectivement, vous accueillez un titulaire. Donc en termes d'impact derrière, c'est exactement la même chose.

On a effectivement déjà eu l'échange sur les ouvertures des postes ITRF à la mutation et vous savez qu'on en a mis un et qu'on continuera à en mettre bien sûr à la mutation, même si c'est un sujet qui est difficile au niveau national, la mutation des personnels ITRF. C'est pour ça aussi qu'il est envisagé de faire un mouvement en catégorie C notamment avec des personnels ITRF plus largement. Mais la question de l'ouverture, c'est que l'ouverture à un titulaire vaut le recrutement d'un CDD. Le mode, après, d'ouverture à un titulaire, mutation ou concours, revient au même.

M. Clerc.- D'accord. Mais enfin, tout poste vacant normalement doit être proposé en priorité à la mutation, il me semble, et a vocation à être occupé par un titulaire, un fonctionnaire. On a des postes qui doivent être utilisés par des fonctionnaires. Si on a des besoins à côté où on a besoin de remplacements, de choses comme ça, on prend du contractuel. Sinon, on prend des postes de titulaires. Et si on ne le fait pas, ça s'appelle du gel aussi. Donc vous pourriez ajouter entre parenthèses ou en option « gel de poste » aussi pour les postes BIATSS. C'était le cas pour les postes d'enseignants-chercheurs les dernières années où il y avait des fois des publications différées. On disait que c'était un peu du gel déguisé. Bon, maintenant, on l'annonce officiellement, c'est du gel. Là, ça ressemble à la même chose. On a peut-être un an ou deux de retard mais...

Le Président.- Oui mais, Cédric, quand il y a un gel, on a personne sur le poste. Là, on propose de mettre un contractuel. Donc on assure bien une fonction même dans des conditions dont on est d'accord qu'elles ne sont pas optimales, mais quand même il y a un recrutement d'un personnel contractuel, donc une mission qui est assurée. Ce n'est pas la même chose qu'un gel avec une absence de remplacement. Et c'est là où se situe la nuance. C'est quand même plus qu'une nuance. C'est une différence qui est importante.

M. Clerc.- Ce que je constate, c'est qu'on a ce genre de pratique beaucoup pour les postes d'ITRF ou de bibliothèques, il y en a très peu, moins puisqu'on voit sur la ligne du dessous où quasiment systématiquement les postes de la filière AENES sont proposés à la mutation ou au concours. Je ne sais pas. Est-ce que c'est systématique dans cette filière ? Quel est le blocage pour la filière ITRF, sachant que le poste, là, est vacant depuis septembre 2015 ? Ça fait plus d'un an. On aurait eu aussi, celui-ci, possibilité de le proposer à la mutation nationale. Je ne vois pas où est le problème de la mutation des ITRF.

En fait, il suffit de publier les postes. Vous avez la BIEP, la BRIEP... Vous avez tout un tas de choses sur lesquelles vous pouvez mettre les postes qui sont vacants et attendre les candidatures qui viennent ou qui ne viennent pas, mais on offre la possibilité de muter. Parce que vous savez que c'est une filière où il est très difficile de muter, et l'un des aspects... enfin, l'un des motifs de cette difficulté, c'est justement que c'est bien pratique de pouvoir geler ces postes-là, de les faire occuper par des contractuels pendant un temps parce qu'il n'y a pas de mouvement qui est clairement organisé. Par contre, ils existent quand même. On peut publier ces postes à la mutation.

Mme Grayot-Dirx.- Je vous propose de continuer avec l'UFR Sciences et Techniques.

Donc le premier poste est un poste de PR, 26PR0954, pour lequel on propose une publication en 25^e section, Géométrie et Systèmes Dynamiques, à la demande de la composante.

Ensuite, un poste de MCF, 31MCF0423, pour lequel un gel est proposé. Comme l'a indiqué Frédéric, c'est un poste qui, à la demande de la composante, pourrait servir de support à un enseignant dans le cadre d'I-SITE.

Ensuite, le poste MCF, 25MCF0481, pour lequel on vous propose là encore un gel.

Le poste 27PR1307, c'est un gel également.

Le poste 17MCF0390, c'est encore un gel qui vous est proposé.

En revanche, en bas du tableau, pour le poste 25PR1040, suite à un recrutement infructueux pour la rentrée 2016, on vous propose à nouveau une publication pour ce poste en 25^e section Mathématique Physique.

Ensuite, vous avez sur la page suivante les postes BIATSS.

Donc le premier c'est un poste de Tech, suite à un départ à la retraite, pour lequel on vous propose un recrutement en CDD.

Ensuite, toujours pour la filière ITRF, un poste ATRF, pour lequel on vous propose encore un recrutement en CDD.

Ensuite, vous avez un poste qui fait l'objet d'un redéploiement avec un recrutement en CDD autorisé.

En dessous, dans la filière AENES, vous avez une proposition de poste qui est libéré suite à la retraite de Monsieur ou Madame... J'ai un doute... Je crois que c'est Madame.

M. Rollin.- (*Hors micro*) C'est Madame.

Mme Grayot-Dirx.- Donc là, ce qui est proposé, c'est un recrutement par mutation ou au concours pour 2017.

Sur la dernière ligne du tableau, vous avez, pour la filière ITRF, une demande de requalification en Tech qui a été accordée.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Ensuite, sur les demandes de création, aucune des demandes n'a été retenue.

On va passer à l'ISAT.

Pour les enseignants et enseignants-chercheurs, il n'y a qu'un seul poste qui est un poste de MCF, le 62MCF0730, pour lequel nous proposons une publication en 62^e section Énergétique des transports.

Il n'y a pas de poste BIATSS et vous avez ensuite les demandes de création qui ont été exprimées et non retenues.

S'il n'y a pas de question, j'enchaîne avec l'UFR SVTE.

Nous commençons par deux postes de MCF.

Le 36MCF1332, pour lequel on vous propose un gel.

Ensuite, le poste 67MCF0254, là encore on vous propose un gel.

En revanche, vous avez ensuite dans le tableau deux postes.

Un poste de PRAG, PRAG1353, suite au départ en retraite de Mme Château. Donc c'est un PRAG de langue en Anglais, pour lequel on vous propose une publication.

Ensuite, vous avez un poste de MCF, 64MCF0272, pour lequel une publication est proposée avec un redéploiement en 67^e section.

Sur les postes BIATSS. Le premier dans la filière ITRF est un poste de Tech pour lequel on propose un recrutement par concours ou mutation.

Ensuite, toujours dans la filière ITRF, un poste de Tech, pour lequel on vous propose, cette fois, un recrutement en CDD, tout comme le poste suivant qui est aussi un poste de Tech et pour lequel une publication différée est proposée avec un recrutement en CDD.

Suit, ensuite, l'état des demandes de création qui ne sont pas retenues.
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Sur ce poste-là... Sur cette composante, d'ailleurs. Je pourrais déjà vous donner cette information, c'est qu'il y a au moins... Je ne reviens pas sur les postes de l'année précédente qui étaient ouverts au concours. Il y a même des postes qui sont ouverts au concours et dont les concours n'ont jamais été ouverts alors que le CA avait pris la décision de les ouvrir. Je vous donnerai la référence du poste, mais on est toujours en publication différée sur ce concours-là.

Je voulais revenir sur le poste de M. Saunier qui est ouvert au concours cette année, qui va être rouvert au concours en 2017, qui avait une spécificité au sein de l'UFR. J'aimerais savoir quelle va être la... Comment l'université... Puisque cette personne-là était à 100 % pour l'UFR, mais... Comment ? Elle traitait, elle s'occupait de l'élimination des déchets sur l'ensemble... des déchets biologiques et chimiques sur l'ensemble de l'université pour un certain temps. Comment maintenant... L'UFR, lors de la publication a demandé que le poste soit à 100 % à l'UFR sur la partie Enseignement et sur la partie Recherche. Comment l'UFR... Comment l'université va traiter cette partie élimination des déchets sur l'ensemble de l'université ? Parce que c'est quand même une mission qui est importante et on ne peut pas... L'université a quand même une responsabilité vis-à-vis de cela, de tous les produits chimiques qui traînent un peu partout dans les laboratoires dont s'occupait M. Saunier.

M. Thepenier.- Je vais répondre sur les deux points, du coup, y compris pour le concours tout à l'heure dont vous parliez. Il n'a pas été ouvert à concours, effectivement. Le CA acte les ouvertures de concours. Ensuite, vous le savez, il y a un échange avec les composantes et il s'avère que parfois des concours, notamment pour des recrutements en interne, se font en lien avec les candidatures. On peut avoir des personnels contractuels qui sont en poste depuis quelques années et qui ne remplissent pas parfois les conditions d'ouverture du concours.

M. Rollin.- (*Hors micro*) Non mais... Si vous permettez, ne parlez pas de ce concours-là, je le connais...

M. Thepenier.- Alors, peut-être...

M. Rollin.- (*Hors micro*) Leur laboratoire est juste en dessous du mien. Donc ne me parlez pas d'un...

M. Thepenier.- En tout cas, sur certains postes parfois, du coup, les composantes ne souhaitent pas les ouvrir à l'année N mais demandent l'ouverture l'année suivante.

Alors, ensuite, sur le traitement des déchets. Donc vous l'avez rappelé, l'UFR va récupérer le poste à temps complet. En revanche, Monsieur Rollin, donc j'aborde votre question, il y a effectivement une réflexion qui en cours pour arriver, en

lien avec le service Hygiène et Sécurité, à mettre en place un réseau de correspondants pour l'enlèvement de ces déchets chimiques avec quelqu'un qui serait coordonnateur de ce réseau et pour lequel effectivement on a une réflexion en cours. Il y a quelqu'un qui a été même identifié. Donc on y travaille.

Vous savez que la personne part en retraite prochainement mais, pour l'instant, elle est encore là. Elle fait l'enlèvement des déchets, mais elle ne fait pas l'enlèvement des déchets pour l'ensemble du campus, bien entendu. Donc il y a aussi une organisation au sein de chaque composante qui enlève un certain nombre de déchets. Mais en tout cas, l'enlèvement des déchets continuera de se faire, c'est certain, avec parfois aussi la bonne volonté des collègues dans le cadre d'un réseau qui se structure (*mot inaudible*).

Intervenant.- (*Hors micro*) Avec la prime de sujétion.

Mme Grayot-Dirx.- Juste pour en terminer avec le poste de M. Saunier. C'était une demande forte de la composante de récupérer le poste à temps complet et une demande à laquelle on a souhaité accéder, ce qui entraîne effectivement une réflexion sur la façon dont est organisée la collecte des déchets et c'est très bien qu'on ait cette réflexion-là à l'échelle de l'établissement et que, du coup, on libère totalement le poste comme ça aurait dû se produire normalement pour que l'UFR SVTE récupère son poste comme prévu.

Nous passons ensuite à l'IUT du Creusot.

Donc trois postes d'enseignants/enseignants-chercheurs.

Le premier est un poste de PR, 61PR0865, qui était initialement un poste de MCF, pour lequel on vous propose une publication en 61^e section. Donc ce poste de PR qui se transforme en MCF, c'est à la demande de la composante que nous vous proposons cette requalification.

Frédéric, si tu veux bien.

M. Debeaufort.- Donc il y a eu un prêt de chapeau l'année dernière où il y a deux ans. Ou plus que ça. Donc ils s'étaient engagés, au premier poste PR vacant, de rendre le chapeau. D'où la transformation en maître de conférences. On a suivi la volonté de la composante.

Mme Grayot-Dirx.- Ensuite, un poste de PR, 61PR1458, pour lequel on vous propose un gel.

Ensuite, un poste de PRCE, donc PRCE0718, en Économie, pour lequel on vous propose une publication.

Il n'y avait pas de poste BIATSS. Il n'y a pas eu de demande de création. Donc les tableaux suivants, du coup, sont vides.

On avance avec l'IUT Dijon-Auxerre.

Frédéric, je te laisse présenter. Cela me permettra de reprendre mon souffle.

M. Debeaufort.- Si tu veux. Je crois que c'est une composante que je connais un petit peu.

Le premier poste est un poste PRCE en Anglais, donc qui a été proposé à la publication.

Le deuxième poste est un poste PRAG, Éco-gestion, qui est également proposé la publication.

Le troisième poste est un poste PRCE, également en Anglais, qui est également proposé à la publication.

Quatrième poste, poste PRAG, pour le site d'Auxerre si je ne me trompe pas... Non, c'est un échange, pardon, avec le SCD. Donc c'est un poste qui reste en PRAG et qui est proposé à la publication.

Poste PRCE demandé en publication différée puisque la personne a demandé une... disposition pour convenance personnelle, donc elle est susceptible de revenir.

Intervenant.- (*Hors micro*) Disponibilité.

M. Debeaufort.- Pardon, disponibilité... Poste 64MCF0828, donc poste d'enseignant-chercheur, 64^e section, qui est proposé à la publication.

Poste PRCE0650, Sciences de l'ingénieur, option Ingénierie mécanique, qui est demandé à la publication.

Le poste 71MCF0579, suite à une mutation, est demandé et proposé à la publication.

Le poste, 6^e section, MCF1177, suite également à une mutation, est proposé à la publication.

Poste PRAG 0816, Mathématiques et Informatique, proposé à la publication.

Le poste, 71^e section, MCF0595, suite à une promotion en PR, est également proposé à la publication.

Voilà pour les postes enseignants-chercheurs.

Deux postes BIATSS disponibles, donc :

- un poste ATRF, catégorie C, faisant suite à un détachement, proposé en publication différée avec reconduction du CDD qui était déjà dessus, il me semble, de mémoire, j'en suis presque sûr, et

- un poste, catégorie B, technicien, suite à un départ en retraite en avril prochain, donc il sera proposé en publication différée et CDD.

Voilà pour l'IUT de Dijon.

Je te rends la parole.

Mme Grayot-Dirx.- Merci. Sauf s'il y a des questions, on passe à la feuille suivante, donc l'UFR STAPS.

Donc pour les enseignants et enseignants-chercheurs, l'état du tableau est néant puisqu'il n'y avait pas de départ.

Ensuite, pour les postes BIATSS, il y a un seul poste (*suite inaudible*), donc un poste ITRF, en catégorie B, avec une demande de requalification en ASI qui est accordée et donc un concours autorisé en 2017.

Ensuite, sur le SUAPS, là encore, l'état du tableau est néant.

Nous passons ensuite à l'IUVV, avec un seul poste, un poste de MCF, 68MCF0486, qui est proposé à la publication en 68^e section. Donc rien d'autre sur cette composante.

Pas de poste BIATSS et une demande de création non retenue.

Ensuite, pour l'UFR Sciences de santé.

Un poste de PR, 86PR1048, pour lequel on vous propose un gel.

Un poste de PR, 86PR0175, pour lequel également un gel est proposé.

Sur les postes BIATSS, il y a un poste de la filière ITRF, catégorie A, un IGR, qui est un poste bloqué pour une éventuelle réintégration.

Ensuite, vous avez un poste ITRF, un poste de Tech, en catégorie B, qui est libéré suite à un départ en retraite, qui pourrait être transformé et mis au concours pour la filière AENES suite à la demande de la composante.

Troisième poste, toujours dans la filière ITRF, un poste de Tech, libéré suite à un départ en retraite, pour lequel on vous propose un recrutement en CDD, donc une publication différée.

Toujours dans la filière ITRF, dans la catégorie C, un poste ATRF, avec là encore une publication différée et un recrutement en CDD autorisé.

Enfin, dernier poste, toujours dans la filière ITRF, en catégorie C, pour un laboratoire. On vous propose encore une publication différée avec un recrutement en CDD autorisé.

Ensuite, l'UFR suivante qui est l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Le premier poste est un poste de MCF, le poste 01MCF1471, pour lequel on vous propose une publication en section 01.

Ensuite, le poste suivant MCF, 02MCF0345, pour lequel on vous propose un gel.

Le poste suivant, c'est le poste MCF 06MCF0480, pour lequel il y avait une demande de publication en section 01 et, sur ce poste, nous vous proposons un gel.

Ensuite, un poste de PR, 01PR0017, pour lequel on vous propose une publication au 46-3 dans la section 01.

Ensuite, le dernier poste de ce tableau, le poste PR 01PR1539, pour lequel on vous propose une publication différée pour le concours d'agrégation qui, dans cette section, a lieu tous les deux ans. Donc ce sera l'agrégation de l'année 2018-2019.

Ensuite, un poste de PR, 02PR0077, dont on vous propose le gel.

Un poste de PR, toujours en 02, donc 02PR0083, pour lequel on vous propose un gel.

Un poste de MCF, 01MCF0327, en section 01, pour lequel on vous propose un gel également.

Un poste de PR, 01PR1306, pour lequel, cette fois, on vous propose une publication en section 01, avec comme voie d'accès le 46-1 qui permet en section 01 le passage de MCF à PR sans passer le fameux concours d'agrégation qui a lieu tous les deux ans et donc cela peut permettre notamment une progression d'un collègue en interne peut-être ou, en tout cas, d'université.

Ensuite, un poste de PR, en 01 toujours, 01PR1481, pour lequel on vous propose un gel.

Ensuite, un poste de MCF, 05MCF0188, en section 05, pour lequel on vous propose un gel.

Le poste suivant, 05MCF1516, pour lequel une publication au fil de l'eau avait été demandée et pour lequel on vous propose un gel.

Le poste suivant, 05MCF0359, pour lequel une publication différée a été demandée et on vous propose un gel.

Et le poste de PR 05PR1162, là encore c'est une proposition de gel qui est faite.

Alors, je l'ai déjà dit tout à l'heure mais, typiquement, on est dans un cas de figure de composante où notre attention à l'égard de la section 05 est évidemment attirée et ça fait partie des sections à l'égard desquelles on fera attention au prochain cycle de DOM pour que la situation de cette section soit bien prise en compte et que si c'est possible, on publie des postes en faveur de cette section.

Sur les postes BIATSS, donc il y a un poste dans la filière AENES suite au départ de Mme Pellecier. Départ à la retraite. Ici, c'est un cas particulier avec un échange avec l'IUT de Chalon. Donc sur ce poste-là, un concours en 2017 sera autorisé.

Et puis un poste dans la filière ITRF, un poste de catégorie A, d'IGR, pour lequel il y a eu un concours infructueux et pour lequel le concours est à nouveau autorisé en 2017.

Ensuite, il y a une demande de création alors qu'on retrouvera... qu'on a déjà vue dans d'autres tableaux, qui est une demande commune des cinq UFR et qui n'est pas retenue.

Mme Carnet.- J'ai une petite question pour le poste de l'AENES. « Échange avec poste IGE IUT. Concours 2017 autorisé », c'est un concours d'IGE ou un concours d'attaché ?

M. Thepenier.- En fait, le poste qui est actuellement à l'UFR Droit, Sciences économique et politique, c'est un poste d'attaché...

Mme Carnet.- C'est ça.

M. Thepenier.- ...dans la filière AENES et, à l'IUT de Chalon, il y a concomitamment également un poste de responsable administratif qui est un poste de la filière ITRF qui basculerait et donc l'idée, c'est de pouvoir ouvrir le poste de responsable administratif dans la filière AENES et de pouvoir ouvrir le poste de responsable, du coup, de la scolarité Droit, Sciences économique et politique dans la filière ITRF.

Mme Carnet.- Je rappelle quand même que c'est donc un poste de la BAP J, un poste normalement technicien, un poste technique, et là, ça va être des fonctions vraiment purement administratives. Donc c'est un recrutement qui va se faire dans la filière ITRF.

M. Thepenier.- Celui de l'UFR Droit, Sciences économique et politique ? Oui, tout à fait.

Mme Carnet.- D'accord.

M. Thepenier.- Ça se fera dans la BAP J de la filière ITRF. Avec un profil, effectivement, de responsable de scolarité.

Mme Grayot-Dirx.- Ensuite, nous passons à l'IAE, avec deux postes.

Un poste de PR, donc en 06, 06PR1228, pour lequel on vous propose une publication en 46-1 ou en section 06.

Et ensuite un poste de MCF, suite au décès du titulaire du poste et donc, du coup, un poste qu'on a discuté en DOM et pour lequel on vous propose également une publication, toujours en section 06, mais les deux postes n'ont pas exactement le même profil.

Pour les postes BIATSS, donc il n'y a rien dans le tableau et puis il y a une demande de création non retenue.

Ensuite, l'ESPE.

M. Debeaufort.- Donc le premier poste ESPE est un poste PR, 70^e section, pour le département Diderot, qui a été demandé à la publication et qui est proposé en gel.

Le deuxième poste pour le département Sciences de l'éducation, poste de maître de conférences, 70^e section, là encore est proposé en gel. C'était un poste demandé en publication différée.

Département MEEF, MCF, 70^e section, 0007, publication demandée en différée et proposée en gel.

70^e section, MCF 1565, demandé à la publication et ouvert à la publication en 70^e-74^e section.

Poste E PRAG 0038, demandé à la publication en Lettres modernes et maintenu à la publication.

Poste PRAG 0061, demandé à la publication en Maths pour le site d'Auxerre. Publication accordée.

Un poste PREC, donc enseignant pour les écoles 1^{er} degré, demandé à la publication en Sciences industrielles de l'ingénieur et accordé à la publication.

Voilà pour les postes d'enseignants de l'ESPE.

Postes BIATSS. Le premier poste est un poste technicien, BAP E, pour le site de Nevers, qui est proposé au concours... Excusez-moi. Je suis désolé, je fatigue un petit peu.

Poste de catégorie C, BAP J, demandé pour Diderot et également proposé à la mutation ou au concours.

Poste de catégorie C, actuellement pourvu par un CDD. Est demandé le maintien du CDD, donc le poste est en publication différée.

Poste de catégorie C, BAP G, demande de maintien avec changement de BAP, accordée avec publication au concours et à une mutation.

Poste de catégorie C, BAP G, pour le site de Mâcon, couplé avec une NAS. Le poste est autorisé en publication différée avec un CDD autorisé.

Poste de catégorie C, BAP G, poste demandé pour Nevers et accordé en publication différée avec un CDD.

Donc également des demandes de création qui n'ont pas été accordées.

Voilà pour l'ESPE. Tu veux que j'enchaîne ? ... Pardon, excusez-moi.

M. Salvadori.- Oui. Je voulais faire une remarque sur les postes d'enseignants-chercheurs de l'ESPE. Si j'ai bien lu, il y a trois postes vacants d'enseignants-chercheurs. Je dis bien d'enseignants-chercheurs... qui sont gelés. Je vois que pour un certain nombre d'entre eux, ça fait très longtemps, alors, pour des raisons qui peuvent peut-être s'expliquer, d'autres dont je ne connais pas l'explication.

Ce que je veux simplement souligner, là aussi sans entrer dans les détails, c'est qu'on a souvent reproché à l'ESPE de ne pas avoir suffisamment d'enseignants-chercheurs. Ce n'est pas en gelant et en continuant le gel de ses postes d'enseignants-chercheurs qui sont, en effet, très peu nombreux que l'on va pouvoir changer le profil et notamment le rapport à la recherche des enseignants de ce secteur. Je trouve que là aussi, c'est à terme quelque chose d'un peu dangereux. Surtout quand on voit que dans d'autres composantes, le ratio entre gel et publication est assez différent.

Je crois que c'est un vrai problème pour l'ESPE d'avoir, et notamment un problème Recherche, d'avoir des enseignants-chercheurs. On accorde au moins les

postes qui y sont déjà et, si possible, d'en avoir un peu plus. Mais évidemment, là, c'est une politique peut-être vis-à-vis de l'ESPE, je ne sais pas laquelle, mais la simple... On va voir que, sans doute pour des raisons budgétaires, on pourvoit sans problème ou sans trop de problèmes à la publication des postes de PRAG et qu'on gèle tous les postes d'enseignants-chercheurs. Là aussi, je crois que ce n'est pas un très bon affichage.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Sébastien.

M. Chevalier.- Je vais insister sur ce point, mais je trouve quand même... Dans les critères qu'on a évoqués au début, j'avais parlé de la recherche. Je trouve qu'il y a quelques laboratoires qui, dans cette campagne d'emplois, sont quand même très fortement impactés par le gel des postes. Là, on voit l'IREDU. Tout à l'heure, j'ai vu le LEDI où il y a trois ou quatre postes qui vont disparaître ou qui sont gelés. Immédiatement, j'imagine les conséquences que ça peut avoir pour les activités de recherche des laboratoires.

(*Hors micro*) Pas de commentaire ?

M. Debeaufort.- Je peux amener juste deux ou trois commentaires. C'est que... Je veux dire que sur l'ESPE, il y a une très forte charge liée à la formation continue au premier degré sur les sites et c'est là où l'ESPE nous a demandé de maintenir en priorité et ça correspond aux postes d'enseignants du secondaire mais peu d'enseignants-chercheurs.

Je vais prendre juste l'exemple de Mâcon. Ils ont quasiment triplé leurs effectifs en deux ans. Donc on a répondu aussi aux besoins et aux urgences.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Juste pour se faire une idée, il y a combien d'enseignants-chercheurs à l'ESPE ?

(*Micro*) Juste pour se faire une idée, il y a combien d'enseignants-chercheurs à l'ESPE ? Ça fait trois postes gelés sur combien ?

M. Debeaufort.- Je n'ai pas les...

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Approximativement ou même de mémoire.

Le Président.- (*Hors micro*) Philippe, tu veux intervenir ?... Philippe, veux-tu intervenir ?

M. Salvadori.- Non, non... J'aurais bien aimé donner, de mémoire, les chiffres, mais je dirais sans doute une sottise. Je ne suis pas le doyen de l'ESPE. Le directeur de l'ESPE.

Je persiste à penser que... Alors, je ne sais pas à quoi correspond « composante ». Les publications différées, c'est à la demande de la composante ? Parce que je vois qu'en dessous, il y a « Publication différée 2016. Demande de la composante ». Visiblement... Je ne sais pas, je pose la question. Les publications différées sur les postes d'enseignants-chercheurs, alors dans un cas, je vois... Je m'en étonne d'ailleurs parce que ça me rappelle le temps où les Sciences de l'éducation étaient rattachées à Sciences Humaines. Je m'étonnais déjà que ce

poste ne soit pas remis au concours. Et les deux autres, c'est à la demande de la composante, les publications différées ? Sur les postes de Lapostolle et d'Urgelli ?

M. Debeaufort.- Oui, oui.

M. Salvadori.- Je ne sais pas.

M. Debeaufort.- Il y a des demandes de publication différée par des composantes. C'est une question de méthode.

M. Salvadori.- Oui, mais là, sur le tableau, je ne sais pas quelle est l'origine. Parfois c'est en dessous « demande de la composante », on voit bien...

M. Debeaufort.- Ce qui indiqué dans cette colonne, c'est la dernière proposition de la composante. Par exemple, sur ce poste-là, c'est la composante ESPE...

M. Salvadori.- Et les deux autres...

M. Debeaufort.- ...qui a demandé la publication différée.

M. Salvadori.- Et les deux autres, c'est bien pour publication ? On est d'accord ?

M. Debeaufort.- Oui.

M. Salvadori.- Publication. Donc dire « on a pris un chemin », que je comprends pour des raisons budgétaires, mais qui me semble-t-il, désarticule un peu la politique voulue par la composante. Ils ont quand même demandé la publication de deux postes d'enseignants-chercheurs sur trois.

De mémoire, je ne pense pas qu'il y ait plus d'une douzaine de postes d'enseignants-chercheurs, mais à trois près, à l'ESPE. Donc en geler trois, c'est beaucoup. De mémoire.

Le Président.- Je reviens rapidement sur la question évoquée par Sébastien. Tu as dit... De tête, il y a quatre postes qui sont proposés en gel et qui ont un rattachement au LEDI, mais sur les quatre, il y a le poste de Diego Legros qui a été nommé professeur sur place. Donc il n'y a pas de perte de potentiel puisqu'il est passé de maître de conférences à professeur sur place. Il y a même plutôt un renforcement de la capacité d'encadrement du labo. Et puis il y a le poste de Sophie Béjean qu'évidemment on maintient gelé puisqu'elle est susceptible de revenir. Donc il ne faut pas avoir de lecture... Il y a l'arithmétique et puis il y a la réalité qui est derrière l'arithmétique.

Mme Grayot-Dirx.- Et puis j'ajouterai, je l'ai dit oralement, je le répète, qu'on a une attention à l'égard de la section 05 et que ça fait partie des sections sur lesquelles on fera attention à la prochaine campagne de DOM.

On passe à l'IUT de Chalon.

Donc pour les postes d'enseignants/enseignants-chercheurs, le tableau indique néant puisqu'il n'y a pas de départ.

Ensuite, sur les postes de BIATSS.

Dans la filière AENES, il y a un poste de catégorie C qui a été libéré, qui est un poste bloqué pour mutation au titre du handicap.

Alors, justement en quelques mots. Il y a une personne qui est en situation de handicap, qui est actuellement à l'UFR Droit, Sciences économique et politique, et qui souhaite pouvoir muter à Chalon pour se rapprocher de son domicile et, du coup, c'est évident dans l'intérêt de sa santé.

C'est une proposition qui a donné lieu à une discussion entre la gouvernance, l'UFR Droit, Sciences économique et politique et puis l'IUT de Chalon, qui *a priori* devrait se dérouler de manière à pouvoir solutionner ce cas.

Ensuite, dans la filière ITRF, il y a un poste de catégorie A, IGE, qui va être libéré suite à un départ en retraite. Donc on retrouve ici l'échange de poste qu'on a vu tout à l'heure avec l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Ensuite, un poste d'ITRF, catégorie C, libéré suite à un départ en retraite, pour lequel une demande de requalification en Tech a été formulée par la composante et qu'on se propose d'accepter. Donc un poste ATRF qui est proposé à votre vote.

Ensuite, l'ESIREM, ce sera la dernière composante.

Donc rien à dire sur les postes enseignants/enseignants-chercheurs.

Rien non plus sur les BIATSS et puis les demandes de création qui n'ont pas été retenues.

On va passer aux services, une autre série de tableaux.

L'Agence comptable, on peut passer puisqu'il n'y a pas de poste.

Ensuite, ça va être sur Bibliest.

Service Communication, il y a un poste d'ITRF, catégorie A, poste IGE, pour lequel on vous propose une publication différée et un maintien en CDD.

Le CPSU, il n'y a rien à dire. Il y a les demandes de création mais qui n'ont pas été retenues.

La MSH est dans la même situation. Uniquement des demandes de création non retenues.

Ensuite, l'OCIM.

Un poste d'ITRF, catégorie B, un poste de Tech, pour lequel on vous propose un maintien.

Ensuite, le pôle Achats-Marchés, pour lequel il n'y a rien à dire. Une seule demande de création non retenue.

Le PAJI, donc le Pôle Affaires Juridiques et Institutionnelles. De la même manière, il n'y a rien dans le tableau.

Pôle Culture, on va passer également parce qu'il n'y a que des demandes de création qui n'ont pas été retenues.

De même que pour le pôle Finances.

Pour le PFVU, le Pôle Formation et Vie Universitaire.

Il y a un premier poste, un poste dans la filière ITRF, catégorie A, un poste d'IGE, suite à un détachement pour lequel on vous propose d'autoriser un recrutement par concours ou mutation.

Et puis ensuite, un poste toujours dans la filière ITRF, catégorie A, IGE, pour lequel on vous propose un recrutement en CDD.

De la même manière que l'on a déjà vu, il y a les demandes de création qui n'ont pas été acceptées.

On peut passer sur le pôle International puisqu'il n'y a pas de poste vacant.

Il n'y a pas de demande de création pour 2016, juste un rappel des années précédentes.

Ensuite, pour le pôle Patrimoine, qui va nous retenir un petit peu plus longtemps. Plusieurs postes dans la filière ITRF.

Le premier, pour lequel on vous propose une mutation ou un concours.

Ensuite, un poste ITRF, catégorie A, un poste IGR, pour lequel on vous propose une publication différée.

De même, sur les postes suivants, ce sont des propositions de publication différée, donc le poste d'IGE, le poste de Tech et le poste d'ATRF. Là, c'est une publication différée qui est proposée.

Enfin, un poste dans la filière AENES, en catégorie C, suite à un départ en retraite, pour lequel on vous propose une mutation ou un concours organisé en fonction de la date effective du départ en retraite.

Et puis une demande de création non retenue.

Le pôle Pilotage, un poste. Un poste dans la filière ITRF, catégorie A, un poste d'IGE, suite à une mutation, pour lequel on vous propose une publication différée et un recrutement en CDD.

Il y a des questions.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, oui. J'étais sur les postes Patrimoine parce que quand même on est là sur des services avec un certain nombre de personnes qui ont des compétences. Comment va s'organiser la transition ? Je pense, par exemple, à un poste, peut-être celui de M. Siccardi, un poste de responsable du patrimoine. Quand même, une transition, elle doit s'organiser. Est-ce que la publication différée va servir à ça ou non ? Est-ce que... Et le reste... Le non-remplacement de postes tels que... Je dirais, il y a vraiment des personnels qui interviennent directement sur les bâtiments. Peut-être M. Dussieux ou M. Legay. Ça va être compensé par des intervenants extérieurs ?

M. Thepenier.- Pour l'instant, ce qui est présenté aux administrateurs, c'est effectivement, dans le cadre de la campagne d'emplois, l'ouverture de concours ou de mutation pour les postes dont on sait qu'ils sont réellement vacants, c'est-à-dire pour lesquels les agents ont fait des démarches en termes de départ en retraite. Les autres postes, les démarches n'ont pas encore été faites. Donc il est difficile de se positionner sur une ouverture de concours ou pas, sachant que le poste sera vacant, mais la date de vacance, on ne l'a pas encore. Et du coup, c'est effectivement un effet un peu de cascade. La réorganisation du pôle Patrimoine est liée au départ effectif des agents et, à ce jour, sur les publications différées, on n'a pas la précision de la date de départ.

Mme Grayot-Dirx.- Donc je passe au pôle Recherche, avec un poste dans la filière ITRF, catégorie A, un poste d'IGE, suite à un détachement qui fait partie des postes qui sont bloqués pour une éventuelle réintégration.

Et puis figurent également deux demandes de création dans le tableau qui ne sont pas retenues.

On peut passer sur le pôle RH parce que, pareil, il n'y a rien à dire.

Ensuite, le PSIUN. Il y a plusieurs postes dans la filière ITRF, des postes de catégorie A, d'IGR ou d'IGE, et d'ASI.

Donc sur le premier poste, qui est un poste d'IGR, on vous propose une mutation ou un concours.

De même pour le poste d'IGE qui suit, suite au départ en retraite de Mme Bizouard.

Pour le poste d'IGE suivant, qui est à Aide Num, on propose là encore une mutation ou un concours autorisé.

En revanche, sur le dernier poste qui est le poste d'ASI, toujours à Aide Num, c'est une publication différée qui vous est proposée avec un recrutement en CDD autorisé.

Il y a ensuite un certain nombre de demandes de création qui ne peuvent pas être retenues.

Pôle Documentation, donc un certain nombre d'emplois dans la filière Bibliothèques.

Donc un poste de conservateur, catégorie A, pour lequel on vous propose une publication différée avec un recrutement en CDD autorisé.

Le poste suivant, c'est un retour de poste pour le pôle Recherche avec une demande validée.

La filière AENES ensuite, pour laquelle c'est un poste d'ADJAENES, pour lequel on vous propose une mutation ou un concours autorisé pour 2017.

Enfin, le dernier poste qui se trouve au Creusot, pour lequel on vous propose aussi d'ouvrir soit à la mutation soit au concours.

Ensuite...

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) J'ai une petite remarque.

Mme Grayot-Dirx.- Pardon, je n'avais pas vu.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc juste une remarque. Je suis quand même assez surprise, du nombre de postes Fioraso qui sont gelés. Il me semble que le message politique à envoyer au fait que l'on vous ait donné des postes supplémentaires pour pourvoir aux besoins, de les geler, ce n'est pas un bon message politique. J'ai regardé un peu. Alors, ce n'est pas...

Le Président.- Ce n'est pas des gels. Ce sont des demandes de création. C'est-à-dire que les composantes ou les services, sachant que potentiellement il pourrait y avoir des postes Fioraso, dans leur stratégie de demandes de création, disent « s'il y a du Fioraso, on se positionne sur un Fioraso ». Donc c'est bien dans les demandes de création.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas des postes qui nous ont été donnés...

Le Président.- Non, non.

M. Debeaufort.- (*Hors micro*) Non, ce sont des postes...

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Grayot-Dirx.- Ensuite, le SEFCA, avec un poste dans la filière ITRF, un poste d'ASI, catégorie A, pour lequel on propose une publication différée avec un recrutement autorisé.

Le pôle Logistique du bâtiment Droit-Lettres. C'est un poste dans la filière ITRF, catégorie B, un poste de Tech. C'est une demande de passage en BAP E qui est autorisée mais sous réserve qu'une réflexion soit mise en place pour la mutualisation des services audiovisuels avec l'UFR Langues.

Et on est arrivé au bout.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques.

Sébastien.

M. Chevalier.- Une remarque. Le nombre de mutations me paraît important. Je n'ai pas forcément d'éléments comparatifs par rapport aux autres années, mais il me semble qu'il y a beaucoup de mutations. J'en ai compté 14.

Mme Grayot-Dirx.- Ça ne me semble pas particulièrement important par rapport aux années précédentes.

M. Chevalier.- D'accord. Je me fais une mauvaise opinion, là, peut-être. Je regarderai.

Et puis l'autre, c'est une explication de vote. On va passer au vote, j'imagine, dans pas très longtemps. Donc nous voterons contre cette campagne d'emplois pour deux raisons.

La première, c'est qu'on ne peut pas soutenir dans le contexte qui est le nôtre, c'est-à-dire avec des étudiants qui arrivent, avec une volonté de maîtriser les heures complémentaires, on ne peut pas comprendre 24 emplois différés chez les BIATSS et 33 postes gelés chez les enseignants/enseignants-chercheurs.

Et d'autre part, nous déplorons une forme d'hétérogénéité. Je suis désolé, mais vos arguments ne m'ont toujours pas convaincu sur l'hétérogénéité que j'ai pu remarquer, que nous avons pu remarquer, sur un certain nombre de gels ou de non-gels de certaines composantes ou de l'impact que cela pouvait avoir sur certains laboratoires.

On a repéré... Il y a une UFR Lettres qui a tous ses postes, ou toutes ses demandes, gelés, il y a d'autres composantes qui ont quasiment toutes leurs demandes acceptées. Je ne comprends pas cette hétérogénéité.

Donc nous voterons contre.

Le Président.- Je vais simplement répondre parce qu'effectivement, il y a une apparence d'hétérogénéité, mais qui résulte des analyses qui ont été faites en DOM de façon rationnelle. Encore une fois, tout ceci a été discuté et dialogué et arbitré et défini avec les doyens. Donc l'hétérogénéité est apparente cette année, on est d'accord. Il faudra apprécier la réalité sur plusieurs années puisqu'il faut être lucide, on est probablement amené sur quelques années à des politiques de campagne d'emplois qui seront partielles. Tout ça s'appréciera sur le long terme.

La chose sur laquelle je voulais revenir, qui est une vraie question de fond, c'est que, on est d'accord, c'est des gels. Ces gels, ils sont motivés par un contexte qui est un contexte budgétaire. Ce n'est donc pas quelque chose de satisfaisant et, on est bien d'accord, pour des raisons budgétaires, on doit dans le même temps proposer une réduction des heures. Dans le même temps, on voit augmenter les flux étudiants. Il y a une contradiction qui est forte. Et en même temps, la contrainte budgétaire qui pèse sur nous est telle qu'on ne peut pas ne pas jouer sur ce volet des emplois et qu'on ne peut pas ne pas jouer sur ce volet des heures.

Et donc je voudrais faire deux commentaires quand même à ce stade, c'est qu'effectivement, si on réduit le nombre des emplois, ceci va nous donner concomitamment l'ardente obligation de réduire le nombre des heures dans la future offre de formation et que sur cette offre de formation qu'on va construire, reconstruire à partir de 2017, il faut qu'on se mette en situation que cette offre de formation soit quantitativement réduite par rapport à l'offre actuelle qui est trop riche et le fait que l'on soit amené à geler des postes est un élément qui va nous l'imposer. Sinon, on va accentuer la tension.

Je voudrais dire une deuxième chose qu'il faut qu'on ait bien en tête, tous, c'est que sauf à imaginer un changement du modèle de financement de l'enseignement supérieur, encore une fois, d'une certaine façon, le GVT augmentant et le GVT n'étant plus financé, du tout, on est conduit de façon presque inéluctable à geler des postes. Et ce chemin-là est un chemin que malheureusement beaucoup d'établissements sont tenus de suivre.

Encore une fois, je le dis : sauf à imaginer que le modèle de financement change mais, en tout cas, pour l'instant, on a peu d'éléments qui nous le donnent à penser.

Donc on est d'accord, tout ceci est loin d'être satisfaisant. Encore une fois, je voudrais le redire parce que c'est lié à nos discussions budgétaires qu'on a eues ce matin. La situation n'est pas facile. Elle est grandement artificielle parce que dans un modèle d'enseignement supérieur, dans notre pays, qui affiche une volonté d'être un service public, donc un service financé par l'État, la situation dans laquelle on est résulte du non-financement cumulé du GVT, de l'augmentation des charges et de l'augmentation non compensée financièrement des flux étudiants, et tout cela ce sont bien des choses qui devraient être de la responsabilité de l'État. Donc on subit, nous, en cascade les conséquences de ces décisions.

Les décisions qu'on a à prendre sont des décisions qui sont difficiles, on est d'accord. Il n'y a pas de bonne décision dans ce qu'on propose. Il n'y a pas de décision plaisante et, en même temps, on est en responsabilité tous finalement autour de cette table. Il faut qu'on arrive à retrouver des équilibres. De grands équilibres.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments de lecture peut-être un peu plus globale.

Peggy voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Je pense que ce que je vais dire ne va pas beaucoup vous surprendre. Donc je voterai aussi contre la proposition qui nous est faite. J'aurais bien aimé pouvoir voter pour les postes qui sont soumis à la publication, mais puisque vous refusez de dissocier le vote, je voterai contre l'ensemble, ce que je regrette.

Je partage tout à fait le constat d'incompréhension de geler autant de postes alors que les effectifs étudiants augmentent.

Et je ne partage pas votre avis quand vous dites qu'on n'a pas d'autre solution. On a déjà exposé ce point de vue un certain nombre de fois, donc je ne vais pas y revenir, mais accepter de geler ces postes et donc envoyer un message selon lequel on est capable de faire face à nos missions de service public avec 33 postes en moins...

De plus, je n'emploierai pas le mot de « campagne partielle » sur les enseignants-chercheurs. Quand on gèle 33 postes et qu'on en publie 30, je crois que c'est plus que partiel, la taxe qui est faite avec les postes gelés. Et quelque part

accepter de geler ces postes, de mon point de vue, c'est collaborer à la destruction de nos missions de service public et ça, je ne le cautionnerai pas. Donc je voterai contre.

Le Président.- Je comprends bien. On a déjà eu largement l'occasion de débattre là-dessus. Je comprends votre point de vue.

Cédric, vous vouliez intervenir, je crois.

M. Clerc.- Oui. Concernant la compensation du GVT et des autres mesures, il me semble que la CPU avait eu des indications là-dessus quant au budget 2017, non ? Pour le projet de loi de finances, non ?

Le Président.- Sur le GVT, il n'y a rien. Il est clairement dit, même dans les 850 millions de rallonge, qu'il n'y a pas le GVT. Donc ça, c'est tout à fait clair. Ils ne veulent plus... En tout cas, dans l'état actuel de la doctrine du gouvernement, il n'y a pas de compensation du GVT, c'est clair, dans les 850 millions.

M. Clerc.- En tous les cas, les autres mesures seront visiblement compensées.

Le Président.- En partie.

M. Clerc.- Donc nous, le SNPTES, on votera contre aussi cette campagne pour les raisons qui ont été évoquées ici.

Et concernant peut-être plus particulièrement les BIATSS, c'est un sujet que je maîtrise plus à ce niveau-là, on trouve qu'il n'y a pas de côté campagne d'emplois... On ne sent pas d'intégration, de réorganisation... J'ai envie de dire presque le côté humain de la campagne d'emplois que peut apporter une campagne d'emplois.

Je m'explique. On a donc une commission Qualité de vie au travail et un groupe Suivi RPS qui fait apparaître quand même des difficultés dans certains services. Des difficultés de tous ordres. C'est-à-dire que parfois c'est des surcharges de travail, mais on voit aussi qu'il y a des services dans lesquels il y a un turnover important. Donc ça pose des questions. Et cet aspect-là, à travers la campagne d'emplois, n'apparaît nullement. C'est-à-dire qu'on n'a pas l'impression qu'on prend des décisions pour essayer d'améliorer le fonctionnement des services, la qualité de vie au travail, etc. Et ça, à aucun moment dans les discussions qu'on a pu avoir en CA ou à côté, je n'ai entendu de tels arguments qui ont permis de faire des choix au niveau de la campagne d'emplois. Je trouve que c'est regrettable. On l'a déjà évoqué.

Pour peut-être aller dans ce sens, ce qui est important de mettre en place rapidement, c'est des indicateurs en termes de risques psychosociaux et de qualité de vie au travail. Je repose la question ici à l'occasion de la campagne d'emplois. Quand est-ce que ce type d'indicateurs va être mis en place ? Quand est-ce qu'il y aura des groupes de travail qui vont activement travailler sur la mise en place d'indicateurs de suivi ?

Parce que c'est quand même urgent de travailler sur ces sujets pour améliorer aussi, enfin je me répète, la qualité de vie au travail. Et le fonctionnement des services parce que... Chez les BIATSS, en fait, je ne comprends pas. Je n'ai reçu aucun argument. J'entends les heures d'enseignement, etc. pour les postes

d'enseignants-chercheurs que vous mettez en avant. Pour les BIATSS, les critères, je n'en ai aucun, en fait. Je n'en ai entendu aucun. Je ne sais pas ce qui a déterminé les choix que vous présentez aujourd'hui.

Mme Grayot-Dirx.- Déjà, on a une divergence sur ce point. Il n'y a pas de gel pour les emplois BIATSS, donc il n'y a pas de critère qui a permis de déterminer ce qu'on gèle ou ce qu'on ne gèle pas en tenant compte d'éventuelles RPS. Évidemment, ça n'apparaît pas de la même façon que ça a pu être formulé pour les enseignants-chercheurs.

Ensuite, on discute évidemment, entre autres, au cours des DOM, sur la situation de nos composantes, avec les directeurs de composantes, directeurs de labos, RA qui sont présents. Les DOM, c'est aussi une occasion de faire le point avec ces personnes-là sur la situation de la composante.

Sur les indicateurs, ce n'est pas vraiment le lieu pour faire une réponse très développée sur ce point, simplement vous indiquer en quelques mots que l'on travaille actuellement avec la chargée de mission, avec Pierre-Étienne, avec Samia, sur une lettre de cadrage pour le groupe qui travaille sur la qualité de vie au travail et donc on aura l'occasion de reparler tous ensemble de cette question du travail sur les indicateurs. Assez rapidement, on réunira le groupe chargé de cette réflexion sur la qualité de vie au travail et on parlera de cette question d'indicateurs.

Je ne sais pas si Pierre-Étienne veut rajouter un mot là-dessus.

M. Thepenier.- Pour préciser, mais je pense, Monsieur Clerc, que vous le savez puisque vous avez participé effectivement au groupe Qualité de vie au travail sur lequel on a déjà échangé sur les indicateurs. Un certain nombre d'indicateurs existent. La difficulté qu'on a, et je le répète ici, c'est de descendre à un niveau plus fin, notamment pour voir au niveau, comme vous le disiez, des composantes et des services. On pourrait rencontrer des mutations en nombre et donc qui alertent sur d'éventuelles difficultés. Et au jour d'aujourd'hui, c'est vrai que le travail qu'on mène avec nos collègues du pôle Pilotage ne nous permet pas de fournir les indicateurs. Ceci dit, on espère pouvoir avancer sur la question assez rapidement.

M. Clerc.- On a une feuille qui est distribuée, *Info BIATSS*, régulièrement où on voit tous les mouvements qui se réalisent. Ce n'est pas... Enfin, je ne sais pas d'où vous voulez sortir des informations ou où vous voulez aller les piocher. Rien que sur cette feuille, on les a, les informations. On n'est pas obligé de remonter à cinq ans en arrière pour voir ce qui se passait par le passé. On peut partir d'aujourd'hui et à partir de maintenant on regarde les mouvements qui se font et puis on essaie dans le temps de tirer une analyse de tout ça et de conclure... Pardon. Ce n'est pas le sujet, effectivement, comme vous le dites.

Je ne parlais pas nécessairement de gels BIATSS, mais même des décisions de prendre du contractuel plutôt que de publier les concours, etc. Je n'ai pas d'argument par rapport à ce que vous avez présenté.

M. Debeaufort.- Je voulais juste revenir sur le premier point que vous avez soulevé, Cédric, sur le sentiment de non-prise en compte des situations personnelles des gens ou des ambiances de travail. Peut-être que ça n'a pas transparu par rapport à ce qu'on a expliqué précisément, mais je pense que c'est totalement faux.

On sait quand même... On a pris en compte un certain nombre de cas particuliers à la demande des responsables administratifs ou des doyens.

Je vais juste prendre l'exemple de la mutation du collègue qui subit un handicap pour se rapprocher de chez lui à Chalon. Ça n'a pas été simple parce qu'il a fallu négocier entre les composantes. Il a fallu trouver une bascule entre trois postes pour y arriver.

Donc on intègre ce type d'information, mais c'est, j'allais dire, traité au cas par cas. Il n'y a pas de... J'allais dire que ce n'est pas une règle générale de traitement. On l'a entendu dans la mesure du possible, on a fait le maximum qu'on pouvait faire quand on y est arrivé. Je n'ai pas dit qu'on y arrivait toujours.

Le Président.- Merci... Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Moi, ça ne va pas étonner, je ne peux pas donner un avis favorable à une telle campagne d'emplois qui succède à différentes campagnes d'emplois dans lesquelles on a des gels de postes. Vous pourrez l'appeler comme vous voulez, je maintiens que c'est des gels de postes. Surtout quand, d'une année sur l'autre, ils apparaissent constamment en publication différée, soit disant à l'avis de la composante, alors que, pour certains, même les directeurs de composantes ne sont pas informés que c'est eux qui ont donné cet avis. Ça, c'est dit.

Déjà, je ne comprends pas comment, chaque année, on peut au niveau des BIATSS... Enfin, si, je comprends mais... Comment on peut geler une vingtaine de postes. Entre 17 et 24, parce que c'était 17 l'année dernière, c'était 21 l'année précédente, c'est 24 cette année. L'année prochaine, si la situation budgétaire ne s'améliore pas, on peut penser que maintenant qu'on a fait tous les fonds de tiroirs, on va aller plus loin. Alors que le ministère nous reconnaît un déficit de postes BIATSS de 100 à 120 personnes. 120. Suivant les années, on est sur un déficit reconnu, ministériel, de cette différence.

Je trouve que quand même on fait un affichage qui est très mauvais dans le sens où on dit « il nous manque des postes, mais on est capable d'en geler encore plus ». C'est-à-dire que maintenant, on en gèle même pour les questions financières, c'est-à-dire qu'on... Vraiment pour les questions financières et on ne s'occupe pas de l'exercice de nos missions.

Cédric a parlé du bien-être ou, au moins, si on pouvait éviter le mal-être. Parce qu'on ne demande pas le bien-être, on demande à ce qu'on combatte le mal-être parce que c'est ça qu'actuellement on rencontre chez les personnels, le mal-être au travail. Parce que quand les personnels en majorité vous disent qu'ils ne viennent travailler que pour exercer leurs missions, mais c'est tout, et que dès qu'ils peuvent, ils rentrent chez eux, c'est que leur situation au niveau du travail n'est pas florissante. Je ne parle pas de l'environnement, mais c'est que... Voilà, pour eux, ils en sont réduits à ça.

De plus, cette politique de gel de postes, reconduite chaque année, avec des contractuels pour certaines missions, qui tournent constamment, oblige les personnels à passer tous les ans deux à trois mois à former les personnels BIATSS. C'est-à-dire que déjà, pour eux, ça devient très lourd parce que quand on le fait une fois, deux fois, trois fois et qu'à un moment, on se dit « j'espère que quelqu'un va venir nous soulager », mais non, on leur demande de faire ce travail-là.

Donc les personnels, dans certains services, n'en peuvent plus de cette politique de blocage de postes sur des missions qui sont des missions reconnues pérennes parce que... Je ne vois pas. Quand on emploie des contractuels, normalement c'est pour des missions ponctuelles, une charge de travail ponctuelle, alors que quand certains services stratégiques de l'université fonctionnent avec une

grande majorité de contractuels, ce n'est plus... On est en dehors du cadre même légal du contrat de travail. Je le rappelle. De l'usage du contractuel.

C'est pour ça que je ne peux pas supporter de voter pour cette campagne d'emplois parce que, un, on ne peut pas afficher un manque de 100 à 120 postes au niveau ministériel et nous mettre là encore... bloquer encore un certain nombre de postes. À la rigueur, on peut même dire au ministère qu'on n'a pas besoin de ces postes-là pour exercer nos missions.

Le Président.- Je comprends votre positionnement. Sur le fond, je suis d'accord avec vous, mais c'est bien pour cette raison que, de fait, sur ces postes, on autorise des recrutements contractuels et pas de véritables gels. Donc, encore une fois, la fonction sera assurée même si, je suis d'accord avec ce que vous dites, c'est compliqué, il faut réformer, c'est de la précarité.

Simplement, dans ce débat, il faut qu'on ait en tête que les charges sociales sur un collègue contractuel seront infiniment moindres que celles qui pèsent sur un emploi titulaire et que dans les conditions actuelles, on ne peut pas ne pas prendre en compte cette dimension même si, on est d'accord, tout ceci est bien peu satisfaisant.

D'autres réactions sur cette campagne d'emplois ?

Donc finalement, je vais vous proposer de voter en bloc, personnels enseignants et personnels administratifs, techniques et de bibliothèques. On avait fait comme ça l'an passé et il y a une cohérence à le faire qui est le fait qu'on a un plafond d'emplois global et que d'une certaine façon, il y a de la cohérence à les voter en bloc.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Celle-là, c'est simplement une question technique. Je vois que le conseil d'administration a duré depuis un certain nombre de temps, là, on est de moins en moins autour de la table au niveau des administrateurs, entre les administrateurs et les invités. J'aimerais bien savoir exactement qui a le droit de... combien de personnes ont le droit de vote. C'est tout à fait légitime de le demander, c'est dans les textes. Parce que là, il me semble... J'aimerais bien avoir une comptabilisation des personnes présentes ayant le droit de vote.

M. Comparot.- (*Hors micro*) 23 votes ? C'est 23 ?

Mme Favier.- (*Hors micro*) 23 votants avec les procurations.

M. Rollin.- Oui, OK.

Le Président.- On a bien sûr été attentif à cette chose, vous imaginez bien. Donc je soumetts à votre approbation la campagne d'emplois 2017 enseignants/enseignants-chercheurs et personnels BIATSS.

Qui s'oppose à cette campagne d'emploi ? Alors, un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept... Huit... Neuf... Dix.

Qui s'abstient ?

Très bien. Merci beaucoup.

Oui... Qui ne prend pas part au vote ?

Merci.

13 voix pour, 10 voix contre

On va pouvoir terminer ce conseil d'administration par le prix en enseignement.

Donc je vais repasser la parole à Stéphanie qui porte ce dossier.

IX) Prix en enseignement

Mme Grayot-Dirx.- Oui, donc je vais présenter, en fait, le résultat du jury qui s'est tenu au mois de juin. Autant que de besoin, Christelle qui est présente, pourra compléter mes dires.

Juste pour mémoire, c'est un processus... une procédure qui a été validée en CA l'année passée. On avait eu une première édition des prix en enseignement en 2015 et donc là, c'est l'édition 2016 dont je vous présente aujourd'hui les résultats.

Donc un mot sur le jury qui s'est tenu le 20 juin.

La présidence de ce jury a été assurée par une collègue d'origine suisse qui a été formée à l'université de Genève, qui à l'époque était en poste à l'université de Strasbourg, à l'Idip, qui est en charge du développement, précisément, de la pédagogie universitaire au sein de l'université de Strasbourg.

Pour mémoire aussi, ce jury est présidé par une personnalité extérieure mais composée de membres du CA, de la CFVU et puis de quelques vice-présidents et également de personnes qui ont reçu, l'année précédente, un prix en enseignement.

Nous avons à examiner une dizaine de dossiers qui correspondaient à toutes les catégories que l'on avait imaginées, et mis à disposition de la communauté, donc :

- des dossiers individuels remis par un enseignant pour proposer son dossier pour recevoir un prix ;
- des dossiers déposés pour autrui par des collègues ou des étudiants, et également
- des dossiers qui étaient déposés par des équipes pédagogiques.

Donc ces dossiers ont été examinés par le jury et le jury propose deux prix.

Un premier pour M. Nicolas Noirot qui est à l'IUT Dijon-Auxerre, qui relève du département Métiers du multimédia et d'internet pour son cours de Culture scientifique qui se déroule normalement sur les deuxième et troisième semestres du DUT « Métiers du multimédia et de l'internet ».

Alors, c'est un cours qui ne correspond pas au cœur du diplôme et qui est un cours donc qui posait quelques difficultés. Les enseignants successifs avaient du mal à susciter l'intérêt des étudiants pour ce cours qui leur paraissait un petit peu accessoire par rapport au cœur des enseignements.

M. Noirot a réfléchi sur la façon de faire pour intéresser ses étudiants et développer, du coup, forcément leurs apprentissages. En l'occurrence, il propose une méthode dans laquelle les étudiants doivent construire avec lui le cours. Donc ils sont chargés de rédiger les chapitres du cours en équipe, sous le contrôle évidemment de l'enseignant.

Ils doivent aussi, une fois qu'ils ont construit les chapitres et qu'ils les ont présentés aux autres étudiants, réaliser des questions de cours et des exercices afférents à ces différents chapitres, toujours évidemment sous le contrôle de l'enseignant.

C'est un projet que cet enseignant mène maintenant depuis quatre ans.

L'autre prix que l'on vous propose de décerner, c'est un prix pour l'équipe pédagogique Sciences de la vigne de l'IUVV pour son Master 2 « Vigne, vin et... ». Excusez-moi, je vais recommencer. Pour le Master 2 « Vigne, vin, terroir » pour leur projet « audit de terroir ».

C'est un projet d'audit qui est mené par les étudiants au profit d'un partenaire professionnel qui est sélectionné par l'équipe pédagogique. Donc ça suppose la réalisation d'un audit quasiment professionnel par les étudiants, évidemment toujours supervisés par l'équipe pédagogique.

C'est un projet qui, lui, est mené depuis cinq ans maintenant.

Alors, une petite spécificité qui fait qu'on reviendra sur la question du prix en enseignement versé à cette équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique souhaite que le versement du prix soit ensuite reversé à la composante via un don. Donc ça suppose, si aujourd'hui vous votez favorablement pour l'attribution de ces deux prix, donc l'un à M. Noirod, l'autre à l'équipe pédagogique Sciences de la vigne de l'IUVV, que dans un prochain CA, on valide le don réalisé par cette équipe à sa composante.

Donc l'idée, c'est que le prix, qui normalement va directement aux enseignants-chercheurs, finalement bénéficie à l'équipe et leur permet de financer d'autres projets en faveur de leurs étudiants.

Le Président.- Merci, Stéphanie... Voilà... Si vous souhaitez intervenir, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je vais commencer par une remarque. On n'en est plus à un dysfonctionnement près, mais je voulais juste faire remarquer que ce matin dans les questions financières, dans les tableaux que nous avons acceptés et sur lesquels je me suis abstenue, il y avait la ligne 90 qui concernait le prix d'excellence en enseignement avec le nom de la personne. Juste, on fait les choses à l'envers. On a voté ce matin le versement financier et on nous annonce cet après-midi le nom de la personne.

Cette parenthèse étant fermée, j'ai une déclaration à faire sur le prix en enseignement comme nous l'avons fait un peu l'année dernière... Oui ?

Mme Grayot-Dirx.- (*Hors micro*) Je voulais dire en fait que... (*Micro*) Le dysfonctionnement en question, je pense qu'il est lié au fait qu'on n'a pas pu tenir le précédent CA et donc que les ordres du jour ont été agglomérés parce que le prix en enseignement devait passer au CA précédent.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce tableau aussi.

Intervenant.- (*Hors micro*) Oui, mais c'est les ordres du jour.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, les ordres du jour ont été un peu bougés.

Mme Cénac-Guesdon.- Bref... Donc oui, c'était... J'ai bien vérifié. C'était le tableau qui était aussi la dernière fois.

Donc cette année encore, il est prévu la remise des prix en enseignement, assortis d'un certain nombre de récompenses.

La logique proposée consiste à faire de chaque enseignant ou de chaque équipe enseignante un concurrent des autres enseignants ou équipes enseignantes en décourageant l'échange et la discussion des pratiques pédagogiques.

Si l'université pense qu'elle va ainsi reconnaître et souligner la contribution essentielle de ses enseignants, je pense qu'elle se trompe.

La reconnaissance ne consiste pas à organiser un concours pour distribuer de l'argent. Pour deux ou trois lauréats reconnus, combien ne le seront pas alors qu'ils le mériteraient pourtant ? Combien seront déçus ?

Si l'université pense qu'elle va ainsi promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire, je crois qu'elle fait une erreur. Jamais la destruction des collectifs pédagogiques en mettant leurs membres en concurrence n'a amélioré la qualité des formations. Si une telle amélioration était vraiment l'objectif de la Direction, elle pourrait commencer par cesser de couper dans les budgets de formation et de réduire le nombre d'heures d'enseignement.

Si l'université veut vraiment inciter les composantes à valoriser la pédagogie universitaire, elle doit rompre avec l'idéologie d'excellence, des classements et des appels à projets en permettant à ses composantes de ne pas être totalement absorbées par la recherche de financements qui en découle.

Elle doit également non seulement stopper le gel, mais surtout exiger la création de postes d'enseignants-chercheurs et de personnel d'accompagnement, arrêter de transformer des postes d'enseignants-chercheurs en enseignants du second degré et mettre en place une véritable formation continue de l'enseignant prise en compte dans leur service.

Enfin, et c'est bien sûr d'une actualité brûlante, il est tout simplement très choquant, dans une période où la Direction impose des coupes budgétaires dans les formations de presque toutes les composantes, par austérité budgétaire, de continuer d'abonder en argent ces récompenses infantilisantes.

Donc je voterai contre la proposition qui nous est faite, non et surtout pas en raison du nom des personnes et des équipes récompensées, mais en raison du principe même de ces prix.

Le Président.- Je connais ce positionnement qui s'exprime dans notre communauté depuis qu'on a mis en place ce prix en enseignement qui a simplement pour vocation de mettre en valeur la pédagogie universitaire et de faire parler de la pédagogie universitaire de façon positive et je crois qui y a, modestement peut-être, mais qui y a contribué.

D'autres interventions sur ce point de l'ordre du jour ?

Donc s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre à votre approbation cette délibération qui est la désignation des récipiendaires des prix en enseignement avec les sommes qui sont allouées :

- un prix de 3 000 euros, attribué à l'équipe pédagogique des cinq enseignants-chercheurs de l'équipe Sciences de la vigne de l'IUVV : Benjamin Bois, Sandrine Rousseaux, Sophie Trouvelot, Marielle Adrian et Stéphane Bourque ; et
- un prix de 3 000 euros qui est attribué à M. Nicolas Noirot, qui est enseignant à l'IUT de Dijon-Auxerre.

Qui s'oppose à cette proposition ? Un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept... Huit... Neuf... Dix.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

13 voix pour, 10 voix contre

X) Questions diverses

Le Président. - Je crois qu'on a terminé notre ordre du jour. Je voulais juste vous dire, avant qu'on ne se sépare, d'abord vous remercier d'avoir été présents jusqu'au bout de cette longue journée.

Vous dire qu'avec les documents préparatoires de ce conseil d'administration, on vous avait transmis un rapport d'activité sur l'Espace Entreprises dont vous pouvez prendre connaissance, qui n'est pas un point à présenter formellement, mais c'est un engagement qu'on avait pris de porter à connaissance des administrateurs ce qui avait été réalisé dans le cadre de l'Espace Entreprises.

Je voudrais remercier toutes les équipes, en particulier techniques, qui ont permis le bon déroulement et la bonne sécurisation de ce conseil d'administration et puis remercier également tous les collègues qui ont accepté de s'engager dans une démarche très responsable et très constructive, ce matin, sur le budget. Je voudrais rendre hommage à cette démarche que je considère comme courageuse dans les temps que nous vivons.

Merci beaucoup et donc on se retrouve pour le prochain conseil d'administration qui est au mois de novembre. Je n'ai plus la date en tête.

Oui, Geoffrey.

M. Ricard. - Oui, juste une petite question diverse. Lors de notre rencontre la semaine dernière, je vous avais évoqué le problème du Master MEEF 1^{ère} année en Anglais. Je voulais savoir si vous vous étiez occupé de la situation.

Le Président. - Non, je n'ai pas eu le temps d'aborder cette question.

M. Ricard . - D'accord, est-ce que ce sera fait sous peu ?

Le Président. - Ce sera fait dès que possible.

M. Ricard . - D'accord. Merci.

Le Président. - Merci. Bonne soirée à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 04)

Le Président

Alain BONNIN